

**UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU.
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES,
COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION.
DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION.**



MÉMOIRE DE MASTER

EN VUE DE L'OBTENTION DIPLOME DE MASTER EN SCIENCES DE GESTION

SPECIALITE : MANAGEMENT PUBLIC

Thème

Le système de management environnemental au service du développement durable au sein de l'entreprise Algérienne : cas de l'entreprise Nationale des Industries ElectroMénageres (ENIEM)

Présenté par :

ZAIR Ferroudja

Devant le jury composé de :

- **Présidente : M.MOUSSAOUI ABDELHAKIM**
- **Rapporteur : M.HAMITI HAMID**
- **Examineur : M.ANICHE ARZKI**

Année : 2016 / 2017

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail :

*A mes chers parents qui m'ont beaucoup aidé et soutenu tous au long
de mon travail.*

*A mon frère et ma Sœur que j'aime.
A toute la famille et mon ami, je vous dédie ce travail en vous
souhaitant un avenir plein de bonheur et de réussite.*

Remerciements

Je remercie tout d'abord le bon Dieu m'a donné la force, la volonté et la patience pour l'élaboration de ce travail.

Je tiens à remercier également et fortement notre encadreur M.Hamiti Hamid, pour sa disponibilité et ses orientations ainsi que ses précieux conseils qui m'ont aidés tout au long de ce travail.

J'adresse aussi mes remerciements à notre encadreur M.Lahdir Hakim, et à l'ensemble du personnel de l'ENIEM de TIZI-OUZOU qui n'ont pas hésité à apporter leurs contributions à notre travail.

Enfin, notre reconnaissance s'adresse aussi à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

Ferroudja



Sommaire

Sommaire.....	04
Introduction générale.....	06
Chapitre I : le développement durable un concept complexe.....	09
Section 1 : Analyse conceptuelle et fondements du développement durable	10
Section 2 : La mise en œuvre du développement durable au sein des entreprises.....	27
Chapitre II : le système de management environnemental de l'entreprise.....	38
Section1 : le système de management environnemental	39
Section2 : la performance de l'entreprise.....	68
Chapitre III : le système management environnementale et ces résultats au sein de l'ENIEM.....	79
Section1 : présentation générale de l'entreprise ENIEM.....	80
Section2 : la mise en place du SME au niveau de l'ENIEM	89
Conclusion générale.....	119
Bibliographie.....	123
Liste des abréviations.....	128
Liste des tableaux.....	131
Liste des figures.....	133
Liste des graphes.....	135
Liste des annexes.....	137
Table de matière.....	168

A decorative horizontal scroll-like border with a black outline, featuring a rolled-up edge on the left and a small loop on the right. The text is centered within this border.

Introduction générale

A partir des années 1960, les problèmes environnementaux semblent être une réalité reconnue par un nombre important de pays. Ceci exige des réactions à la fois pertinentes et plus au moins immédiates, au niveau local comme au niveau national. Ces nuisances environnementales sont en augmentation permanente, se sont élargies pour devenir mondiale avec des pollutions multiformes, une production massive de déchets, une déforestation et la mise à mort des forêts, une désertification, des pénuries de toutes sortes et plus particulièrement de l'eau, des catastrophes écologiques locales et puis continentales, une diminution de la couche d'ozone, un réchauffement de la terre, une réduction de la biodiversité. Ces différents éléments amènent l'humanité à s'interroger sur la finalité des activités économique ainsi que sur ses conséquences à long terme pour les générations à venir. Face à ces problèmes, diverses solutions sont préconisées où l'idée d'un développement durable est devenu un enjeu vital.

Le concept de management environnemental est né au début des années 1990, ce concept apparaît dans un première temps comme un moyen pour les entreprises de répondre aux pressions et sollicitations diverses qui s'exercent sur elles dans le domaine de l'environnement. La plus part des entreprises se fondent aujourd'hui sur ce concept pour démontrer leur adhésion à l'un des grands principes du développement durable, celui de la protection de l'environnement. Le management environnemental devient donc un outil de travail et un facteur d'amélioration des performances de l'entreprise.

Depuis les années 2000, le principal défi des entreprises ne concerne plus la reconnaissance de la problématique environnementale, ni leur engagement formel pour la protection de l'environnement, mais plutôt l'amélioration de leur performance environnementale. Pour atteindre ce nouvel objectif, les entreprises adoptent massivement le système de management environnementale préconisé par la norme internationale ISO 14001. Même si cette norme repose sur des principes de management classiques, elle offre aux entreprises un cadre clair et structuré pour guider la mise en œuvre de leurs stratégies environnementales et favoriser l'amélioration de leur performance environnementale.

Par performance environnementale, nous entendons le fonctionnement d'un système de management dont le but est de réduire l'impact des activités de l'organisme de l'entreprise certifié sur l'environnement.

L'objectif de ce travail est de réaliser une analyse du système de management environnemental (SME) et sa performance au niveau des entreprises nationales algériennes cas de l'entreprise nationale des industries électroménagères ENIEM avec un certain nombre de questions se rapportant à la certification ISO 14001, il s'agit de répondre à la question suivante :

-Dans quelle mesure le système de management environnemental permet d'insérer l'organisation productive de l'entreprise nationale des industries électroménagères dans une démarche de développement durable ?

Découle deux questions secondaires

- Comment les entreprises publiques prennent en considération la notion du développement durable ?
- Comment l'ENIEM fait face à la contrainte de protection ?

Ainsi le travail s'articule autour de trois chapitres qui sont les suivants :

Dans le premier chapitre nous avons présenté la problématique du développement durable et sa globalité à savoir ses diverses dimensions, ses indicateurs, ses objectifs stratégiques et ses acteurs. Pendant que le deuxième chapitre est une description du système de management environnemental (SME), la performance de l'entreprise. Enfin, dans le troisième chapitre, nous présentons le cas pratique dans l'entreprise ENIEM avec la mise en place d'un SME que nous avons lié à l'atteinte des objectifs de performance.

La méthodologie qui a été utilisée est basée sur les revues de littérature économique, qui nous a permis de maîtriser les concepts de base.

Nous avons effectué un stage pratique de 3 mois au niveau de l'entreprise ENIEM.

Durant notre enquête de terrain, nous avons fondé notre analyse en se basant sur une méthode analytique-descriptive et ce par l'utilisation de documents internes à l'ENIEM, et des observations sur le terrain, des entretiens libres avec quelques responsables dirigeants de cette entreprise.



Chapitre I :
Ledéveloppement
durable

Introduction

L'environnement est une question primordiale, elle constitue un enjeu vital pour les sociétés contemporaines qui s'engage aujourd'hui dans la protection de la nature. Elles se trouvent dans l'obligation de s'engager dans une démarche de développement durable qui apparaît dans ce contexte comme étant « un construit collectif qui donne le sens de l'arbitrage entre performance économique, protection de l'environnement et politique sociale »¹. La notion du développement durable est longtemps traitée par divers commissions visant la recherche de solution à ce défi, mais reste toujours loin du monde des entreprises.

Depuis 1987, la CMED (commission Brundtland sous la direction de Mme Gro Harlem Brundtland) s'est intéressé à cette notion du développement durable, tout en recherchant un développement à la fois satisfaisant du présent et même du futur. En 1992, un texte de référence a été établi par la communauté internationale suite au sommet de Rio pour le développement durable, c'est l'agenda 21 qui englobe un ensemble de principes en faveur du développement durable pour garantir un avenir propice.

¹Dominique Wolff, « le développement durable : théories et applications au management », 2^e édition Dunod, Paris, 2005, p5.

Section 1 : Analyse conceptuelle et fondements du développement durable

Le développement durable est aujourd'hui un projet de management, et semble être aujourd'hui comme le mot de passe de toutes les sociétés, ce dernier met en évidence le défi de la complexité d'une démarche englobant trois piliers : l'économie, la société et l'environnement.

Cette première section comme c'est déjà cité auparavant, permet de connaître mieux la notion du développement durable, son évolution dans le temps, ainsi que les divers critères liés à ce dernier (dimensions, objectifs, enjeux, etc.).

1. Définition et progression théorique

Avant de définir la notion du développement durable, il faut connaître ce qu'est le développement il signifie « un état ou un niveau des structures procurant un certain niveau de vie aux populations concernées ou bien un processus permettant à long terme à ces populations d'améliorer leur niveau de vie »²

1.1. Définition du développement durable (DD)

Le développement durable est un concept très complexe, est peut être défini comme suit :

- Selon la commission Brundtland (la référence) « le développement soutenable est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité pour les générations futures de satisfaire les leurs » (rapport de Brundtland, 1987)³
- Le développement durable peut admettre deux définitions selon deux courants.

L'économie gestionnaire des ressources et la tradition néoclassique⁴ :

- Partant de l'économie gestionnaire des ressources renouvelable, le développement durable peut être défini comme étant : « les prélèvements sur le stock de ressources qui ne doivent être supérieurs à la croissance naturelle de la ressource ; cela veut dire, qu'ils doivent au minimum garantir le renouvellement de la ressource dans le temps ».
- Selon la tradition néoclassique, le développement durable est pris en termes de « la non-décroissance, de génération en génération, du revenu par tête ou du stock de capital total (naturel ou artificiel) transmis d'une génération à l'autre ».

²Gilbert Benhayoun, Nathalie Gaussier, Bernard Planque, «l'ancrage territorial du développement durable», édition l'harmattan, Paris, 1999, p7.

³Alain Jounot, « le développement durable : 100 questions pour comprendre et agir », édition afnor, 2004, p3.

⁴Gilbert Benhayoun, Nathalie Gaussier, Bernard Planque, op.cit. p188-189.

1.2. Historique du concept

Le concept de développement durable est apparu depuis longtemps et il a pris une longue période. Un projet qui met l'accent sur trois piliers avec la nécessité de garantir un équilibre entre eux ; vise la réduction des différences sociales et les pressions sur l'environnement. Dans ce cadre, et due à l'importance de ce concept, divers institutions internationales s'y sont intéressés, tel que

- **En 1968** : c'est à cette date que le club de Rome a été créé, composé de diverses personnalités à savoir : les scientifiques, des économistes, des hommes d'affaires et des hauts fonctionnaires. Le but de ce club est de trouver des solutions aux problèmes concernant l'évolution du monde tout entier en tenant compte de la recherche pour parvenir à des solutions efficace, et de préciser les limites de la croissance économique.⁵
- **En 1972** : avec l'accélération de rythme de la croissance économique au fil du temps, un rapport de la part du club de Rome a été publié sous le nom the limites to growth (halte à la croissance ou les limites de la croissance), indiquant les conséquences de la simulation informatiques sur le développement de la population tout en exploitant les ressources naturelles d'ici 2100. Pour ce club la croissance provoque des effets négatifs à long terme (au cours de XXIe siècle), à savoir la forte diminution de la population entraînée par les divers problèmes comme la pollution, l'appauvrissement des sols cultivables, la disparition des énergies fossiles.

Du 5 au 16 Juin de la même date, une conférence ou le sommet (le premier sommet de la terre) des nations unies sur le développement et l'environnement humain de Stockholm porte sur le développement concernant les pays de Sud et les pays du Nord, Aucune conclusion n'est tiré de cette conférence, elle a échoué juste une année après. Le monde a vécu une crise économique et une crise pétrolière. Mais à partir de là l'importance de l'environnement est apparu, et l'obligation de le protéger pour les générations futures est une nécessité, il faut le mettre en œuvre au niveau national comme au niveau international. Dès lors, le concept de développement durable commence à être connu, c'est en 1980 que ce concept est apparu suite au rapport portant le nom « la stratégie mondiale pour la conservation » induit par l'union internationale pour conserver la nature.⁵

⁵Dossier spéciale (direction des achats et développement durable), entreprise et développement durable, une édition de comité 21, p04. [http://www. Guide_ entrepris e_ dev_ durable. Pdf.02 /11/2017](http://www.Guide_entrepris_e_dev_durable.Pdf.02/11/2017)

- **En 1987** : la commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) présentant la définition officielle du concept de développement durable dans leur rapport «rapport Brundtland » intitulé « notre avenir à tous», le 16 Septembre de la même date, un protocole a été signé « protocole de Montréal » dans le but de préserver la planète et surtout la question du trou de la couche d'ozone dont il est urgent de supprimer les chlorofluorocarbones provoqué par l'industrie⁶.
- **Du 3 au 14 juin 1992** : en cette date, un deuxième sommet de la terre à Rio est organisé mettant l'accent sur les divers problèmes de la planète tel que : l'épuisement des ressources, l'accroissement des catastrophes, la diminution des populations, etc. Achevé par l'élaboration d'un texte de référence de développement durable « Agenda 21 » (ensuite cette Agenda reflète l'exécution de l'Agenda 21 locaux » pour la réalisation d'un projet de société, plus sociétale, plus équitables, plus humain. Il s'agit donc d'un ensemble de règles et des conditions visant un présent et un avenir apte à répondre aux besoins et ambitions des générations. Avec la nécessité de conciliation des trois piliers de développement durable : économique, sociale et environnemental. Depuis ce sommet, les Etats ont pris conscience des risques de changement climatique, où les pays riches qui sont à l'origine des émissions dangereuses, ont la volonté de les réduire. Cela s'explique alors, par l'élaboration à Kyoto d'un protocole, portant le même nom en 1997, lors d'une conférence des nations unies, afin de lutter contre ces changements climatiques.
- **En 2002** : après la conférence de Rio, une autre a été établi à Johannesburg dont un PNUDE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) concrétise une analyse relative aux impacts environnementales (22 secteurs) avec la présence de divers acteurs (entreprises, organisations, syndicales, ONG). Ainsi, un bilan quantitatif des « Agenda 21 locaux » par le sommet de l'ONU montre que 6416 projets sont en cour d'exécution au niveau de cent treize pays du monde (plus de $\frac{3}{4}$ se trouve dans les pays développés) par exemple l'Allemagne a lancé deux mille quarante-deux opérations dans ce contexte de développement durable, et la chine met en place vingt-cinq opérations sur son territoire⁶.
- **Février 2005** : rentrée en vigueur de protocole de Kyoto, dont l'objectif est de réduire les gaz à effet de serre.
- **En 2009** : le déroulement d'une conférence de Copenhague portant sur le climat dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre intéressé déjà par le protocole de Kyoto.

⁶E.Arnaud,A.Berger,C.de Perthuis , « ledéveloppementdurable »,éditionNathan,paris,2p12.

En résumé, l'historique de ce concept peut être présenté comme dans le tableau n°01 :

Tableau n° 01 : dates clés de l'histoire et l'essor du développement durable

1972	Sommet des nations unies sur l'homme et l'environnement à Stockholm. Un état critique de la planète est dressé et certains scientifiques vont jusqu'à recommander un arrêt de la croissance économique.
1987	Publication du rapport « notre avenir à tous » de la commission des nations unies pour l'environnement et le développement présidée par Mme Gro Harlem Brundtland.
1989	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de produits toxiques.
1992	Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement à Rio.
1995	Adoption du protocole de Carthagène sur les préventions des risques biotechnologiques.
1996	Sommet des villes à Istanbul. La déclaration d'Istanbul reconnaît le droit au logement comme partie intégrante des droits de l'homme.
1997	Adoption du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
2000	Adoption par les nations unies d'une déclaration sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
2002	Sommet mondial de la terre, Rio+10, à Johannesburg. La déclaration de Johannesburg met en avant la nécessité de modifier les modes de production et de consommation.

Source : Alain Jounot, « le développement durable : 100 questions pour comprendre et agir », édition afnor, 2004, p1

2. Les dimensions du développement durable : il existe trois piliers du développement durable qui sont selon l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE)⁷

2.1. La dimension économique : cette dimension à plusieurs significations, elle est cependant considérée comme les instruments économiques comme la taxation et les mécanismes de marché, les indicateurs économiques tels que la production économique, la productivité, la comptabilité nationale et la gestion des ressources et des investissements. D'un autre sens, cette dimension vise la manière efficace afin d'éviter la surproduction, de limiter les recours vers l'endettement, de faire des choix entre la croissance économique et le développement durable, de prendre en compte les risques liés au progrès technologiques sur la santé, etc.

L'OCDE a ainsi déterminé les indicateurs économiques qui sont : « croissance et développement économique (PIB par habitant) ; remplacement des actifs (taux d'épargne net) ; productivité (productivité totale des facteurs) ; statut financier (dette étrangère nette en proportion du PIB) ».

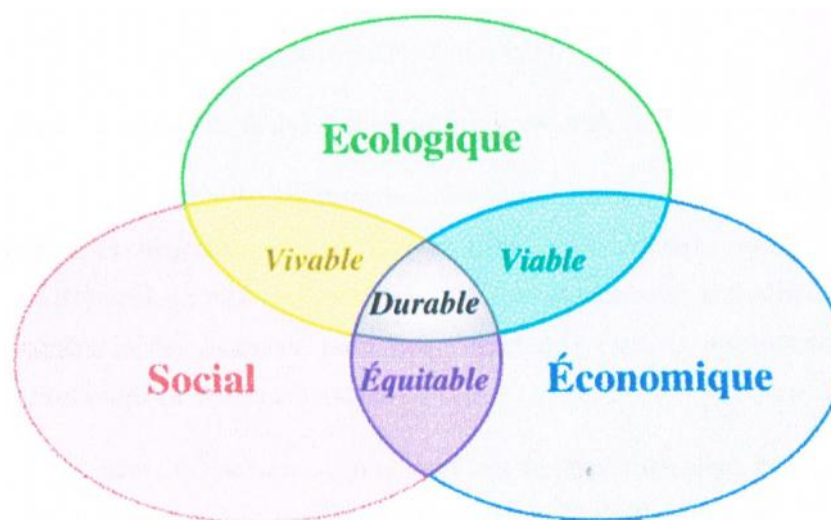
2.2. La dimension environnementale : l'environnement due à son importance et vis à vis des atteintes causées à cet environnement comme le cas de l'industrie : le réchauffement de la planète, les dommages causés à la couche d'ozone, la restriction de la biodiversité, pollution de l'air, de l'eau, des sols, dégradation de divers forêts et des stocks de poissons, extension des déchets ; cela a soutenu la détermination et la diffusion du concept de développement durable pour faire face à ces problèmes environnementales.

2.3. La dimension sociale : qui vise la réalisation de l'équité sociale et la sensibilisation de toute la société vers la conduite du développement durable.

⁷DION.M.WOLFFD, 2008.p.4.

Le développement durable peut être présenté dans la figure n°01 :

Figure n° 01 : Les dimensions du développement durable :



Source : E. Arnaud, A. Berger, C. De Perthuis, « le développement durable », édition Nathan, Paris, 2011, p7.

3. Les objectifs du développement durable

Le développement durable dans sa globalité a pour objectif de réaliser un équilibre entre les trois dimensions de ce développement de la manière suivante⁸ :

- **Economique** : réaliser la performance économique, ainsi que l'aptitude à la contribution au développement économique dans le lieu d'implantation de l'entreprise et ces échelons.
- **Social** : c'est la prise en compte de toutes les incidences sociales tout au long de l'activité de l'entreprise au niveau de tous ces échelons : employés (conditions de travail, niveau de rémunération, ...), fournisseurs, clients, communautés locales et société en général.
- **Environnemental**: l'objectif est d'effectuer des contrôles concernant l'impact du développement social par les entreprises et leurs produits en termes de flux et de la production des déchets, de même, effectuer une compatibilité entre l'activité sociale de l'entreprise et tenir la biodiversité et des écosystèmes.

D'une manière générale, l'objectif du développement durable est la réduction à la fois de déséquilibre social et écologique, il a comme finalité la constitution d'une nouvelle civilisation

⁸www.iso.org intitulé de l'article : « qu'est-ce que les objectifs du développement durable ? »

avec de multiples caractéristiques : sa capacité à préserver la biosphère en sachant comment l'harmoniser dans le cadre de sa finitude, accorder le respect aux personnes ainsi que leurs droits. En réalité, la finalité de ce développement durable n'est pas tout à fait l'aboutissement d'un équilibre entre ses trois dimensions, mais plutôt, de parvenir à la détermination de nouvelles régulations politiques et économiques pour réagir rapidement dans l'objectif de diminuer les déséquilibres précédents.

les OMD (objectifs du millénaire pour le développement) fixés par les nations unies sont au nombre de huit à savoir : la diminution du niveau de pauvreté et de la faim (ils sont énormes), la garantie pour tout le monde un système éducatif primaire, solliciter l'équilibre entre les sexes et les droits relatifs aux femmes, la réduction du taux de mortalité pour les enfants qui ne dépassent pas l'âge de 5ans et le pourcentage de la mortalité maternelle, la lutte contre l'ensemble des maladies dangereuses tel que le VIH/sida, paludisme, etc., le maintien d'un développement durable environnement et enfin la disposition d'un partenariat pour le développement à l'échelle mondial.

4. Les conditions du développement durable

Pour s'inscrire dans une démarche du développement durable, certains principes ou exigences devront être menés acceptés à savoir :

- L'entreprise doit évoluer sa vision à court terme qui consiste à procurer plus de bénéfice en traçant une vision à long terme fondée sur la mise en place des mesures et des actions auxquels les leviers du développement durable seront considérés.
- Elle doit être conforme aux règles de l'information caractérisée par la transparence, la richesse et la fiabilité.
- Elle doit prendre en considération toutes les parties prenantes (consommateurs, fournisseurs, sous-traitants, etc.) qui ont le droit de participer à la gestion de l'entreprise.
- L'entreprise doit être responsable et prendra en compte la politique de développement durable.
- Elle doit avoir le sens d'équité envers l'ensemble des acteurs et des parties prenantes qui la compose.

5. Les problèmes du développement durable

Le concept du développement durable⁹ était né à cause de la triple inquiétude que le monde A connu : la continuité dans la recherche de la croissance, les inégalités existantes entre les

⁹KADRI Mouloud,op.cit,02/11/2017.

hommes et faire connaître les dangers causés sur la planète due à notre divers modes de vie, et l'important point est celui de la question de richesse ainsi que sa répartition (le clivage existant entre les pays du Nord (riche) et les pays du Sud (pauvres) où le développement durable est considéré comme une opportunité pour les riches uniquement qui se voit par l'effet entraîné sur la vie économique des pays du Nord que les pays du Sud. Dans ce contexte, il faut encourager l'apparition de divers méthodes et normes de développement durable mettant au profit les pays du Sud en tenant compte essentiellement de leurs état).

La problématique à laquelle est confronté le monde (d'aujourd'hui) durant cette décennie 2000 concerne l'approvisionnement adéquat en énergie dans le sens où ce dernier permet la croissance économique et l'accroissement des niveaux de vie essentiellement dans les pays en voie de développement, mais en provoquant des effets négatifs sur la santé des populations et sur l'environnement, les mesures pour y freiner sont très infime.

Quant aux préoccupations du Club de Rome¹⁰, elles étaient articulé autour de trois menaces au mode de la croissance à venir : la rapidité dans l'accroissement de la population du monde, la quantité limitée des ressources minérales non renouvelables comme le pétrole, le fer, le cuivre, etc. A force que la population s'accroît et notamment la consommation des ressources, tous cela provoque des pressions ou des influences sur le capital naturel par leur dégradation.

5.1. L'Agenda 21 et les agendas 21 locaux

Cet agenda 21 était le résultat de la conférence portant sur l'environnement et le développement¹¹ : le sommet de la planète terre en 1992 à Rio de Janeiro au Brésil a pour but l'alignement de tous les pays à s'engager dans un même projet du développement durable. Dans ce cadre, l'idée mise au point est : « le monde se localise en même temps qu'il se mondialise ». Ce programme Action 21 a notamment incité les pays à la mise en œuvre d'indicateurs du développement durable prenant part de la durabilité des systèmes qui ont intégré l'environnement et le développement. Comme, il met en exergue un ensemble de recommandations à propos de divers domaines tel que : la pauvreté, la santé, le logement, la pollution de l'air, la gestion des mers, des forêts et des montagnes, la désertification, la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, la gestion de l'agriculture, la gestion des déchets.

¹⁰Gilbert Benhayoum ,NathalieGaussier, Bernard Planque,op.cit,1999,p109.

¹¹conférence de Rio. Données Stratégique, ONU.<http://www.org/enviro.html>.

Les problèmes de développement durable caractérisant la période des années 1980 jusqu'aux années 1992 sont comme suit : la détérioration de la couche d'ozone stratosphérique « effet de serre » (accroissement de la concentration atmosphérique de gaz carbonique (CO₂)), les atteintes de l'environnement, etc.

5.2. Le protocole de Kyoto

Le problème reconnu dans ce protocole est la difficulté d'atteindre l'objectif visée par ce dernier car il reste le défi que tout le monde connaît : c'est de réduire les gaz à effet de serre ; les pays signataires sont engagés pour une réduction de 5,2% de leurs émissions de dioxyde de carbone d'ici 2012 vis-à-vis de leurs émissions de 1990, et si cela se produira, donc la température moyenne sera réduite de 0,06°C en 2050.

6. Les enjeux du développement durable

Avant d'entamer les enjeux du développement durable, il est nécessaire de souligner l'enjeu que connaissent l'entreprises, Ce dernier, l'ait appel à la dimension sociale du développement durable où les entreprises rencontrent des complications dans le cadre de recrutement pour solliciter des habilités et des compétences. Donc, les entreprises sont dans l'obligation d'accorder des perspectives et de mettre les mêmes valeurs au sein de son organisme qui favorise le travail collectif avec des mesures communes.

Au fil du temps, la notion du développement durable progresse sans cesse avec une grande importance, elle n'est pas nouvelle, ça fait des années qu'un modèle du développement durable était identifié portant sur les aspects sociaux de l'environnement, le respect de l'espèce humaine en permettant sa persistance, en contrepartie à s'engager dans une démarche de croissance économique qui est à la fois la source de développement et ainsi, la cause d'épuisement des ressources naturelles.

6.1. La nature des risques écologiques globaux

Il est à constater que la croissance dans le monde même dans le cas de crise connaît des évolutions en permanences afin de soutenir l'activité économique au niveau de chaque pays, mais cette croissance engendre des conséquences majeures tel que¹² :

- Les émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère : ce gaz cause de dangereux problèmes ; le réchauffement de la terre, et plus spécifiquement, complique la vie dans les régions urbanisées et provoque de plus en plus de nouvelles contraintes.

¹²www.org_intitulé de l'article «risque écologique ».

- la rareté des ressources de la mer et même leurs épuisements est à l'origine des activités de pêche anarchique (abusives) ;
- L'extraction des matières premières entraîne leurs épuisements, donc il faut agir pour les conserver comme dans le cas des énergies en favorisant l'usage des énergies de substitutions.

Ces risques écologiques proviennent essentiellement de développement des pays riches, et sans ignorer les pays en voie de développement qui sont à la quête d'un modèle identique de développement ou de croissance.

6.2. La croissance démographique

La croissance démographique constitue aussi un enjeu majeur du développement durable, dont le nombre des habitants sur la planète ne cesse pas de se progresser (par exemple entre 1945 et 1995, la population mondiale a connu une augmentation importante, plus que doublé, de 2,5 milliards pour arriver à 5,8 milliards d'habitants¹³).

Donc, l'enjeu du développement durable réside dans l'aspect de développement qui nécessite l'usage définitif des ressources (ne peuvent pas être renouvelée), et la croissance démographique qui est et sans doute nécessite un usage important de ces ressources.

Ainsi, il est important de citer les trois enjeux auxquels l'entreprise s'inscrit en cas d'intégration du développement durable¹⁴ :

- La concordance avec la législation ;
- La diminution des coûts ;
- L'amélioration de l'image d'une entreprise responsable.

Ces trois enjeux peuvent être présentés dans le tableau avec les objectifs tirés par la considération de ces trois enjeux de développement durable :

Tableau n° 02 : la relation entre les enjeux du développement durable et les objectifs de l'entreprise

Enjeux	Objectifs
Enjeu réglementaire	Exister
Enjeu économique	Faire du profit
Enjeu de notoriété	Se développer

Source : Lise MOUTAMALLE, « l'intégration du développement durable au management quotidien d'une entreprise », 2004, p142.

¹³Gilbert Benhayoun, Nathalie Gaussier, Bernard Planque, op. cit, p129.

¹⁴Liste MOUTAMALLE, « l'intégration du développement durable au management quotidien d'une entreprise », 2004, p141.

7. Les principes et acteurs du développement durable

Il existe divers principes à respecter afin de mieux aboutir le succès d'une démarche du développement durable au sein de l'entreprise comme le principe de pollueur/payeur, principe de précaution, etc. Pour ce faire, cela exige l'implication de certains acteurs comme les entreprises, les institutions, etc.

7.1. Les principes

Le développement durable inclut plusieurs principes qui ont des définitions distinctes. La déclaration de 1992 qui a eu lieu à Rio, a marqué 27 principes, et parmi ces principes, il est opportun de s'appuyer sur quelques-uns : le principe de précaution, de prévention, de responsabilité, de solidarité, d'intégration et le principe de pollueur/payeur¹⁵ :

7.1.1. Le principe de précaution : ce principe est mis en garde afin de garantir la protection de l'environnement qui seront obligatoirement tenu par les décideurs ainsi que l'Etat pour agir d'une manière préventive en cas de divers risques avérés. Il a comme but la prévention de l'ensemble des risques aléatoires sans compter souvent sur l'expérience et la certitude scientifique ou bien agir avant la transformation de ces risques aléatoires aux risques réels.

7.1.2. Le principe de prévention : ce principe repose sur la protection contre les risques effectifs ou réels causés à l'environnement, il vise à utiliser les diverses matières et ressources d'une façon à diminuer ou éliminer les effets néfastes sur l'environnement. Cela se fait en appliquant des règles dans ce sens afin de favoriser les produits les plus propres ou les moins polluants.

7.1.3. Le principe de responsabilité : c'est le principe numéro sept de la déclaration de Rio de 1992, qui a comme finalité la prise en considération et la restauration des nuisances environnementales afin de promouvoir un environnement en bon état.

7.1.4. Le principe de solidarité : les préoccupations que doivent être prise en considération pour tous les pays sont celles d'un environnement plus protégé et une pauvreté plus au moins réduite ou éliminé en mettant des mesures de coopération entre ces pays (les aides des pays développés destinés aux pays en développement).

7.1.5. Le principe du pollueur/ payeur : Dans ce cas, c'est le responsable de la pollution (pollueur) qui doit supporter ou assumer ses faits, c'est-à-dire le coût de la pollution ainsi que le coût des mesures de préventions.

7.1.6. Le principe d'intégration : selon ce principe, tout le monde est dans l'obligation de

¹⁵Daker, Susan 2006, Sustainable Développement, London. p36. cité par

bien penser à l'environnement, et plus particulièrement à la manière avec laquelle l'ensemble des dégradations environnementales seront réduites. Cela implique le respect et la mise en pratique des règles et normes à tous les échelles et pour tous les organismes.

Donc, le respect de tous ces principes semble être une réalité et une nécessité en vue d'associer les trois principaux objectifs du développement durable, protéger l'environnement, garantir à la fois l'équité sociale et l'efficacité économique.

7.2. Les acteurs du développement durable

Comme le développement concerne tout le monde et ne concerne pas uniquement les entreprises, mais nécessite l'engagement et la participation de tous les acteurs que ce soit les entreprises, les collectivités territoriales et les associations, les institutions et les citoyens¹⁶, etc.

7.2.1. Les entreprises

Aujourd'hui les entreprises ne sont plus comme avant, elles sont de plus en plus sensibilisées à la réalisation des principes du développement durable ; dont certaines entreprises ne visent plus le seul objectif du profit, mais s'engage dans le long terme par la prise en charge du développement durable en assurant son intégration dans la gestion des activités de ces entreprises (changer leur mode de production par exemple). A cet égard, le fait de mettre le développement durable parmi les priorités de l'entreprise, lui permet de se procurer des avantages comme en cas d'usage des ressources tel que l'énergie, les matières premières et l'eau. L'entreprise pourra bien les maîtriser en assurant le bon usage. Pendant que, pour leur personnels, ils seront plus motivés le fait de leur garantir des bonnes conditions (la juste rémunération, la formation, la participation, etc.), ainsi que la nécessité d'impliquer les acteurs de l'entreprise tout entier que ce soit des clients, fournisseurs ou des investisseurs, consommateurs.

7.2.2. Les organisations non gouvernementales (ONG)

Les ONG qui sont l'un des acteurs majeurs du développement durable par lesquelles une grande influence est entraînée quant aux trois champs où ces organisation non gouvernementale interviennent ou prend part : la protection de l'environnement, la considération des droits de l'homme et la protection des minorités. Ils peuvent être reconnus à base de trois critères : la concentration volontaire de divers citoyens privées sur des objectifs communs, elles disposent

¹⁶www.org intitulé « qui l'est les acteurs du dev durable ?

d'un but non lucratif (elles sont indépendantes financièrement, déterminées par les cotisations des adhérents et les collaborations de la part du public et partenaire, et visant l'intérêt public).

7.2.3. Les collectivités territoriales et les associations

Les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel en faveur du développement durable¹⁷, non seulement ils sont proches de la population, mais aussi et surtout visent la résolution des contraintes économiques et sociales et les soucis environnementaux sur leur échelon géographique. De même, ces collectivités locales mettent en place « les agenda 21 locaux » qui est un programme englobant des actions dans le but de prendre des mesures dans le cadre des trois volets de développement durable (économique, sociale et environnementale) pour chaque pays, région ou ville dans le but de définir un projet de développement durable concernant chaque territoire. L'agenda 21 est adopté par les Nations Unies au moment de la conférence de Rio en 1992 pour le 21^e siècle. Elle contient 40 chapitres et prescrit l'ensemble des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir des objectifs comme : faire face à la pauvreté, la protection de l'atmosphère, la consommation rationnelle des ressources naturelles, etc. et pour mieux réussir un tel programme d'action, la constitution d'un autre programme est indispensable ; « l'agenda 21 local » suivant les mêmes objectifs de ce programme d'action.

Quant aux associations, elles disposent d'un rôle considérable au regard du développement durable en cas de la consommation par exemple, la solidarité, la protection de l'environnement. Ce rôle se manifeste dans l'incitation de la population à la réalisation d'un développement durable en faisant des formations dans ce sens et notamment les informer et les sensibiliser davantage.

7.2.4. Les citoyens

Le développement durable est un sujet qui concerne chaque citoyen. Dans ce cas, la participation des citoyens peut influencer sur l'avenir de cette planète tout en effectuant des actions et des gestes à la portée du développement durable.

7.2.5. L'union Européenne

La ligne directrice de la politique de cet acteur, est celle du développement durable où il met

¹⁷odem.

en pratique des stratégies qui contribue au mieux au bien de la planète et pour la bonne conduite des entreprises.

7.2.6. Les institutions

Diverses organisations ont eu un rôle important dans la mise en œuvre du développement durable à savoir la banque mondiale, OCDE, FMI, OMC et ONU.

- **La banque mondiale** : la création de cette institution revient au 1945 dont l'intérêt est de maintenir le développement des pays du Sud en les aidant dans le plan financier (la première institution qui a fut financer le développement au Sud) et du lutter contre la pauvreté. Au fil du temps, les actions de cette banque ainsi que ces objectifs s'accroissent pour que les critères et les piliers du développement durable soient insérés dans ses pratiques mise en joue. Par conséquent, la banque mondiale a instituée avec le programme des nations unies pour l'environnement(PNUE), le fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour soutenir les pays en développement à partir des subventions et des emprunts (crédits) avec des taux d'intérêt bas qui ont mis en exergue les projets respectueux de l'environnement.
- **Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)** : créée en 1960 en relayant l'organisation de coopération économique européenne de 1948 qui regroupe une trentaine de pays¹⁸. L'objectif fondamental de cette organisation est de prendre en compte le développement durable plus principalement l'aspect environnemental dans l'activité de l'entreprise pour garantir le développement. Dans ce contexte, diverses agences ont été introduites comme l'agence pour l'énergie nucléaire, agence d'énergie internationale, etc.
- **Le fonds monétaire international (FMI)** : le FMI a été créé en 1945 (après-guerre) quia comme but la garantie de la stabilité financière internationale tout en gérant les difficultés financières ensemble entre tous ses membres. Aussi, cette institution financière soutien les pays en développement qui ont des dettes par la planification de plans d'ajustements. Cette institution s'intéresse donc à la croissance durable économique dans la mesure où les pays en développement s'inscrivent dans le contexte de l'économie mondiale

¹⁸Les trente pays de l'OCDE: l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche, le Danemark, les Etats Unies, le Canada, la France, l'Irlande, l'Espagne, le Grèce, le Luxembourg, la Norvège, l'Islande, l'Italie, le Portugal, le Suède, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Turquie et le Suisse ; et puis les pays qui ont rejoignis l'OCDE son : le Japon H " " i) la Finlande en 1968, l'Australie en 1971, en 1973 la Nouvelle Zélande, le Mexique (1994), la république tchèque (1995), la Hongrie en 1996, la Pologne (1996), la Corée (1996) et la République Slovaque en 2000.

Le défi du développement durable a été pris en considération par le fonds monétaire internationale sous ses trois dimensions, cela se traduit par l'intégration des actions du développement durable dans l'activité et la politique de cette institution.

- **L'organisation mondiale du commerce (OMC)** : l'accord de cette institution revient en 1994 pour entrer en vigueur en 1995, dont l'objet est d'inciter les gouvernements, mettre dans leurs priorités les soucis sociaux et ceux de l'environnement sans omettre son but principal qui est la libéralisation du commerce international concernant l'ensemble des

biens et des services de tous les pays. Par conséquent, et afin d'être en conformité avec les outils de l'environnement qui permettent son respect et protection, une organisation traitant cette préoccupation de l'environnement a été créée ; à savoir l'Organisation

Mondiale de l'Environnement (OME) et toujours dans le même sens, l'organisation mondiale du commerce renforce ses coopérations avec d'autres institutions comme le PNUE, CNTJCED (conférence des nations unies sur le commerce et le développement).

- **L'organisation des nations unies (ONU)** : l'objectif de la création de cette institution en 1945 est l'amélioration du niveau économique et social pour tous les pays adhérant. Pour lequel, l'organisation de la nation unie adopte de divers programmes : PNUE, PNUD et l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

A propos du PNUD (programme des nations unies pour le développement), il vise le soutien des pays en développement pour un usage adéquat des ressources naturelles et humaines et de baisser le niveau de pauvreté au niveau de ces pays. Ce programme aborde la notion du développement humain durable définie comme suit : « un processus d'élargissement du choix des gens, l'amélioration des opportunités d'éducation, de soin, de santé, de revenu et d'emploi et la prise en compte de la totalité de l'éventail des choix humains, de la qualité de l'environnement physique aux libertés économiques et politiques »¹⁹. Mais même si ce programme se présente comme un projet important de développement des Nations Unies, il semble être non performant du fait de la non considération de souci environnementale, ce qui a entraîné l'établissement d'un autre programme ; le PNUE.

Le programme des nations unies pour l'environnement a pour but la prise en compte de la question environnementale tout en visant l'obligation de l'intégrer dans tous les secteurs d'activités et de respecter les instruments relatifs à cet environnement. En particulier, le PNUE a mis en place un système mondial de contrôle concernant l'environnement afin de faire

¹⁹liste MOUTAMALLE, op.cit,p20-21

propager l'information et éviter l'asymétrie d'information ; faciliter les échanges d'informations par rapport au produit chimiques, connaître mieux des précisions sur le climat, la pollution, etc. ce système représente un registre baptisé RISCPT (registre international des substances chimiques potentiellement toxiques).

Quant à l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'objectif de sa création le développement de la situation des pays soit développé ou en développement (conditions de vie) en luttant contre la faim et la pauvreté de ces derniers (pays). Toutes ces institutions internationales sont dans l'obligation de considérer le développement durable avec ses trois piliers.

La problématique d'un développement durable reste un sujet complexe à réaliser par les entreprises, et qui sont aussi dans l'obligation de le prévenir dans la gestion de leur activité. Dans ce cas, comment la notion du développement durable est mise en œuvre au sein des entreprise ?

8. Les indicateurs du développement durable

Le rapport des Nations unies en 1983 sous la direction du premier ministre Norvégien Gro H. Brundtland²⁰, portant sur le développement et l'environnement révèle l'importance et la nécessité de mettre en exergue une politique apte à satisfaire les conditions de vie pour toute les générations et à préserver l'ensemble des écosystèmes. En parallèle, une politique touchant l'environnement est ainsi indispensable à mettre en place d'une telle manière à viser la réalisation d'une équité lors de la répartition des ressources avec la réalisation de la croissance au niveau mondial.

Il y a lieu de citer certains indicateurs permettant de suivre l'évolution du développement durable pour chaque pays qui sont : l'indice du développement humain (IDH), (IDE) l'indice de durabilité environnementale et l'empreinte écologique.

8.1. Indice de développement humain (IDH)

La naissance d'un tel indice revient au fondement du programme des nations unies pour le développement (PNUD) en 1990²¹. L'IDH est composé de divers indicateurs mise à la disposition du développement durable afin de mesurer le niveau d'un pays à savoir : la santé, l'éducation et le niveau de vie et le Produit intérieur brut par habitant.

²⁰Yvette Veyret, « le développement durable : approches plurielles », édition Hatier, Paris, 2005, p21.

²¹Alain Jounot, op.cit, p5.

Selon le PNUD, l'indice du développement humain peut être réparti ou classé à travers les trois types de pays dont pour les pays développés l'indice du développement humain est élevé, par contre, l'IDH est faible au niveau des pays en voie de développement et un moyen dans les pays en développement.

8.2. L'indice de la durabilité environnementale (IDE)

Une durabilité environnementale stipule la nécessité de parvenir durablement à une efficacité majeure, cela au rapport avec cinq secteurs : système de l'environnement, abaissement de tous les stress relatif à l'environnement, la restriction des comportements vulnérable des hommes, ainsi que l'aptitude sociale et institutionnelle et les meilleures orientations au niveau mondiale.

Afin de déterminer et mesurer l'état de l'environnement, l'indice de la durabilité environnementale représente une solution convenable pour tout pays et communauté, cela s'effectue alors par les analyses des deux situations présentes et précédentes d'un pays (comparaison) en visant des améliorations et transformations.

8.3. L'empreinte écologique

« L'empreinte écologique d'un territoire représente la surface nécessaire à mobiliser pour que la population qui l'utilise puisse y vivre durablement sans détruire son capital naturel,..., mesure la quantité de ressources renouvelables prélevées sur l'écosystème par un groupe humain pour sa consommation directe ou le recyclage de ses déchets et nuisances »²²L'ensemble de ses ressources peuvent être des ressources primaires qui découlent de l'agriculture, de la pêche pour les user ensuite dans des produits alimentaire et industriel comme le bois d'œuvres, etc.

D'une manière générale, l'empreinte écologique constitue l'indicateur de développement durable qui mesure l'influence causée à la nature de la part des hommes dont la mesure d'un tel indicateur à l'échelle planétaire dépend de la superficie conforme aux divers besoins des êtres humains.

²²E. Arnaud, A. Berger, C. De Perthuis, « le développement durable », édition Nathan, Paris, 2011, p26.

Section 2 : la mise en œuvre du développement durable au sein des entreprises

Les entreprises notamment le management en général sera amené à des modifications ou bouleversements de grande ampleur, dus justement aux carences que connaît le modèle de développement à propos des contentions écologiques et sociales de tous les pays.

Le développement durable constitue donc une notion portée à l'intérêt global, mais sa mise en œuvre au sein des entreprises est primordiale et difficile au même temps dans le sens où « la capacité à prendre du recul, anticiper, expérimenter et entreprendre sera crucial afin d'appréhender les enjeux du développement durable »²³, dont il faut tenir compte des trois dimensions de développement durable et de garantir leur efficacité (performance économique, sociale et environnementale). Par conséquent, dans ce sens, le pionnier du principe de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est John Elkington²⁴ qui a développé la notion de « triple bottom line qui veut dire par là que le résultat financier de l'entreprise pourra être abouti par la garantie des trois volets du développement durable qui sont : le volet économique, social et environnemental.

2.1. La responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise

Toute entreprise qui décide de s'engager dans un contexte du développement durable est consciente de la nécessité d'avoir la volonté de réagir différemment et ne pas avoir comme unique objectif le profit, mais va au de-là, alors, ses décisions et activités seront prises au profit à la fois de la société et de l'environnement d'une manière à baisser les impacts engendrés sur l'environnement et sur la société, avec l'importance et la nécessité de prendre en compte les exigences des parties prenantes. Cela se traduit, donc par une conduite claire, transparente et éthique, qu'elle soit aussi conforme aux lois qui lui y corresponde.

La RSE peut être donc définie comme « le concept dans lequel les entreprises ont des préoccupations éthiques, sociales et environnementales dans leurs activités et dans leurs relations avec les parties prenantes : salariés, actionnaires, clients, fournisseurs, riverains..., mais aussi dans leurs choix d'investissement »²⁵.

- La responsabilité sociale de l'entreprise est représentée en faveur du capital humain pour le bien-être de la société où elle s'articule autour de trois principes : la garantie du travail en tenant compte du phénomène du chômage, fructifier les salariés en favorisant leur

²³<http://www.brochure10-11.pdf>, p2.

²⁴E. Arnaude, A. Berger, C. De Perthuis, « le développement durable », édition Nathan, Paris, 2011, p58.

²⁵Stéphane BALLAND, Anne-Marie BOUVIER, « management des entreprises en 24 fiches », édition Dunod, p21.

- formation, et assurer leur insertion (statut social).
- Quant à la responsabilité environnementale de l'entreprise, elle est essentielle pour préserver la nature, duquel les entreprises mettent deux principes à savoir : les actions contribuant au bien de la nature (lutter contre la pollution multiformes, faire attention aux ressources naturelles et les bien préserver, ainsi que la protection des paysages) d'une part, et d'autre part, les entreprises doivent créer des produits répondant aux contraintes du développement durable et sensibiliser les clients vers ces produits.

La responsabilité sociale d'entreprise influence les entreprises en leur permettant de se procurer de multiples avantages : elle permet d'augmenter la performance commerciale et financière des entreprises, permet l'abaissement des risques que soit juridiques, économiques ou industriels, et tout en renforçant leur compétitivité.

Il est à distinguer entre deux types de stratégies en matière de responsabilité sociale d'entreprise²⁶ qui sont :

- **Stratégie substantielle** : il y'a lieu de parler sur la réussite de cette stratégie, le fait de l'existence d'une efficace configuration de l'activité de l'entreprise (concernant les politiques et choix stratégiques, les processus, etc.) par rapport aux évaluations de la société.
- **Stratégie symbolique** : cette stratégie a comme principe, la nécessité de l'entreprise d'opter pour une politique de responsabilité sociale d'entreprise, dont l'entreprise visera des objectifs à long terme et des comportements plus au moins responsable. Donc, elle vise la recherche de sa réputation et son image tout en menant les parties prenantes vers les mouvements de l'entreprise.

²⁶Dominique Wolff, « le développement durable : théories et applications au management », 2^e édition Dunod, Paris, 2005, p 17.

2.1.1. La responsabilité sociétale d'entreprise et les parties prenantes

L'entreprise par sa nature est composée de nombreux acteurs soit, en internes comme les salariés, les dirigeants, les employés,..., ou en externes tel que : les clients, les fournisseurs, investisseurs, etc. Ces derniers sont appelés les parties prenantes de l'entreprise qui ont un rôle majeur dans la considération des impacts sociaux et environnementaux touchant l'activité de l'entreprise et qui ont une influence sur l'état de l'environnement. De ce fait, les parties prenantes constituent un outil d'aide à l'intégration d'une politique de responsabilité sociétale d'entreprise dans l'activité de l'entreprise, et leurs désignation est indispensables qui sont présentés dans le tableau ci-après, ainsi que les attentes de chacun d'eux :

Tableau n° 03 : les attentes des parties prenantes envers les entreprises

Attentes des parties Prenantes intéressées par rapport aux responsabilités de l'entreprise	Economique	Environnemental	Social
Client Consommateur	Garantie, qualité, juste prix	Consommation de ressources, respect de l'environnement	Ethique, commerce équitable, respect de droit social
Employés et Syndicats	Equité social, Rémunération	Respect de l'environnement Local	Motivation, consultation interne, formation, développement, employabilité
Sous-traitants	Rémunération équitable, information perspectives développement et de La pérennité de la Collaboration	Définition claires des Exigences Environnementales sur les produits et sur les processus	Formalisation des Exigences en matière de condition de production et des modes de contrôle et
Fournisseurs	Relation de Partenariat long Terme	Formalisation des Spécialisations Techniques	Formalisation des exigences éthiques et déontologiques
Financiers-banque	Pérennité économique, besoin en fond de roulement	Maitrise desrisques environnementaux et de leurs impacts Financiers	Anticipation sur les besoins reclassement d'en limiter les coûts
Distributeurs	Maîtrise des marges,	Réduction des	Développement des

	Concurrence	déchets d'emballages, des transports, prises-en compte des aspects	produits éthiques
Actionnaires prioritaires	Résultats financiers	Ethique, maîtrise des risques, anticipation et transparence	Maitrise des risques liés à l'image, anticipation et gestion de crise
Pouvoirs publics	Contribution à la richesse nationale et Locale	Respect Réglementation	Respect réglementation en matière de droit de travail
Communautés locales territoriales	Pérennité de l'entreprise	Information et transparence, réduction des nuisances	Prise en compte des attentes locales, participation à la vie locale, acteur de bassin d'emploi
Concurrents	Benchmarks	Respect des règles de Protection	Respect du droit de la concurrence, éthique, absence de dumping social
Assureurs	Charges de Réparation	Maitrise des risques	Accidents du travail y compris des sous-traitants

Source : observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises, « développement durable et l'entreprise : un défis pour les managers, édition Afnor, 2004, p53.

2.2. L'intégration du développement durable à la gestion de l'entreprise

La question à résoudre aujourd'hui doit répondre aux écueils environnementaux et à l'aspect social qui nécessite pour une intégration meilleure du DD une responsabilité considérable de la part de l'entreprise et des commandements à mettre en œuvre.

Donc, la réussite de l'intégration de ce concept du DD doit répondre nécessairement aux concepts d'éthiques sociaux et environnementaux.

2.2.1. La prise en compte de la notion du développement durable à base de différents aspects d'éthique

Pour introduire une politique du développement durable, il est possible d'incorporer deux approches à savoir l'approche contractuelle et l'approche managériale. La différence entre ces deux approches est que la première consacrée aux clients et la deuxième aux employés.

- **Approche contractuelle :** dans cette approche, la réflexion de l'entreprise est adressée vers la qualité écologique de l'ensemble de ses produits estimée par le niveau des achats des consommateurs, car son enjeu primordial est celui de l'image de marque que représente l'entreprise et ne prend pas en considération les divers employés qu'elle emploie.
- **Approche managériale :** contrairement à la première approche qui ne vise que le seul objectif du profit et de la production, cette deuxième approche ne se contente pas dans cette tendance, mais tient des responsabilités envers la société et l'environnement. L'approche managériale repose sur une approche générale de l'entreprise. Elle est liée aux concepts d'éthique d'entreprise et d'entreprise citoyenne²⁷.

Une fois que la démarche du développement durable est déterminée ou instaurée, un autre problème apparaît : qui sera le responsable qui doit s'en charger de la mise en place d'une telle démarche.

Au début, diverses directions sont à la disposition pour ce genre de responsabilité comme la direction de l'environnement, de la communication, etc. Mais cela n'a abouti à rien pour l'entreprise. Pour cela, l'identification d'une direction particulière ou entité sous le contrôle d'un responsable est indispensable, un responsable véritable et légitime qui mènera à bien la politique du développement durable au sein de l'entreprise en effectuant des études sur son activité et élaborer une charte qui constitue un document où l'ensemble des droits et des devoirs sont déterminés (cette charte doit dépendre de la direction de l'entreprise).

Dans ce contexte, il est utile d'opter pour des changements internes relatifs à la gestion de l'entreprise et évoluer les attitudes managériales et personnelles, ainsi que l'intégration de la fonction du développement durable par tous au sein de l'entreprise²⁸ à savoir :

- Au niveau de la direction commerciale, marketing et relation clients ;
- A la direction des achats et relation fournisseurs ;
- A la direction de la communication et relations avec les salariés, les syndicats ;

²⁷Liste MOUTAMALLE, «l'intégration du développement durable au management quotidien d'une entreprise », édition l'Harmattan, 2004, p126.

²⁸Ibidem ,p127.

- A la direction des ressources humaines ou communication interne ;
- A la direction financière et relation avec les actionnaires.

Pour ce qui concerne la charte, elle peut être soit globale mettant le point sur les trois piliers du développement durable (environnement, sociale et économique) ou bien touchant un seul domaine comme le cas d'une charte pour l'environnement, charte sociale, charte de l'eau. Mais qui doit être connu par tous les employés de l'entreprise qui ont intérêt de disposer un caractère transparent afin d'établir une vraie charte basant sur les règlements, les normes, le contrôle, etc. Par conséquent, des outils d'aide à la gestion, des principes et des indicateurs seront identifiés, ce qui fait que l'enjeu du développement durable sera précisé et ça facilitera la mise en place de ces outils dans ce contexte du développement durable.

2.3. Les domaines d'application du développement durable (les fonctions de l'entreprise)

Une entreprise qui s'engage dans l'application d'une démarche du développement durable, implique une bonne gestion de programme transversal, c'est-à-dire l'implication de toutes les fonctions de celle-ci qui sont comme suit :

2.3.1. La fonction marketing

Cette fonction doit avoir un rôle indispensable en faveur du développement durable, dont il est nécessaire de déterminer l'ensemble des opportunités et des menaces relatifs aux enjeux du développement durable dans le cadre des exigences des consommateurs et du marché. Comme il faut éviter au niveau de cette fonction de faire valoir l'existence d'un développement durable en diffusant des messages publicitaires, alors que la réalité ne lui correspond pas. Mais, elle doit sensibiliser les consommateurs à changer leurs habitudes d'une part par la demande des produits ou services plus responsables, et d'autre part par le changement des entreprises de leurs modes de production et de communication, pour s'engager ensemble dans une démarche de plus en plus responsable.

2.3. 2. La fonction de recherche et de développement(R&D)

Due à l'accroissement des problèmes liés au développement durable, la recherche semble donc être la solution primordiale pour ces problèmes. Dans ce contexte, diverses disciplines s'intéressent à cette notion avec l'extension des champs de recherche qui exige la coopération, ainsi

que la recherche au profit du développement durable en prescrivant des données fiables, la performance des outils en cas de la modélisation et de perspective.

Chaque fonction au sein de l'entreprise joue un rôle en faveur du développement durable. Cependant, si le marketing accompli la fonction de savoir (par exemple savoir s'il est utile d'investir dans le recyclage ou dans la production de produits nouveaux plus respectueux), la fonction R&D demande d'opérer des choix. La recherche est réalisable au sein des laboratoires internes des entreprises ou bien en partenariat avec des laboratoires publics.

2.3.3. La fonction touchant l'aspect juridique

Le développement durable constitue un ensemble de textes juridiques et des règles instaurées au niveau des Etats comme au niveau européen. Par exemple : dans le cas des Etats Unis où un conseil sur la qualité de l'environnement et l'Agence américaine de protection environnementale (APE) a été créée en mettant en place un ensemble de lois sur la politique environnementale nationale, sur l'air, sur l'eau, etc.

2.3.4. La fonction achat

L'entreprise, dans sa démarche de lancement d'un nouveau produit qui répond aux exigences d'un développement durable, doit effectuer des achats responsables, qui veut dire que cette dernière (entreprise) va effectuer des analyses et des contrôles pour l'ensemble de ces produits par rapport à la provenance des matières nécessaires à la production (s'il sont en conformité avec les lois, etc.), le transport et tous les composants d'un produit, pour enfin satisfaire les exigences des consommateurs ainsi que de développement durable.

2.3.5. La fonction de production

Concernant cette fonction, l'entreprise pour qu'elle puisse réussir cette démarche du développement durable, elle doit déterminer dès le début les divers matières et énergies nécessaires à la production (dès leur extraction jusqu'au leur fin de vie). Elle doit notamment préciser l'ensemble des impacts environnementaux et autres. Il est important de prendre en considération la préoccupation du développement durable lors de la production, dans le sens où plusieurs problèmes entraînés par cette production seront éliminés ou diminués.

2.4. Les difficultés de mise en œuvre du développement durable

Aller vers le but de mettre en place le développement durable n'est pas facile, duquel

il connaît des difficultés.

2.4.1. La prise de conscience

Dans ce sens, et même si les risques écologiques de la planète sont apparus depuis des années, et les diverses communautés internationales revêtent des actions à poursuivre pour privilégier le développement durable ; cela n'a pas vraiment abouti à des résultats efficaces due à la difficulté correspondant à sa mise en œuvre.

Depuis 1992, lors du sommet de Rio, une prise de conscience de la planète par les chefs de gouvernement été soulignée en indiquant des mesures pour faire face aux différents risques.

2.4.2. Les décisions limitées

Après avoir effectué la prise de conscience, cela ne veut pas dire qu'elle est suivie par des actions qu'ils conviennent ou des décisions considérables.

La difficulté se présente dans le fait d'imposition des obligations et des coûts à la population, alors que sont des nécessités majeures à mettre en œuvre.

2.4.3. La spécification de la problématique du développement durable

Constitue l'étape essentielle afin de prévoir le développement au fil du temps, c'est une forme de planification et d'évolution volontaire permettant sa maîtrise au moment de sa mise en œuvre²⁹. C'est ici que réside la problématique du développement durable, comment avoir l'habileté d'orientation et de pilotage concernant le développement, d'une manière à garantir les bonnes conditions de vie des populations ainsi que la reproduction de l'espèce humaine. Dans ce contexte, et afin de résoudre cette problématique, il faut introduire des instances de régulations aptes à réaliser le pilotage de développement en incluant le respect de la planète. Pour le faire, l'imposition de la notion de gouvernance semble être une solution à la problématique du développement durable, en parallèle, elle soutient l'efficacité des instances de régulations ; la gouvernance s'appuie sur quatre mots clés pour la définir selon M. Quévit³⁰ : « orientation, régulation, concertation et légitimation », cette dernière sera réalisée avec la coopération de tous les acteurs afin de favoriser et d'orienter le développement.

La gouvernance de l'entreprise peut être ainsi définie comme étant : «un ensemble de dispositions légales, réglementaires ou pratiques qui délimitent l'étendue du pouvoir et des responsabilités de ceux qui sont chargés d'orienter durablement l'entreprise »³¹.

²⁹Dominique Wolff, op. Cite. p45.

³⁰E. Arnaud, A. Berger, C. De Perthuis, « le développement durable », édition Nathan, Paris, 2011, p128.

³¹LiseMOUTAMALLE, op. Cite, p46.

2.5. Les conditions de mise en œuvre du développement durable

Afin de tolérer un engagement dans une démarche du développement durable, il faut en parallèle avoir des renseignements suffisamment aptes de garantir à terme le succès de sa mise en œuvre. Pour cela, un système d'éducation en matière du développement durable semble être une condition indispensable à l'égard du développement durable. Dans ce contexte, en se référant à l'énoncé le programme d'organisation des nations unies ONU (sommet mondial de Johannesburg) en Mars 2005 : « la décennie de l'éducation pour le développement durable »³² pour la période 2005-2014. Cela nécessite :

- Une formation des enseignants explicative (et les motiver) qui détermine les relations existantes entre les diverses disciplines de l'enseignement et la problématique du développement durable au sein de la société ;
- Une intégration performante des fondements du développement durable dans ou lors de la détermination du fonctionnement des écoles ;
- Les liaisons entre les organisations scolaires et le monde ouvert à l'extérieur.

Dans ces conditions, « les entreprises aujourd'hui ont besoin d'un personnel qualifié sensibilisé aux impacts, contraintes et techniques et aux aspirations de leurs nouveaux interlocuteurs. En cela, l'Education reste leur partenaire idéal »³³.

³²E. Arnaud, A. Berger, C. De Perthuis, « le développement durable », édition Nathan, Paris, 2011, p128.

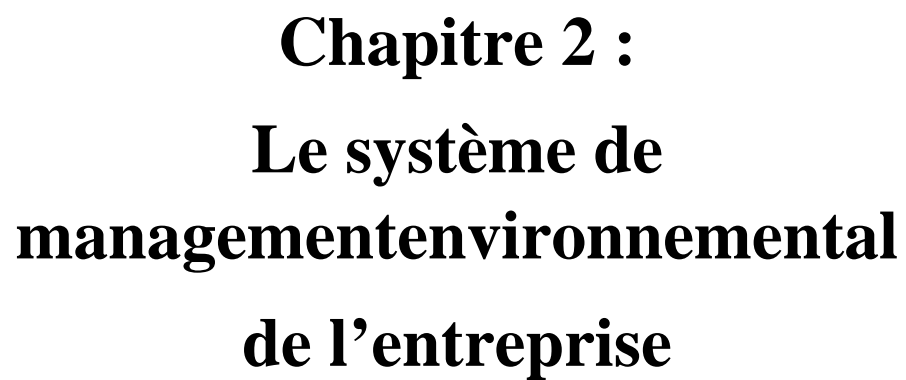
³³Lise MOUTAMALLE, op. Cite, p46.

Conclusion

Le développement durable semble être une nécessité majeure à mettre en œuvre, c'est le seul développement qui vise le bien être présent sans compromettre celui des générations à venir. Il accorde pour chacun des dimensions qui le compose et l'importance qu'il mérite à savoir : la dimension économique où la réalisation de la croissance économique est indispensable mais à condition, de bien opérer des choix (pour la production, les risques, etc...). Dans le cadre d'un développement durable, la dimension sociale qui vise la réalisation de l'équité sociale et la sensibilisation de toute la société vers la conduite du développement durable et la troisième dimension est lié à l'aspect environnemental où la protection de cet environnement s'avère de plus en plus une préoccupation majeure à prendre en considération. Pour cela, l'entreprise doit être responsable en vers ces actions et ces décisions et avec toutes ces parties prenantes pour réussir la démarche du développement durable. Par conséquent, les divers principes du développement durable vont être utiles et servir pour que tout le monde soit responsable de ces actions, comme le principe de pollueur/ payeur où le responsable de la pollution doit payer des taxes, etc.

Donc, la réussite dans la mise en œuvre d'une démarche du développement durable s'appuie en premier lieu sur la volonté d'une entreprise à l'intégrer dans sa gestion. Ceci se traduit par son intégration dans toutes les fonctions de l'entreprise et de ne pas se baser sur le seul objectif de profit. Pour ce faire, il est ainsi important de garantir les conditions qui conviennent à sa mise en œuvre et principalement la formation de tous les salariés d'une entreprise et de garantir un système d'éducation à l'égard du développement durable.

De ce fait, l'entreprise doit prendre en considération la dimension environnementale dans sa gestion, que cela implique le recours à l'innovation qui est l'un des moyens permettant la création des produits à la fois de qualité et respectueux de l'environnement, et doit aussi mettre en œuvre un système de management environnementale, notamment des stratégies pour réussir ce système de management environnementale qui sera l'objet de notre prochain chapitre.



Chapitre 2 :
Le système de
management environnemental
de l'entreprise

Introduction

Le système de management environnemental aide les organismes à améliorer leur performance grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources et à la réduction des déchets gagnant par la même avantage concurrentiel et la confiance des partie prenantes.

Il existe deux références en matière de système management environnementale : le premier est le système européen Environnementale Management and Audit Schème(EMAS). Le second est la norme internationale ISO14001. Chacune de ces deux références encouragent l'entreprise à suivre le chemin de l'amélioration continue de la performance.

Ce chapitre sera subdivisé en deux sections : La première sera consacrée au système management environnemental et la deuxième à la performance de l'entreprise.

Section (1) : Le système de management environnemental de l'entreprise

L'entreprise en tant qu'un système ouvert, est en réaction permanent avec son environnement qui tend à être de plus en plus complexe et incertain. Donc, chaque entreprise doit identifier son environnement pour mieux le connaître et bien agir.

1. La notion d'environnement**1.1 Définition de l'environnement**

L'environnement est une notion connue de tous, mais qui prend souvent une signification particulière suivant l'interlocuteur à qui l'on s'adresse. Afin de limiter cette diversité et de préciser cette notion, nous présentons une série de définitions du terme environnement.

Les différentes définitions offrent une vision globale, mais peu précise, de l'environnement. Vise à intégrer les composantes de l'environnement en milieu industriel.

La protection de l'environnement doit être prise en compte par les industriels, à la demande des pouvoirs publics et des citoyens. Il paraît intéressant, dans un premier temps, de se pencher sur la façon dont chacun des acteurs aborde l'environnement : si leurs conceptions de l'environnement sont différentes, la compréhension mutuelle sera difficile.¹

Selon l'ISO 14000 version 1996, l'environnement est défini comme étant le «Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations »²

L'encyclopédie universalise ne définit pas directement le terme environnement mais renvoie à des domaines qui s'y rapportent, tels que l'éco-toxicologie humaine, la protection de la nature, les cycles bio géochimiques, le droit et la politique. Le petit Larousse définit l'environnement comme étant « Ce qui entoure, ce qui constitue le voisinage. Ensemble des éléments physiques, chimiques ou biologiques naturels et artificiels, qui entourent un être humain, un animal, un végétal ou une espèce ».

Selon la définition donnée par le cabinet BECA Environnement « L'environnement est un système complexe composé d'éléments vivants et non vivants, réunis par de nombreuses relations ». Le terme écosystème terrestre est également évoqué.³

¹JACQUEL, Thèse doctorat en génie industriel, intégrait de l'environnement en entreprise : proposition d'un outil de pilotage de processus de création de connaissance environnemental de paris : Arts et métier 2002.

² Organisation International de normalisation ISO, management environnementale et Norme ISO 14 000. Système de management, spécification et ligne directrices pour son initialisation. Première édition 1996.

³<http://www.i-enrenment.com,03/11/2017>

1.2 L'Objectif environnemental

L'objectif environnemental est le but général défini par l'entreprise à atteindre pour améliorer ses performances environnementales et dont la responsabilité est clairement attribuée. L'objectif environnemental doit être mesurable, quand cela est possible, et en accord avec la politique environnementale de l'entreprise.⁴

1.3. L'aspect environnemental

L'aspect environnemental est l'élément des activités, produits ou services d'un organisme susceptible d'interactions avec l'environnement.

1.4. L'amélioration continue

L'amélioration continue est le processus d'enrichissement du Système de Management Environnemental pour obtenir des améliorations de la performance environnementale globale en accord avec la politique environnementale de l'organisme.

1.5. L'impact environnemental

L'impact environnemental est toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des activités, produits ou services d'un organisme.

1.6. La Cible environnementale

La cible environnementale est l'exigence de performance détaillée, quantifiée si cela est possible, pouvant s'appliquer à l'ensemble ou à une partie de l'organisme, qui résulte des objectifs environnementaux, et qui doit être fixée et réalisée pour atteindre ces objectifs, maîtriser de manière constante les impacts de ses activités.

2. Le Système de Management Environnemental**2.1. Le Management Environnemental**

La prise en compte des questions environnementales dans l'activité quotidienne des entreprises est un phénomène récent en regard de l'histoire de la révolution industrielle. Pendant longtemps, la croissance économique a, en effet, reposé sur la croyance en un progrès industriel illimité et sur la vision d'une nature aux ressources inépuisables devant être

⁴Organisme International de normalisation. ISO 14001 système de management environnemental. Exigences et lignes directrices pour son utilisation, AFNOR, 2004.

assujetties aux besoins de la production.⁵

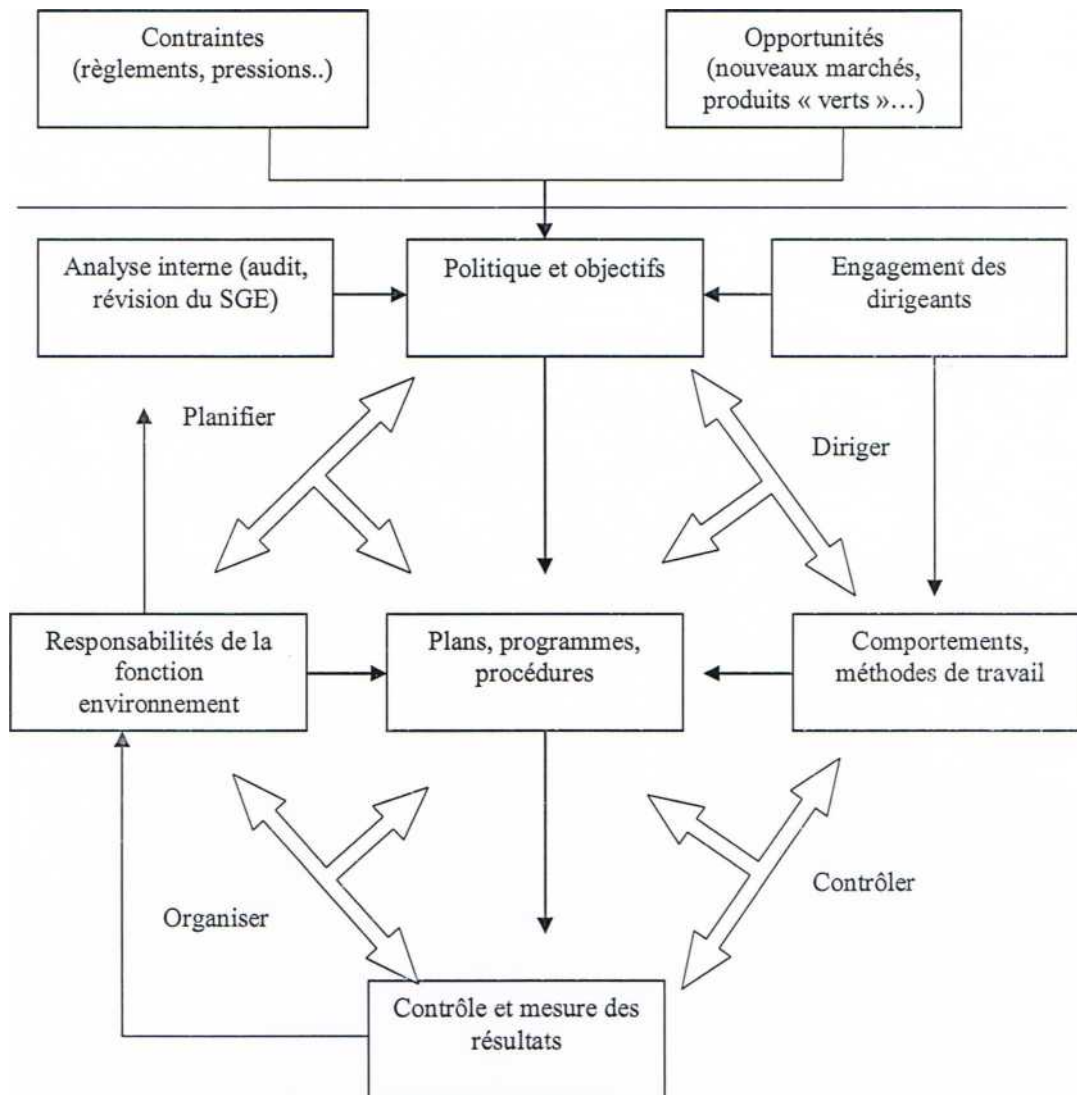
Depuis la fin des années 80, la plupart des réflexions sur le « management vert » s'articulent autour de la nécessité de mettre en œuvre des systèmes de gestion permettant d'intégrer les préoccupations environnementales dans les activités quotidiennes de l'entreprise. Ces systèmes de gestion répondent à une double exigence. D'une part, pour déboucher sur des améliorations durables, les mesures de protection de l'environnement ne doivent pas être seulement centrées sur des investissements techniques, mais aussi sur des changements dans les habitudes de gestion et les valeurs de l'entreprise.

D'autre part, pour apporter plus de rigueur à la gestion environnementale et assurer la cohérence des initiatives de plus en plus décentralisées dans ce domaine, les entreprises ont été progressivement amenées à élaborer des politiques plus formelles et plus systématiques, reposant généralement sur des principes traditionnels de management, les responsables de la fonction « Environnement » du groupe Rhône- Poulenc, définissent la « nouvelle approche » de la gestion environnementale comme un système de management centré sur la définition d'une politique claire, sur l'organisation, sur la mesure, sur la planification et enfin sur le contrôle des mesures de protection de l'environnement (figure 2).

Le management environnemental est une démarche de management de la qualité orientée vers l'environnement ; si l'intérêt d'une telle démarche ne s'est jusqu'à présent pas imposé aux entreprises, celui-ci devient croissant au vu des pressions de la loi et des clients. Pour répondre à ces attentes, les entreprises doivent proposer des outils et des modes opératoires ; le Système de Management Environnemental. Par définition, on propose une approche systémique est une réponse rigoureuse et concrète à des attentes parfois très immatérielles. Celui-ci peut se parcourir avec deux grilles de lecture ; l'une centrée autour de l'entreprise « approche site », et l'autre qui s'attache à la chaîne de production d'un produit ou d'un service particulier « approche produit ».

⁵GENDRON C, le développement durable comme compromis : la modernisation écologique de l'économie à l'âge de la mondialisation. Edition : PUQ presse de l'université Québec ; 2006.

Figure n°02 : (SGE) Système de Gestion Environnementale.



Source : Boital O, les normes internationales ISO 14000 : fondements, enjeux, et implication pour la gestion environnementale des entreprises importatrices Québec : Edition université Traval, 1998, pp 4-7-26.

2.2. L'intégration du management environnemental dans la gestion d'entreprise**2.2.1. Le développement durable**

Le développement durable correspond à un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs (prise en compte de manière équitable des aspects économiques, écologiques et sociaux). Cette notion intègre deux concepts clés :

- le concept de besoin, notamment les besoins essentiels des populations les plus pauvres qui doivent être traités en première priorité ;
- l'idée de préservation de l'environnement, imposée par le développement des technologies et des organisations sociales, afin de préserver la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

2.2.2. L'entreprise et l'environnement

L'environnement est-il un élément de frein au développement des entreprises ? On a longtemps utilisé l'impossibilité d'assumer des coûts présumés élevés comme excuse pour ne rien faire en matière de gestion environnementale. Cette attitude des entreprises, couplée aux grands désastres écologiques des dernières décennies, a amené l'opinion publique et les pouvoirs publics à considérer les entreprises, et particulièrement celles de production, comme les principales responsables de la pollution mondiale.

En outre, le manque de communication environnementale efficace du pan des entreprises a contribué à renforcer cette opinion. Il n'y a pas si longtemps, parler de performances environnementales était considéré comme dangereux pour le développement d'une entreprise.⁶

Heureusement, cette situation a changé, du moins en ce qui concerne les grandes entreprises multinationales. Actuellement, on tend plutôt à intégrer l'environnement dans la gestion courante de l'entreprise.

⁶BARACCHINI P. Guide à la mise en place du management environnementale en entreprise selon ISO 14001. Troisième édition : Presse polytechniques et universitaires Romandes, 2007.

2.2.3. L'intérêt de la démarche environnementale

Il serait regrettable que les entreprises subissent des pressions externes dans le domaine environnemental sans adopter une attitude proactive dans la gestion d'entreprise pour améliorer leur compétitivité. Au-delà des pressions existantes, d'autres facteurs peuvent les inciter à s'engager dans des démarches environnementales.

Pour certaines entreprises, la valeur ajoutée dégagée par la démarche environnementale doit être cherchée à l'intérieur de l'entreprise en termes de rentabilité et d'optimisation des processus suivants⁶ :

- Maîtrise économique des matières premières.
- Gestion correcte des déchets
- Motivation du personnel.

2.3. Définition d'un SME

Le SME est un ensemble de mécanismes internes qui permet de s'assurer quotidiennement que toutes les activités de l'entreprise se font en respect de la politique environnementale décidée par la direction⁷

Respecter la politique environnementale, c'est :

- Faire appliquer le programme environnemental fixé par la direction pour atteindre les objectifs fixés, en tenant compte des priorités d'ordre environnemental lors des prises de décisions.
- Assurer progressivement et durablement le respect des réglementations s'appliquant à l'entreprise en matière d'environnement.

Les Systèmes de Management de l'Environnement, ou SME, s'inscrivent dans ce contexte, en offrant un mode de gestion permettant l'intégration de la préoccupation environnementale à tous les niveaux dans l'entreprise : l'objectif en est l'amélioration des performances environnementales, définies comme "les résultats mesurables du SME, en relation avec la maîtrise par l'organisme de ses aspects environnementaux sur la base de sa politique environnementale, de ses objectifs et cibles environnementaux".

⁷Organisme International de Normalisation. ISO 14001 Systèmes de management environnemental Exigence et lignes directrices pour son utilisation, AFNOR ,2004.

La reconnaissance officielle du SME d'une entreprise passe par sa certification, c'est à dire la vérification par un auditeur qualifié que le SME mis en place dans l'entreprise respecte bien un ensemble de pratiques constituant un référentiel.⁸

2.4. La construction d'un SME

La construction d'un SME paraît difficile sans une phase de transition permettant la sensibilisation aux préoccupations environnementales et aux enjeux liés, ainsi qu'une information sur les conséquences environnementales de l'activité et les moyens de les maîtriser. De plus, un SME tel que défini par la norme ISO 14001 ou le règlement européen est un outil de gestion, qui organise l'intégration globale de l'environnement dans l'entreprise et se situe dans le moyen et le long terme. Il demande à être complété par un outil de pilotage au quotidien, organisant le prélèvement, l'exploitation et le suivi de l'information sur le terrain. Dans les entreprises, où le degré de formalisation de l'information est souvent faible, la mise en place de cet outil complémentaire est indispensable.⁹

Les deux principaux référentiels de SME sont aujourd'hui la norme ISO 14001, et le Règlement Européen EMAS ou "Eco-audit".

2.5. Le SME selon le règlement européen "Eco-audit" ou EMAS

La dénomination règlement éco-audit, EMAS (Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit) est en fait l'appellation abrégée du " l'Eco- Management and Audit Schème", c'est un règlement européen permettant la participation volontaire des entreprises du secteur industriel à un Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit.

L'objectif de ce règlement est de "promouvoir des améliorations constantes des résultats en matière d'environnement", par :

- L'établissement et la mise en œuvre d'une politique environnementale et d'un programme environnemental,
- L'évaluation systématique, objective et périodique de l'efficacité de la politique et du programme environnemental,

⁸PERSONNE M, thèse doctorat, contribution à la méthodologie d'intégration de l'environnement dans les PME- PMI évaluation des performances environnementale Institut national des sciences appliquées de Lyon, Ville urbaine, France ; 1998.

⁹GEIMER G, ISO système de management et environnemental et l'audit.

- L'information du public sur les résultats obtenus, par une déclaration environnementale.

Le SME est défini comme étant "la partie du système global de management qui comprend la structure organisationnelle, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources nécessaires aux fins de la mise en œuvre de la politique environnementale."

Le règlement européen impose des exigences à travers les phases suivantes¹⁰ :

Phase 1 : Mise en place du SME

Adoption par la direction de l'entreprise d'une politique environnementale, assurant la conformité réglementaire et engageant à une amélioration constante et raisonnable des résultats sur le plan de l'environnement. Une analyse environnementale de l'entreprise doit permettre d'identifier ses facteurs d'impact, ainsi que les impacts liés. Sur la base de ces résultats, un programme environnemental visant des objectifs précis est défini. Lorsque des documents existent déjà, tels que l'étude d'impact, l'étude des déchets ou l'étude de danger, ils peuvent constituer la base du travail de l'analyse environnementale.

Phase 2 : Organisation du SME

Définition des responsabilités, sensibilisation et formation du personnel de l'entreprise, organisation de la maîtrise opérationnelle.

Phase 3 : Suivi du SME

La surveillance s'assure que les exigences du SME soient bien respectées. En cas de non-respect, des mesures correctives sont programmées.

Phase 4 : Documentation

Un registre des documents relatifs au management environnemental est maintenu.

Phase 5 : Evaluation

Des audits environnementaux sont périodiquement programmés. Ils vérifient le bon fonctionnement du SME.

¹⁰GEIMER C, Management Environnemental et d'Audit (EMAS) Luxembourg, décembre 2003

Phase 6 : Communication

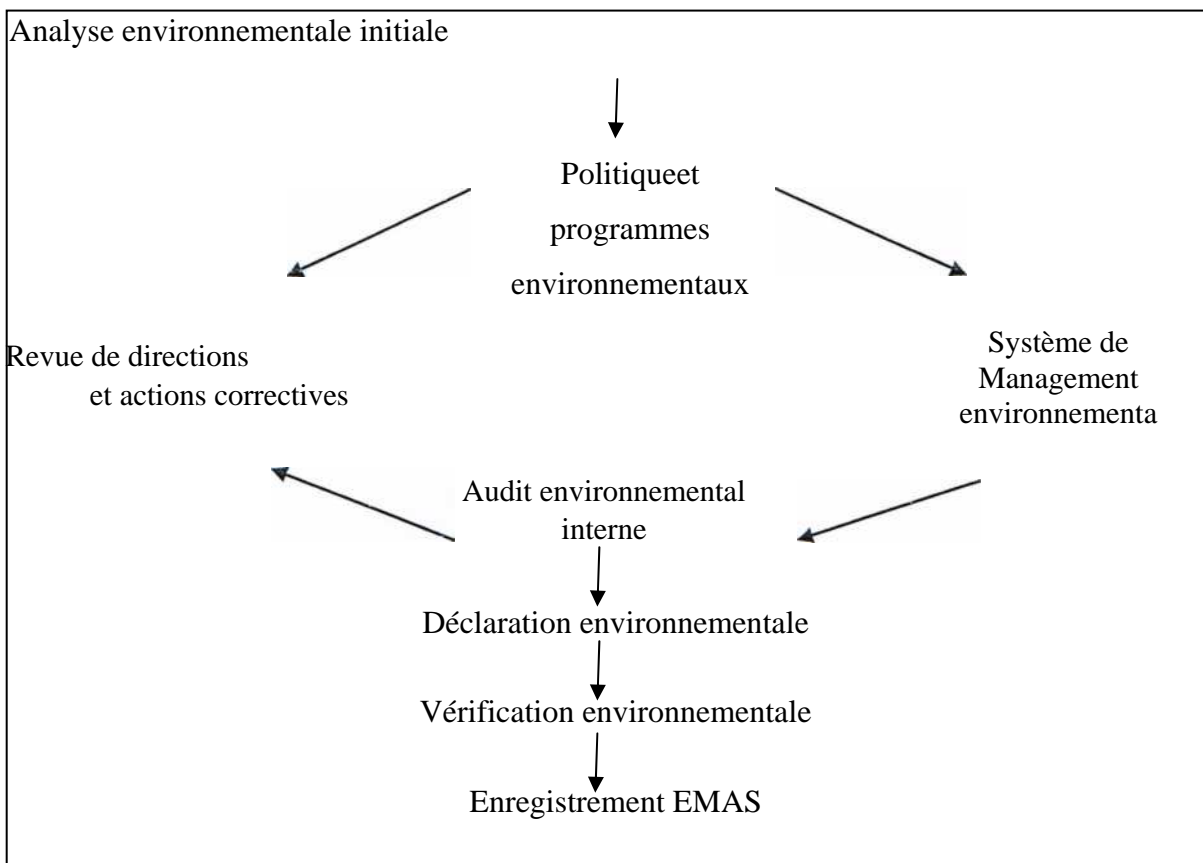
L'entreprise doit établir une déclaration environnementale destinée au public, présentant :

- Une description des activités de l'entreprise.
- Une évaluation des problèmes environnementaux important liés à l'activité.
- Un résumé des données chiffrées.

Phase 7 : Vérification

L'entreprise doit faire examiner la politique, le programme, le SME, l'analyse ou la procédure d'audit et la déclaration afin de vérifier le respect des exigences du règlement. La mise en œuvre du règlement EMAS est représentée par la figure n°03.

Figure n°03 : Mise en œuvre du règlement EMAS



Source : GEIMER C. ISO Management Environnementale et d'audit (EMAS) Luxembourg, décembre 2003.

Cependant, il est prévu que seule la norme ISO 14001 sur les systèmes de gestion environnementale (SGE) pourra être l'objet d'un processus de certification par un organisme accrédité. Ce processus a pour but de vérifier la conformité des pratiques de gestion de

#

#

Chapitre II Le système de management environnemental de l'entreprise

l'entreprise avec les prescriptions de la norme. Le système ISO 14001 exige ainsi la mise en œuvre d'une documentation détaillée et le respect, par l'entreprise, des engagements et des procédures définis dans ces documents. Pour obtenir la certification, l'entreprise doit donc appliquer le principe « dire ce qu'on fait, faire ce qu'on dit », les propositions du SGE devant être documentées et respectées de façon rigoureuse. Par son caractère global, systémique, et la certification dont elle peut être l'objet. La norme ISO 14001 est en fait la plus importante de la série ISO 14000 et s'impose désormais comme le modèle de référence des systèmes de gestion en environnement. Les propositions de l'ISO 14001 s'articulent autour de cinq principes classiques de management qui feront l'objet des paragraphes suivants.

3-Processus de la démarche du SME

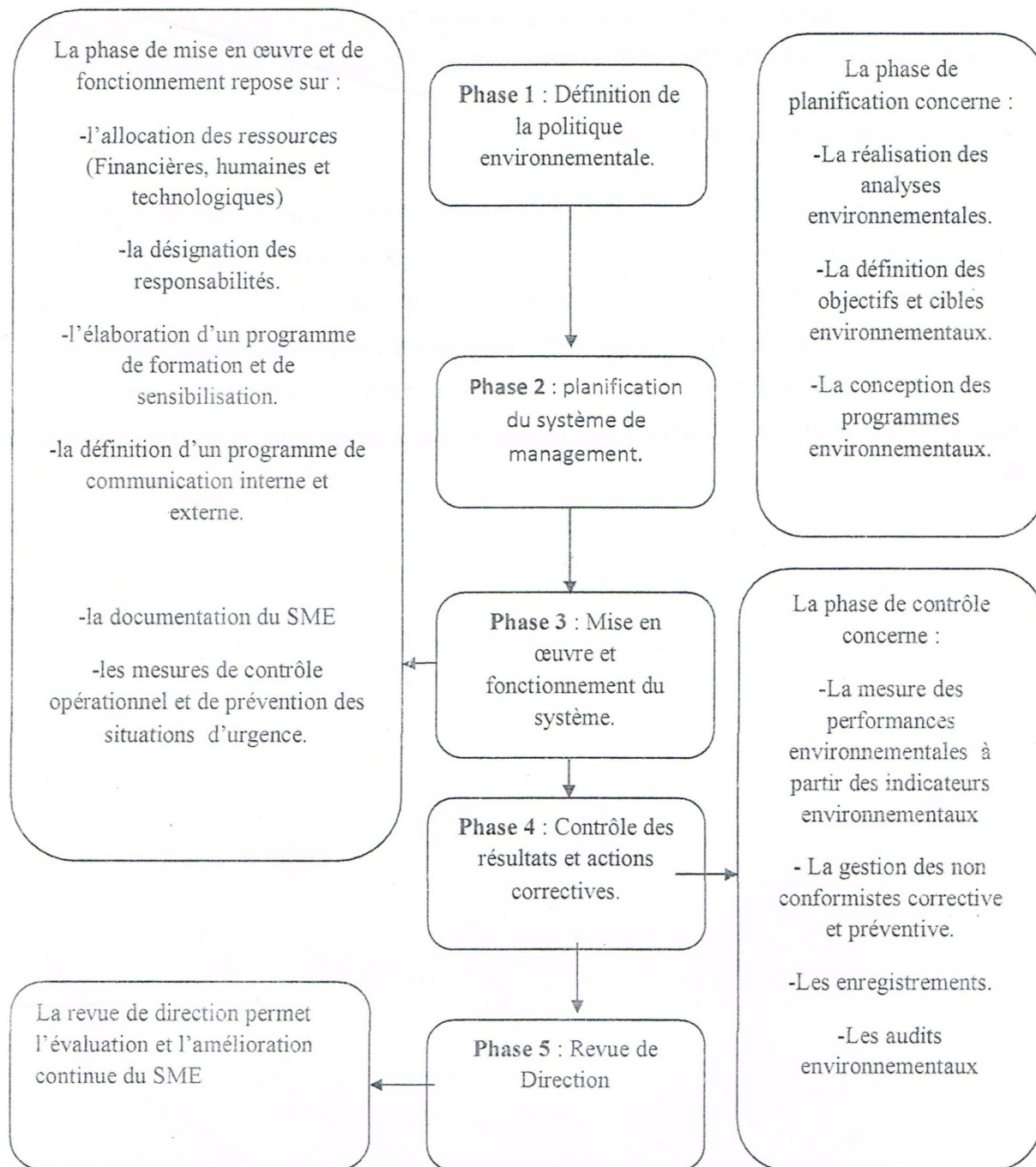
Selon la norme ISO 14001, la principale mission du SME serait de décliner la stratégie environnementale d'une organisation en vue d'améliorer ses performances environnementales. Pour ce faire, cette norme propose un cadre structuré et précis reposant sur les principes traditionnels de management : définition d'une politique .planification, mise en œuvre et fonctionnement .contrôle et actions correctives, révision du système de management et amélioration continue .Ces différentes étapes peuvent être représentées dans la figure n°04 :

#

#

Chapitre II Le système de management environnemental de l'entreprise

Figure n°04 : Démarche du SME de Type ISO.



Source : adapté de GONDRON, 2004 ; p.83.

#

#

Chapitre II Le système de management environnemental de l'entreprise

3.1. Définition de la politique environnementale

Selon MORONCINI, « la politique environnementale traduit des objectifs visés en termes claires et compréhensibles par toutes les parties prenantes. Ainsi, la première étape du processus de déclinaison de la stratégie environnementale consiste à définir une politique environnementale ».⁷

Selon la norme ISO 14001, « la politique environnementale reflète l'engagement de la direction à son plus haut niveau de se conformer aux exigences légales applicables, de s'engager à la prévention de la pollution et à la poursuite de l'amélioration continue. Cette politique environnementale traduit de manière concrète et formelle la stratégie environnementale » Selon MORONCINI, le document sur lequel cette politique est consignée devrait préciser de manière détaillée les actions futures à envisager dans le but d'améliorer la performance environnementale. Elle devrait également fournir une information tels que les manager soient en mesure de déterminer quelles sont leurs responsabilités¹¹.

Enfin, elle devrait préciser la stratégie environnementale à fin que celle-ci soit comprise par les parties prenantes à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise.

Les domaines d'application de la politique environnementale doivent être clairement identifiés et doivent refléter la nature unique, l'importance et les impacts environnementaux des activités, des produits et des services inclus dans le champ d'application du SME. La politique environnementale doit être adoptée, établie par écrit par la direction de l'entreprise, compréhensible et accessible à tous en interne et en externe.

3.2. Planification du système de management

La planification représente la deuxième phase du processus de déclinaison de la stratégie environnementale. Elle permet à l'entreprise de définir les objectifs, les cibles ainsi que les plans d'action en fonction d'une évaluation des aspects environnementaux concernant directement l'organisation. Dans cette phase deux systèmes de contrôle de gestion environnementale sont utilisés¹¹.

¹¹MORONCINI .A, « stratégie environnementale des entreprises : contexte, typologie et mise en œuvre », presse polytechniques universitaires Romandes, 1998, p.42.

#

#

Chapitre II Le système de management environnemental de l'entreprise

3.2.1. Les analyses environnementales

Il s'agit d'identifier les aspects environnementaux induits par l'activité (ceux que l'entreprise peut maîtriser et ceux qu'elle ne peut pas maîtriser), de réaliser un inventaire des réglementations applicables et d'évaluer des impacts des activités du site et, par conséquent, de fixer les objectifs et cibles environnementaux.

3.2.2. Les programmes environnementaux

Il s'agit de planifier des actions pour traduire concrètement la volonté exprimée dans la politique environnementale, affectée à un échéancier aux responsables de ces actions, ainsi que les mesures à prendre et un budget vert (les ressources à attribuées : moyens humains, techniques et financiers,...) pour atteindre les objectifs.

3.3. Mise en œuvre et fonctionnement du SME

Dans son ouvrage, MORONCINI témoigne que « cette troisième phase permet de concrétiser la stratégie environnementale adoptée »¹² Elle a pour but d'assurer une mise en œuvre efficace du SME grâce à laquelle l'entreprise pourra atteindre les objectifs fixés. Cette mise en œuvre consiste à fournir les ressources nécessaires (ressources humaines, financières, technologiques,...) à la réalisation des actions, à la sensibilisation du personnel, à l'élaboration d'un plan de formation, à la mise au point un plan de communication qui prend en compte le personnel et les parties prenantes externes.

3.4. Le contrôle des résultats et les actions correctives

La quatrième phase du processus du fonctionnement du SME consiste à mesurer les performances environnementales et à les comparer aux objectifs et aux cibles environnementales définis dans les programmes ; puis, les non-conformités éventuelles feront l'objet d'actions correctives. Ce contrôle des résultats est réalisé à l'aide des indicateurs des audits environnementaux.

Nous pouvons néanmoins rappeler que les indicateurs environnementaux qui organise de façon synthétique, et pour un usage interne, les principaux indicateurs environnementaux

¹²MORONCINI.A, 1998, op.cit.

#

#

Chapitre II Le système de management environnemental de l'entreprise

significatifs de l'organisation étudiée.»¹³Y à partir duquel l'entreprise va suivre et identifier les éléments satisfaisants et les non-conformités qui nécessiteront des actions correctives. En ce qui concerne les audits, ils vérifient périodiquement que le SME est conforme aux exigences de la norme ISO 14001 et qu'il a été correctement mis en œuvre et tenu à jour. Ces audits vont, à intervalle planifié, à la direction des informations sur les résultats environnementaux de l'entreprise. Ensuite, ils permettront d'identifier les changements éventuellement nécessaires au SME.

Nous parlons d'audit interne lorsque ces derniers sont réalisés par des membres de l'entreprise ou par les personnes extérieures choisies par l'entreprise (des consultants) travaillant pour son compte. Par contre, seuls les audits externes réalisés par un organisme de certification (on parle alors d'audit de certification) dont la possibilité d'une reconnaissance externe par l'obtention d'un certificat ISO 14001. Ces audits de certification sont importants, car ils permettent de vérifier l'adéquation du système mis en place avec les exigences des normes et celles établies par la politique environnementale d'une entreprise non certifiée. Le processus de certification par les tiers peut être schématisé comme suit :

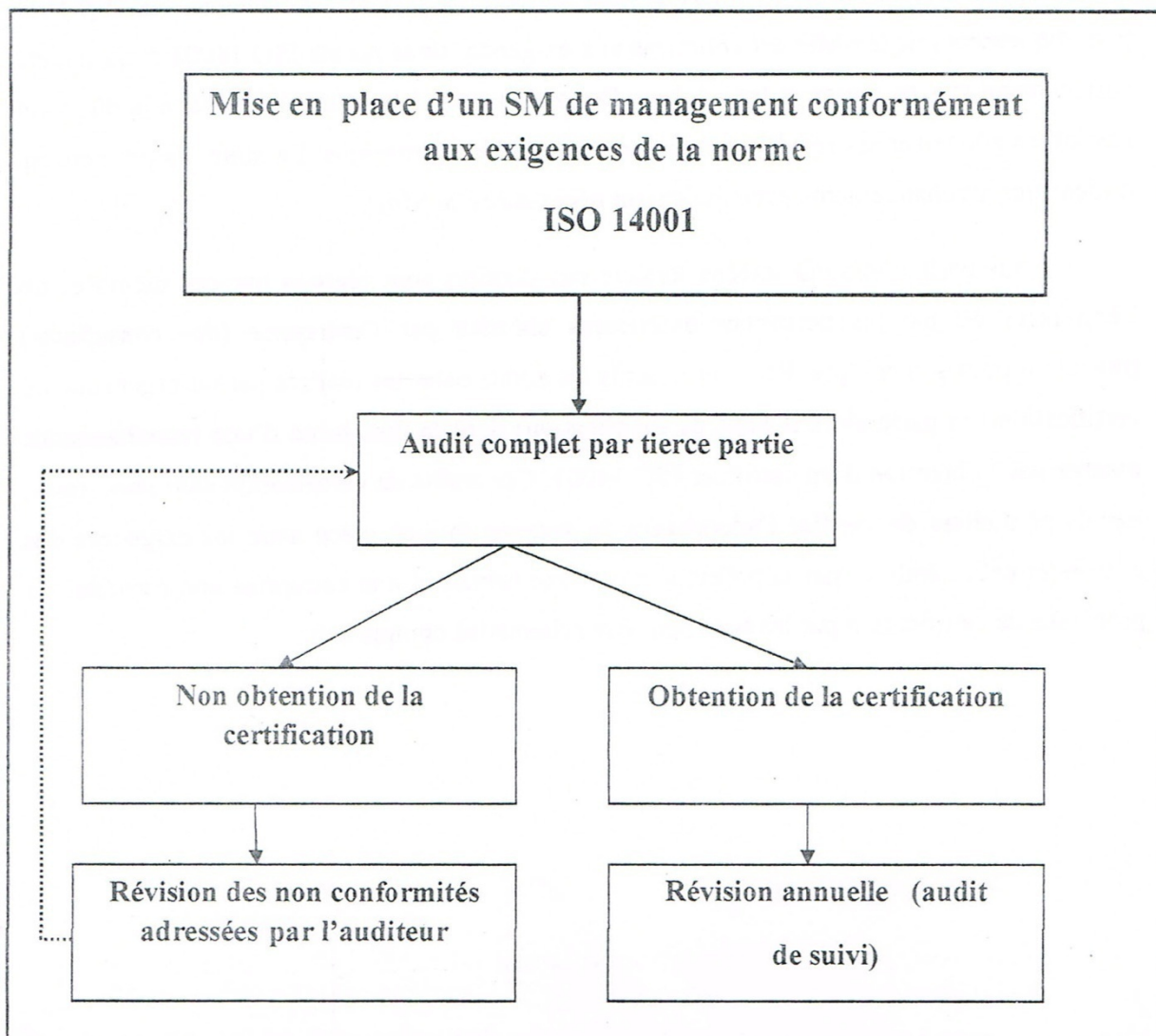
¹³DESMAZES.J, LAFONTAINE J-P, « l'assimilation des budgets environnementaux et du tableau de bord vert par les entreprises », 28eme édition congFrance, 2007, p.2.

#

#

Chapitre II Le système de management environnemental de l'entreprise

Figure n°05 : Processus de certification ISO 14001.



Source : DOHOUD-RENAUD .A, 2009. P.71.

La norme ISO ne prévoit aucune périodicité minimale pour les vérifications interne. Dans la pratique, ces audits se déroulent par un cycle de trois ans. Mais, lorsque l'entreprise obtient sa certification, des audits de suivi seront réalisés à une fréquence annuelle. Pour conserver sa certification, l'entreprise doit être conforme à la législation, rassembler des enregistrements sur le fonctionnement de son SME et réaliser des progrès continus. Le certificateur procède à des audits de suivi pour relever tout écart éventuel par rapport aux exigences de la norme.

#

#

Chapitre II Le système de management environnemental de l'entreprise

Par contre, si l'entreprise n'obtient pas sa certification après un audit complet de son système, le certificateur dresse une liste des non-conformités qui devront être corrigées par l'entreprise afin d'obtenir sa certification.

3.5. L'évaluation du système de management environnemental et revue de direction

La dernière phase de la démarche du système management environnementale est l'évaluation de ce dernier lors d'une réunion planifiée à l'intervalle régulier, appelé revue de direction, impliquant la direction de l'entreprise à son plus haut niveau et les principaux acteurs indisponibles au bon fonctionnement du système de management environnemental. Lors de la revue de direction (RDD), l'état d'avancement du système, les progrès réalisés et les résultats d'audit doivent être analysés. Selon ISO 14001, la RDD doit aussi prendre en compte l'évaluation d'opportunité d'amélioration et le besoin de changement à apporter au système de management environnemental, y compris la politique environnementale et les cibles environnementales. Ensuite, des enregistrements des renvois doivent être conservés. Lorsque la RDD débouche sur des modifications possibles de la politique environnementale, des objectifs de cibles environnementales et d'autres éléments du système de management environnemental, un nouveau cycle commence avec les mêmes phases.

4. Le référentiel ISO 14001 → 14065

La norme ISO 14001 est un référentiel du system management environnementale. Cela signifie que ce dernier respecte les exigences fixées par le texte de la norme peut être certifié ISO 14001. Cette norme est valorisable dans le monde entier afin de prouver aux partenaires internationaux que le système de gestion environnemental de l'entreprise est sérieux, l'organisation est bien structurée les risques sont bien maitrisés. De plus en plus, les clients exigent de leurs fournisseurs la maitrise des impacts environnementaux dans le cadre de l'obtention ou de renouvellement des contrats. L'obtention de l'ISO 14001 est un des moyens de répondre à ces attentes, puisque la certification par un tiers indépendant constitue une garantie forte de fiabilité.

#

#

Chapitre II Le système de management environnemental de l'entreprise

4.1. L'organisation internationale de normalisation (ISO)

4.1.1. Définition de l'ISO

L'ISO créée en 1947 à Genève, est une Organisation Internationale de Normalisation, OIN en français, ou International Organisation for Standardisation IOS en anglais, Les travaux de L'ISO aboutissent à des accords internationaux publiée sous forme de normes internationales, appelées « ISO » Elle a pour mission « de favoriser le développement de la normalisation et des activités connexes dans le monde, en vue de faciliter entre les nations les échanges de biens et services et de développer la coopération dans les domaines intellectuels, scientifiques, technique et économique ».

4.1.2. Les caractéristiques des normes ISO

Les nonnes peuvent se référer à un domaine précis comme elles peuvent appartenir à une région déterminée. Les normes ISO sont¹⁴ :

- fondées sur un pied d'égalité : chaque membre participant a le droit de prendre part à l'élaboration de toute norme qu'il juge importante pour l'économie de son pays.
- à caractère volontaire : les normes ISO sont volontaires en tant qu'organisation non gouvernementale. Un certain pourcentage de norme ISO concernant la santé, la sécurité, F environnement,... a été adopté par certains pays dans le cadre où sont citées dans les lois auxquelles elles servent de base technique.
- axées sur le marché : FISO n'élabore que des normes répondant à un impératif du marché. Les travaux sont effectués par des experts du secteur qui ont imposé les normes en question et qu'ils les mettront en pratique.
- résultat d'un consensus : bien que les normes ISO *sont* à caractère volontaire, le fait qu'elles soient élaborées en réponse aux demandes du marché, et se fondent sur un consensus entre les parties intéressées leur assurant une large application.
- reconnues à l'échelle mondiale : les normes ISO sont des accords techniques qui procurent le cadre pour des technologies mondialement compatibles.

¹⁴KADRI Mouloud, op.cit,02/11/2017.

#

#

Chapitre II Le système de management environnemental de l'entreprise

4.1.3. Les atouts des normes ISO

Les normes ISO apportent une contribution positive au monde dans lequel nous vivons :

- elles garantissent des aspects essentiels : qualité, écologie, sûreté, économie, fiabilité, compatibilité, conformité, efficacité et efficience.
- elles facilitent le commerce, et permettent à l'entreprise d'accéder librement aux marchés internationaux.
- elles favorisent le partage des connaissances et contribuent à la diffusion du progrès technologique et de bonnes pratiques de management.
- la compatibilité des produits et des services aux normes ouvre un choix d'offre diversifié de produits.

4.1.4. La famille ISO 14000

La série ISO 14000 désigne l'ensemble des normes qui concerne le management environnemental. Elles comprennent sept séries permettant à un organisme d'évaluer et d, produits et services sur l'environnement. Le tableau suivant présente l'ensemble des normes ISO 14000 ainsi que leurs rôles.

Tableau n°04 : la famille ISO 14000

La famille ISO 14000	Rôle
ISO 14001	Système de management environnemental (SME) spécification et ligne directrice pour l'utilisation.
ISO 14004	Une norme complémentaire, fournit des lignes directrices générales et des explications utiles pour l'application d'ISO 14001(lignes directrices concernant les principes, les systèmes et techniques de mise en œuvre)
ISO 14010 ISO 14011 ISO 14012 ISO 14013	Audits : les audits environnementaux sont des outils importants pour évaluer si un système de management environnemental SME est mis en place et tenu à jour de manière appropriée. En plus de ces normes relatives à l'environnement, la norme ISO 19011 est utile tant pour les audits de SME que par les systèmes de management de la qualité. Elle fournit les lignes directrices sur les principes de l'audit, les programmes de gestion des audits, la conduite des audits et la compétence des auditeurs.
ISO 14014	Revue initiale
ISO 14015	Evaluation environnementale

ISO 14020 ISO 14021 ISO 14022 ISO 14023 ISO 14024	Etiquetage environnemental : la série ISO 14020 concerne une série d'approches différentes des étiquettes et déclarations environnementales, y compris les écolabels, les autos déclarations environnementales et les informations environnementales chiffrées sur les produits et les services. La communication sur les aspects environnementaux des produits et services est un facteur important permettant d'exploiter les forces du marché pour influencer un processus d'amélioration au niveau environnemental. Les consommateurs ont besoins d'informations fiables et précises pour appuyer leurs décisions d'achat. Elle peut donc servir de base pour établir en interne et en externe des rapports sur la performance environnementale.
ISO 14031	Performance environnementale : elle donne des lignes directrices sur l'évaluation de la performance environnementale. La norme spécifie un choix d'indicateurs de performance permettant à l'entreprise ou à l'organisation d'évaluer sa performance en fonction de critère définis par la direction.
ISO 14040 ISO 14041 ISO 14042 15014043 15014044	Le cycle de vie : donne des lignes directrices sur les principes et la conduite de l'analyse du cycle de vie qui permet à l'entreprise de déceler comment réduire l'impact d'ensemble de ces produits et services sur l'environnement.
ISO 14050	Termes et définition.

ISO 14060	Guide pour l'introduction des aspects environnementaux dans les normes de produits ; elles Donnent des lignes directrices et des exemples concernant la communication sur le management environnemental et aide les entreprises à établir des liens importants avec les parties prenantes externes.
ISO 14063	
ISO 14064	
ISO 14065	Elle complète cette norme en établissant les exigences en vue de l'accréditation ou d'autres formes de reconnaissance des organismes précédents à des validations et des vérifications des GES (gaz à effet de serre).

Source : établie par nos soins à partir des lectures effectuées.

4.1.5. L'intérêt des normes ISO 14000

Les entreprises donnent un intérêt particulier à l'utilisation de ces normes pour les raisons suivantes :

- prévenir la pollution et les économies d'énergie de ressources ;
- procéder à une auto-évaluation et une auto-déclaration de conformité de la présente norme,
- réduire les recours en responsabilité par les tiers ;
- améliorer l'image de marque de performances environnementales et avoir une meilleure valeur de revente des biens de l'entreprise,
- hésitation des compagnies d'assurance à fournir une police couvrant les incidents de pollution pour les entreprises n'ayant pas mis en place un système management environnementale,
- maintenir et améliorer un système de management environnemental.

4.2. La norme ISO14001

4.2.1. Définitions

Plusieurs définitions ont été données au système de management environnemental (SME).

La version de 1996 de la norme ISO 14001 définit le système management environnementale comme « la composante du

Système de management environnemental global qui inclut la structure organisationnelle, les Activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour élaborer, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique Environnementale ». ¹⁵ La version de 2004 le définit comme « composante du système de management d'un organisme utilisée pour développer et mettre en œuvre sa politique environnementale et gérer ses aspects environnementaux » ¹⁶

Toutes ces définitions convergent vers l'objectif d'aider les entreprises dans l'intégration des contraintes environnementales dans leur gestion quotidienne, sauf que la première d'entre elles met l'accent sur les différentes composantes du système de management environnemental, alors que la seconde se focalise sur le lien entre la politique environnementale mise en œuvre par ce système et l'environnement.

4.2.2. Objectifs et champ d'application

Selon KADRI Mouloud¹⁷, la norme ISO 14001 n'est pas le seul référentiel à traiter le SME. Mais son intérêt réside dans sa reconnaissance internationale et son applicabilité à tout type d'organisme. Ainsi, la norme s'applique à toute entreprise qui souhaite :

- mettre en œuvre, maintenir et améliorer un SME ;
- s'assurer de sa conformité à la politique environnementale ;
- démontrer à autrui sa conformité ;
- rechercher la certification de son SME auprès d'un organisme extérieur ;
- réaliser une auto évaluation et une auto-déclaration de conformité à la norme.

¹⁵ISO 14001.op.cit

¹⁶ISO 14001.op.cit.

¹⁷KADRI Mouloud, « le développement durable, l'entreprise et la certification ISO 14001. », marché et organisations p.201-215.

La norme ISO 14001 ne concerne pas la manière dont une entreprise élimine ou réduit ses déchets dangereux, ni la façon dont elle construit ses processus pour plus d'efficacité environnementale. Elle traite de la mise en œuvre, par un organisme, d'une structure de management qui garantira, entre autres, que les programmes pour la réduction des déchets dangereux ou chimiques seront appliqués, que les processus seront documentés, que les cibles environnementales seront établies et atteintes, etc. L'objet d'un système management environnementale est de constituer une aide aux entreprises lui permettant de mieux gérer leurs impacts environnementaux et améliorer leurs résultats. Il repose sur l'amélioration continue de la performance globale ; le but étant de se fixer de nouveaux objectifs lorsque les premiers sont atteints, 2003).

4.2.3. Les avantages et les inconvénients de la norme ISO 14001

4.2.3.1. Les avantages

La mise en place, par une entreprise, d'un SME selon la norme ISO 14001 lui procure de nombreux avantages¹⁸ Nous distinguons, en premier lieu, un avantage économique qui se traduit par une rationalisation des dépenses engendrées par l'amélioration de la gestion et par l'achat de nouveaux investissements (investissements propres). En second lieu, un avantage concurrentiel lié à l'image positive que ce certificat procure. En troisième lieu, un avantage juridique qui se caractérise par une parfaite conformité aux exigences réglementaires. Une conformité qui fortifie ses relations avec les administrations et qui lui permet de bénéficier de nombreux avantages (réduction des délais d'obtention des permis d'exploitation, ...). En dernier lieu, un avantage social du fait qu'un tel système peut être un argument pour faire évoluer l'entreprise vers plus de compétitivité et de performance (à condition que le chef d'entreprise réussisse à mobiliser le personnel autour des enjeux environnementaux, afin d'obtenir son adhésion et sa convergence au projet et faire ainsi de l'environnement un moteur de progrès).

4.2.3.2. Les inconvénients

Les deux principaux inconvénients¹⁹ liés à la mise en place d'un SME selon la norme ISO 14001 sont le coût et le temps à consacrer à la mise en place et à la gestion d'un tel

¹⁸KADRI Mouloud, op.cit, 02/11/2017.

¹⁹KADRI Mouloud, op.cit, 02/11/2017.

système (réalisation de l'état des lieux, détection des non-conformités, définition des programmes d'actions, suivi, rencontre des différents consultants, formations, campagnes de sensibilisation, etc.).

En effet, le temps à consacrer par une entreprise en vue d'être certifiée dépend de nombreux facteurs tels que la situation de départ de l'entreprise, la disponibilité des ressources et des compétences, l'engagement de sa direction, la culture de l'entreprise, etc.

Le coût varie d'une entreprise à une autre en fonction de son secteur d'activités et de sa date de création. En effet, le coût de certification d'une entreprise du secteur chimique sera forcément différent de celui d'une entreprise de services. De même pour une entreprise nouvellement créée disposant d'équipements nouveaux comparativement à une ancienne dont le matériel est usé.

Le coût de certification peut parfois constituer un obstacle insurmontable malgré la bonne volonté de l'entreprise et bien que les investissements à consentir permettront des économies en matière de taxes, de consommation de ressources, etc.

4.2.4. La normalisation environnementale

Se préoccuper de l'environnement et adopter une stratégie environnementale proactive c'est bien, mais pouvoir le prouver, c'est encore mieux. Pour ce faire des organismes spécialisés ont mis à la disposition des entreprises des référentiels et normes spécifiques à l'environnement qui permettent à ces dernières d'appuyer leurs préoccupations environnementales à travers la normalisation et la certification environnementale. Avant d'évoquer les normes environnementales nous trouvons important de parler brièvement de la norme et de la normalisation en général.

4.2.4.1. La norme

L'ISO définit la norme comme : « une spécification technique ou (un) autre document accessible au public établi avec la coopération et le consensus ou l'approbation générale de toutes les parties intéressées, fondée sur les résultats conjugués de la science de la technologie et de l'expérience, visant l'avantage optimal de la communauté dans son ensemble et approuver par un organisme qualifié sur le plan national, régional ou international ²⁰

²⁰www.iso.org intitulé de l'article : « qu'est-ce qu'une norme ?le 03/11/2017.

4.2.4.2.La normalisation

Quand la grande majorité des produits ou service, dans un secteur spécifique de l'industrie, sont conformes à des normes, à une règle commune ou un ensemble de règles communes, à des fins d'homogénéisation, nous disons qu'il existe une normalisation à l'échelle d'une industrie.

La normalisation est définie comme étant « l'ensemble de règles résultants de l'accord des producteurs et des usagers visant à spécifier, unifier et simplifier en vue d'un meilleur rendement dans tous les domaines d'activité²¹En effet,

Simplifier, c'est :

- définir des caractéristiques dimensionnelles,
- définir des règles de sécurité,
- définir une aptitude à la fonction (nuance d'acier).

Unifier c'est-à-dire : uniformiser :

- le langage.
 - les systèmes de mesure, les méthodes d'essais et d'analyses,
 - Spécifier, c'est réduire les variétés.
- Assurer l'interchangeabilité.

4.2.4.3.La certification

La certification est une procédure par laquelle une tierce partie donne une attestation écrite (un certificat) qu'un produit, un processus ou un service est conforme à des exigences spécifiées et donc à des normes particulières. Elle justifie le respect d'une norme et fournit une preuve de compétence afin d'obtenir la confiance d'une partie prenante. Il existe trois types de certification : la certification des personnes, des produits et enfin des entreprises.

²¹www.iso.org consulté en mai 2017.

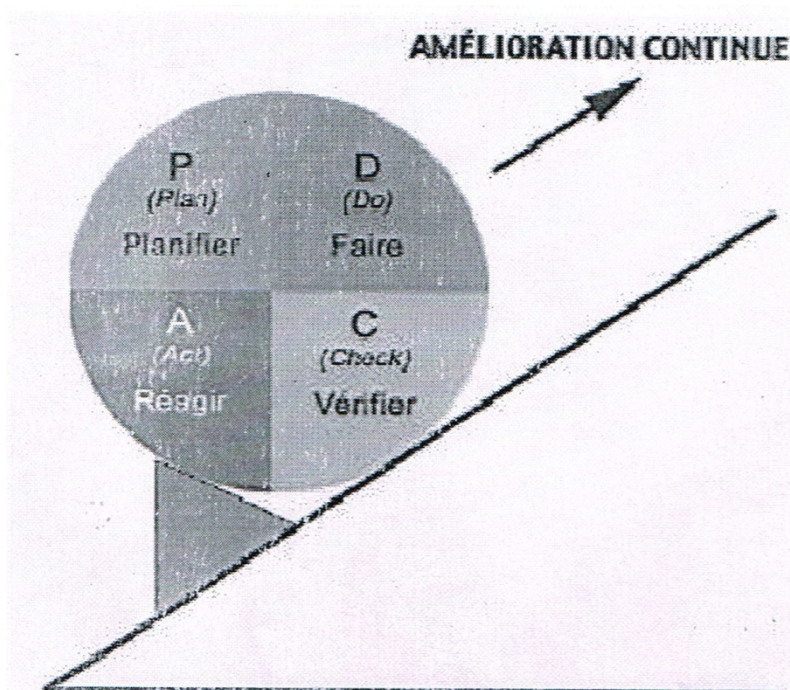
5. L'ISO 14001 et le cycle PDCA (plan-Do-Check-Act)

La norme ISO 14001 repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise. Celle-ci prend un double engagement de progrès continu et de respect de la conformité réglementaire.

Elle permet de bien structurer la démarche de mise en place d'un Système de Management Environnemental, d'en assurer la traçabilité et d'y apporter la crédibilité découlant de la certification par un organisme extérieur accrédité.

La Roue de Deming est le principe de base sur lequel reposent toutes les exigences de la norme ISO 14001. Cette dernière est d'ailleurs architecturée selon la spirale d'amélioration continue, comme le montre la Figure n°6.

Figure n°06 : Principe de la norme ISO 14001



Source : réalisé par nous-même inspiré de DOHOU-RENAUDA A ,2009p73.

Le principe de la norme ISO 14001 se divise en quatre parties²² :

- Prévoir,
- Faire,

²²DOHOU-RENAUDA A ,2009p73

- Prouver et contrôler,
- Corriger et réagir.

Elle implique l'entreprise dans un engagement de réduction des nuisances, d'amélioration continue et fournit en annexe un guide pour son application. Elle introduit des exigences de communication interne et externe aux parties intéressées, de prévention des situations d'urgence et de capacité à réagir face à celles-ci.

Le management environnemental désigne les méthodes de gestion et d'organisation de l'entreprise, visant à prendre en compte de façon systématique l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, à évaluer cet impact et à le réduire.

Les entreprises, conscientes de l'importance de l'environnement dans leur stratégie de développement (notamment pour des raisons de pérennisation de leur activité), s'engagent de plus en plus dans ces démarches volontaires de management environnemental. Parmi ces dernières, on distingue généralement deux approches qui se rejoignent sur de nombreux points et contribuent à une amélioration environnementale des activités considérées²³ :

L'approche site : en phase de large diffusion, elle constitue un outil de gestion interne à l'entreprise, fondée sur l'amélioration continue. Cette démarche relève du domaine d'action immédiat de l'industriel. Elle est, par ailleurs, un véritable outil de communication professionnelle et locale.

L'approche produit : prenant en compte les étapes du cycle de vie du produit, cette approche relève à la fois du management interne et externe de l'industriel. Elle conduit à concevoir ou améliorer les produits en intégrant une vision globale de l'environnement. Encore peu développée à ce jour, elle constitue une approche complémentaire apte à véhiculer jusqu'aux consommateurs finaux les efforts environnementaux réalisés.

Une démarche de management environnemental peut être menée jusqu'à la mise en place éventuelle d'un Système de Management Environnemental (SME) et sa reconnaissance. Le management de l'environnement côtoie souvent des systèmes de management préexistants tel que la Qualité, l'Hygiène ou la Sécurité, au point éventuellement de constituer avec eux un système dit intégré.

La mise en œuvre du Management Environnemental est une tendance forte des

²³BARACC HINIP, guide de la mise en place du management environnemental en entreprise selon ISO14001.troisième édition : presse polytechniques en universitaire romandes, 2007.

entreprises depuis les années 1990. Cette évolution a fait suite aux démarches qualité initiées dans les années 1980.

Depuis quelques années, des organisations non industrielles, tels que des centres de grande distribution, des gestionnaires de zones d'activités s'appuient sur une certification ISO 14001. De ce fait, toute organisation (quelle que soit sa taille) dont l'activité, même non marchande, engendre des impacts sur l'environnement est susceptible d'adhérer à ce type de démarche environnementale.

6. les objectifs du SMI

6.1. Les bénéfices de la démarche environnementale

La prise en main des problèmes environnementaux par les entreprises est un moteur essentiel des progrès nécessaires pour la protection de l'environnement. Les pouvoirs publics souhaitent que les entreprises adoptent les instruments de Management Environnemental comme elles le font pour le Management de la Qualité. Une entreprise qui formalise sa politique en matière de protection de l'environnement est en effet un partenaire préoccupé par les obligations environnementales. C'est l'intérêt de ces instruments qui contribuent fortement à la prévention des pollutions et risques sans se substituer aux obligations réglementaires qui se situent sur un autre plan.

6.2. Les gains attendus par les entreprises

Un système de management environnemental permet aux entreprises de réaliser des gains très intéressants pour son développement ces gains sont les suivants :

- **Vecteur d'image** : la certification ISO 14001 démontre leur engagement en tant qu'entreprises citoyennes.
- **Outil de dialogue** : le système management environnementale renforce la confiance de leurs partenaires {clients, donneurs d'ordre, administrations, investisseurs, riverains, associations de protection de l'environnement, assureurs, ...}. Les relations entre les donneurs d'ordres et les fournisseurs sont souvent désignées comme un moteur essentiel au développement de ces démarches.
- **Outil de maîtrise des coûts** : un Système de Management Environnemental permet de prévenir les incidents et de minimiser leurs impacts grâce aux actions de prévention, un possible retour sur investissement par une meilleure économie des consommations et des rejets/déchets, une amélioration de l'image de l'entreprise, une motivation particulière du

personnel (souvent plus facile qu'avec l'assurance qualité).

- **Outil de mobilisation des collaborateurs** : il fédère le personnel autour d'un projet commun qui permet l'amélioration directe de leur contexte professionnel (santé, sécurité, ...).
- **Outil d'anticipation du volet environnemental du développement durable** : La montée en puissance du concept de développement durable permet aux entreprises ayant anticipé le volet environnemental du développement durable, à travers la mise en œuvre d'un Système de Management Environnemental, de bénéficier d'une longueur d'avance sur leurs concurrents.

Section 02 : La notion de la performance dans l'entreprise

Le concept de la performance fait référence à un jugement sur un résultat et à la façon dont ce résultat est atteint, compte tenu des objectifs et conditions de réalisation, la mesure de la performance dépasse le simple constat, elle a pour objectif la prise de décisions permettant d'améliorer les conditions de la performance.

1. Historique et définition de la performance

Avant de définir le concept de la performance, il faut d'abord mettre l'accent sur son historique.

1.1. Historique de la performance

Dans l'acception française, la performance est le résultat d'une action, un succès ou un exploit réalisé. L'origine du mot remonte au 19^{ème} siècle où il désignait un succès réalisé par un cheval dans une course, puis la réalisation d'un exploit sportif. Au 20^{ème} siècle, il indiquait de manière chiffré les capacités d'une machine et par extension un rendement exceptionnel. Dans le domaine de la gestion, la performance a toujours été une notion ambiguë utilisée en contrôle de gestion par transposition - du sens anglais. Ainsi, elle, est définie comme la réalisation des objectifs organisationnels quelles que soient leur nature et leur variété.

Cette définition peut se comprendre au sens strict (résultat, aboutissement) ou au sens large du processus. Par extension, la performance désigne la réalisation des objectifs.

Le concept de performance se fonde traditionnellement sur les aspects matériels et financiers. La littérature concernant l'évaluation de la performance en entreprise est importante ; cependant, elle se concentre sur seulement les aspects liés à l'organisation, au système de production ou à sa stratégie c'est-à-dire généralement sur les indicateurs de performance commerciale ou financière favorisant les indicateurs de performance globale de l'entreprise.

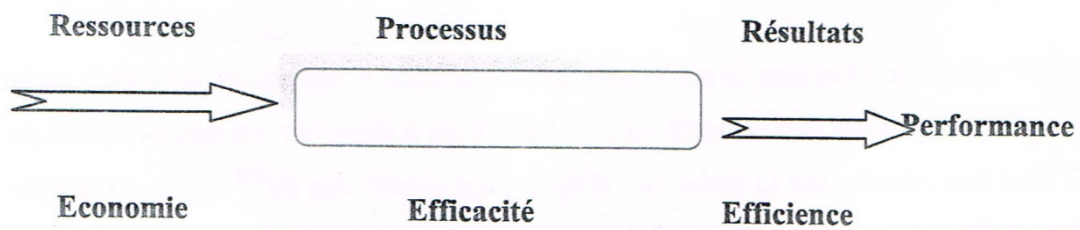
La performance durable demeure le meilleur système d'allocation de ressources entre clients, salariés et actionnaires. Elle s'appuie sur quatre piliers : les valeurs pour la vitalité, le marché pour la compétitivité, les hommes pour la productivité et enfin les métiers pour la rentabilité²⁴

²⁴BOURGUIGNON A. »performance et contrôle de gestion, encyclopédie de comptabilité ; contrôle de gestion et audit », Ed. Economica ;(2000), pp, 931-932.

1.2. La définition de la performance

La performance d'une entreprise est le résultat obtenu par cette dernière au sein de son environnement concurrentiel, lui permettant d'augmenter sa compétitivité, sa rentabilité, ainsi que sa capacité à influencer les autres firmes du secteur (renforcement de son pouvoir de négociation)²⁵

Figure n°07 : Les mesures de la performance



Source : Bouquin, 2004, p. 48

La définition de la performance structure les décisions, la définition se doit donc d'être cohérente avec les objectifs stratégiques. Il n'est pas évident de définir la performance car cette dernière est une affaire de point de vue :

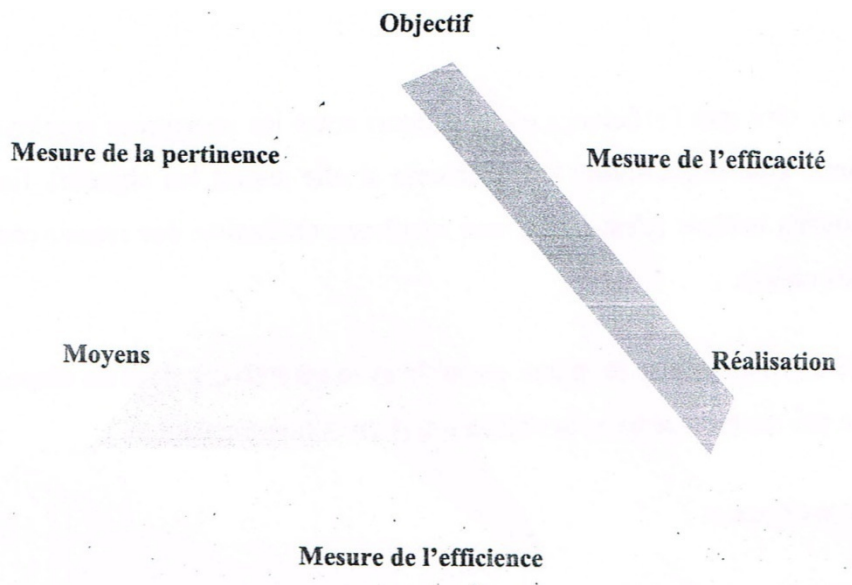
Dans une économie où la demande est supérieure à l'offre, la performance est définie par la mesure du coût, Dans une économie où l'offre est supérieure à la demande, la performance intègre la création de valeur.²⁶

2. Les critères de la performance

La performance possède plusieurs critères, on citera les trois suivants : efficacité, efficience et pertinence

²⁵MEIER Olivier, «DICO du manager », Edition Dunod, Paris, 2009, P155.

²⁶Jean-Pierre GRANDE, «construire un système de mesure de la performance organisationnelle », département contrôle et pilotage des organisations, ESCP-EAP,paris, p.55

Figure 08 : Critères de la performance Objectif

Source : AHMED ZAID, M., «Contribution de la performance financière et performance sociale dans les entreprises publique algérienne», Algérie, 21-22 Octobre 2011.

2.1. La notion d'efficacité

C'est l'articulation entre objectif et résultat, elle consiste à mener une action déterminée à son terme pour obtenir un certain résultat conformément à un objectif fixé. Si l'efficacité du système n'est pas satisfaisante après être évalué par différents indicateurs, les dirigeants peuvent prendre des mesures correctives pour redresser les paramètres défectueux et relancer l'activité de l'entreprise.

L'efficacité mesure la capacité de l'organisation à atteindre ses buts. On considère qu'une activité est efficace si les résultats obtenus sont identiques ou supérieurs aux objectifs définis. « L'efficacité est le fait d'atteindre les résultats attendus (prévus) »²⁷

2.2. La notion d'efficience

C'est l'articulation entre moyens et résultat, elle est l'exploitation des moyens mis en œuvre pour réaliser des résultats qui répondent aux objectifs fixé avec les dépenses les plus économiques. La performance est jugée en termes d'efficience essentiellement en phase d'exploitation du système de production. Si elle n'est pas satisfaisante, les dirigeants agiront en adoptant des décisions relatives au à la conduite et maintenance du système matériel et du système.

²⁷MEIER Olivier, »DICO du manager », Edition Dunod, Paris, 2009, p.240.

Aussi on peut dire que l'efficience est le rapport entre les ressources employées et les résultats atteints. Une organisation est efficiente si elle atteint les objectifs fixés en optimisant les moyens utilisés (c'est-à-dire une meilleure utilisation des ressources pour une diminution des coûts).

L'efficience consiste à faire le mieux possible avec les moyens dont on dispose, on atteint l'efficience par excellence avec la réalisation d'un bon rendement.

2.3. La notion de pertinence :

C'est l'articulation entre objectif et moyen. Elle consiste à mettre en œuvre des moyens de production conformément aux objectifs fixés. Une performance pertinence se détermine principalement dans la phase de Conception du système de production car il s'agit d'une part, de garantir la faisabilité du projet en se donnant les moyens de le réaliser, d'autre part éviter la surdimensionnement coûteux.

3. Les indicateurs de la performance

Le terme « indicateur », quant à lui, désigne une variable intangible, difficilement mesurable, par exemple le degré de satisfaction des clients. Il existe plusieurs indicateurs de la performance, on trouve parmi eux des indicateurs financiers, des indicateurs de marché, des indicateurs organisationnels et des indicateurs individualisé.

3.1. Les indicateurs financiers

La performance d'une entreprise, est souvent exprimée et appréhendée par des indicateurs financiers élaborés sur la base des informations contenues dans les comptes annuels, l'analyse de ces dernières vise à apprécier l'efficience de l'entreprise. Par mis eux on trouve :

- Les ratios des coûts ;
- Les ratios de rentabilité ;
- Les ratios de profitabilité ;
- la capacité d'auto- financement ;
- rendement de l'actif ;
- besoin en fonds de roulement, gestion de trésorerie.

3.2. Les indicateurs de marché

Ces indicateurs sont mis en place afin d'identifier l'origine détaillée du chiffre d'affaires. Il peut s'agir du chiffre d'affaires généré par les clients fidèles ou les nouveaux. Grâce à ces indicateurs, l'entreprise pourra déterminer les performances des activités commerciales et marketing dans le cadre de son domaine d'activité. Elle pourra également apprécier sa part de marché sur le secteur étudié.

Les principaux indicateurs de marché sont les suivants : le degré de satisfaction client, l'étude de la concurrence, le chiffre d'affaires généré par les clients fidèles, le chiffre d'affaires généré par les nouveaux clients, et la rentabilité des campagnes publicitaires.

3.3. Les indicateurs organisationnels

C'est un ensemble de ratios employés pour l'analyse de la qualité des processus internes et de l'évaluation des ressources humaines. Ces ratios intègrent plusieurs études différentes ; le service après-vente, la recherche et développement, la gouvernance ainsi que l'étude d'aptitudes des employés. Ces indicateurs permettent également la détermination des coûts de production et la marge d'économie²⁸

3.4. Les indicateurs individualisés

Dans les indicateurs individualisés, on trouve :

- les frais de production ;
- les fluctuations des dépenses dans l'innovation ;
- le flux d'appels ou de consultation pour le service après-vente ;
- le niveau de formation ;
- le degré de satisfaction des salariés.

4 : Les typologies de la performance

On va essayer de voir la performance de l'entreprise dans son ensemble : organisationnelle, économique, sociale, commerciale, et globale.

²⁸<http://www.petite-entreprise.net/P-3174-136-G1-les-indicateur-de-performance-de-l-entreprise.html>. consulté le : 22/09/2017.

4.1. La performance économique et organisationnelle

Dans un contexte organisationnel, la performance se définit comme étant le résultat obtenu par rapport aux objectifs, à la stratégie de l'entreprise et aux attentes des parties prenantes. Elle porte sur la qualité, la quantité, les coûts et le temps²⁹.

Pour atteindre les objectifs fixés, l'entreprise doit faire les bonnes choses (efficacité), de bien faire les choses (efficience), au bon moment (temps), au coût/bénéfice optimal (économie).

Pour atteindre un haut niveau de performance dans une entreprise, il est nécessaire d'utiliser les bonnes stratégies, les bons outils de gestion, compter sur des conditions favorables, utiliser les bonnes compétences de gestion, s'assurer que les parties prenantes sont satisfaites, gérer la performance, gérer les risques et les gérer les opportunités, gérer le stress.

La recherche de l'équilibre, de la performance durable et de la performance optimale devrait être une préoccupation constante.

Alors on peut dire que dans le contexte organisationnel, tout ce qui est performant (i.e. conforme aux objectifs et à la stratégie) est positif et satisfaisant et tout ce qui est non performant (i.e. non conforme aux objectifs et à la stratégie) est négatif et insatisfaisant.

D'après Peter DRUCKER la performance organisationnelle se définit comme la réalisation d'un résultat équivalent ou supérieur à l'objectif fixé par l'organisation compte tenu des moyens mis en œuvre. Il est important pour une organisation de pouvoir la mesurer.

« La première tâche du management est de définir les résultats et la performance d'une organisation puis d'organiser les ressources pour les produire ».

4.2. La performance sociale

La performance sociale est la capacité de l'organisation à mobiliser efficacement ses ressources humaines. Pour cela, elle doit s'assurer de leur bien-être. Concrètement, l'organisation va mettre en œuvre des actions visant à améliorer les conditions de travail ou la rémunération afin de donner envie aux salariés de s'investir. La performance sociale est également stratégique afin de soigner l'image que l'organisation renvoie à son environnement.³⁰

²⁹<https://sites.google.com/site/barometredegestionstrategique/accueil/articles/performance>.consulté le : 19/10/2017.

³⁰Christophe Germain. «La performance globale de l'entreprise et son pilotage : quelques réflexions », école de management, semaine, paris, sociale Lamy-18 octobre 2004-n°1186,<http://trebucq.u-bordeaux4.fr/1186-germain-trebucq.pdf>.

4.3. La performance commerciale et globale

4.3.1. La performance commerciale

Pour de nombreuses organisations, la mesure de la performance commerciale est indispensable pour préparer les décisions de gestion. Elle s'effectue selon des indicateurs préalablement identifiés : la fidélité, le chiffre d'affaires et les parts de marché.

4.3.1.1. La fidélité de la clientèle ou de l'utilisateur

La fidélité correspond à la création d'une relation durable avec un produit, une marque, ou une organisation. La fidélité est primordiale pour les organisations marchandes qui affrontent une concurrence particulièrement présente. Toutefois, les associations et les autres organisations publiques peuvent évaluer la satisfaction de leurs membres ou usagers afin d'améliorer leurs prestations.³¹

La fidélité du client se traduit par un ensemble d'indicateurs liés à son comportement. Pour mesurer la fidélisation, on observe l'augmentation du panier moyen, la fréquence des achats, la recommandation de l'entreprise par ses clients, etc.

4.3.1.2. Le chiffre d'affaires (hors taxes)

Le chiffre d'affaires est le montant total des ventes de l'entreprise.

Chiffre d'affaires = quantités vendues x prix de vente.

Pour développer son chiffre d'affaires, une entreprise dispose de deux leviers : la quantité (réussir à vendre plus de produits que les années précédentes) et/ou le prix (vendre plus cher). Le chiffre d'affaires est un indicateur du niveau d'activité de l'entreprise et donc de sa performance commerciale.

4.3.1.3. La part de marché (PDM)

La part de marché représente la part des ventes d'une entreprise comparée aux ventes totales de tous les offreurs du marché. Elle traduit la position qu'elle occupe sur son marché. L'entreprise ou la marque ayant la plus grosse PDM est le leader du marché, la seconde est le challenger, les autres sont les suiveurs. Une entreprise peut voir son chiffre d'affaires augmenter mais sa part de marché diminuer. On en déduit qu'elle a vu ses ventes progresser, mais moins vite que celles de ses concurrents.

³¹BERNARD M, Daniel C. « gestion des ressources humaines, pilotage sociale et performances », Dunod, 8ème édition, Paris, 2013, p.34.

Calcul de la PDM :

PDM = (chiffre d'affaires de l'entreprise/chiffre d'affaires total du marché) x 100.

L'augmentation de la part de marché d'une entreprise est la traduction de sa plus grande compétitivité sur le marché.

4.3.1.4. Le tableau de bord commercial

Le tableau de bord est un outil qui regroupe les indicateurs de la performance commerciale. Il permet le pilotage de l'organisation par les dirigeants. Il est facultatif, sa forme est libre, son contenu, choisi en fonction des besoins des dirigeants. En général, le tableau de bord présente des comparaisons dans le temps et reprend l'ensemble de l'activité commerciale, qui peut être plus ou moins ventilée par produit ou zone géographique. Il permet de suivre de façon rapide et synthétique l'évolution de l'activité commerciale au regard des objectifs fixés.

4.3.2. La performance globale

La performance globale d'une entreprise suppose la combinaison de performances individuelles et de performances collectives.

La performance globale peut être définie comme étant une recherche de l'équilibre du poids des différentes performances et prendre en compte les intérêts de chaque partie prenante. La performance sociale se distingue de la performance commerciale ou financière car elle ne relève pas directement de l'activité économique. La performance commerciale consiste à s'imposer dans un environnement concurrentiel afin d'enregistrer une progression du niveau des ventes (chiffre d'affaires) pour conquérir des parts de marché. La performance financière est mesurée par la capacité de l'organisation à réaliser des bénéfices et à être rentable. Seulement, il semble que la performance financière et la performance sociale, bien que contradictoires à première vue, soient liées. En effet, de mauvaises conditions de travail ou des salaires insuffisants contribuent à une dégradation du climat social dont les conséquences (démissions, turnover élevé) ont un coût financier pour l'entreprise. Inversement, une entreprise performante financièrement pourra plus facilement satisfaire les revendications salariales ou liées aux conditions de travail des collaborateurs.³²

³²YVON Pesqueux, « la notion de performance globale », 5 forum international ETHICS, déc. 2004, Tunis, Tunisie. (halshs-00004006). <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00004006,02/11/2017>.

5. Les réponses du contrôle de gestion pour piloter la performance

Face aux turbulences de l'environnement qui peuvent mettre la performance de l'entreprise en danger, le contrôle de gestion constitue une réponse jugée essentielle à un moment donné pour piloter l'organisation

La mise en place d'un système de pilotage

Le contrôle de gestion est défini depuis quelques années comme « une démarche de pilotage de la performance de l'entreprise », Cette définition indique la nature de l'objectif visé par le contrôle de gestion qui est le pilotage de l'organisation. En fait, piloter c'est à la fois, fixer des objectifs, mettre en œuvre des moyens et prévoir des régulations assurant l'adéquation objectifs-moyens.

Les systèmes de pilotage sont alimentés par un système d'information et s'appuient sur des outils comme la planification stratégique, la planification opérationnelle, la gestion budgétaire ou le contrôle des risques qui s'articule autour du contrôle interne. Il est alors indispensable de maintenir la cohérence entre sa stratégie, ses objectifs et les différentes décisions que les opérationnels sont amenés à prendre continuellement. Ce rôle est assigné au contrôle de gestion par la nature de ses outils, qu'il convient d'ailleurs de présenter.³³

³³Claude A, Sabine S, op.cit., pp.135-136.

Conclusion

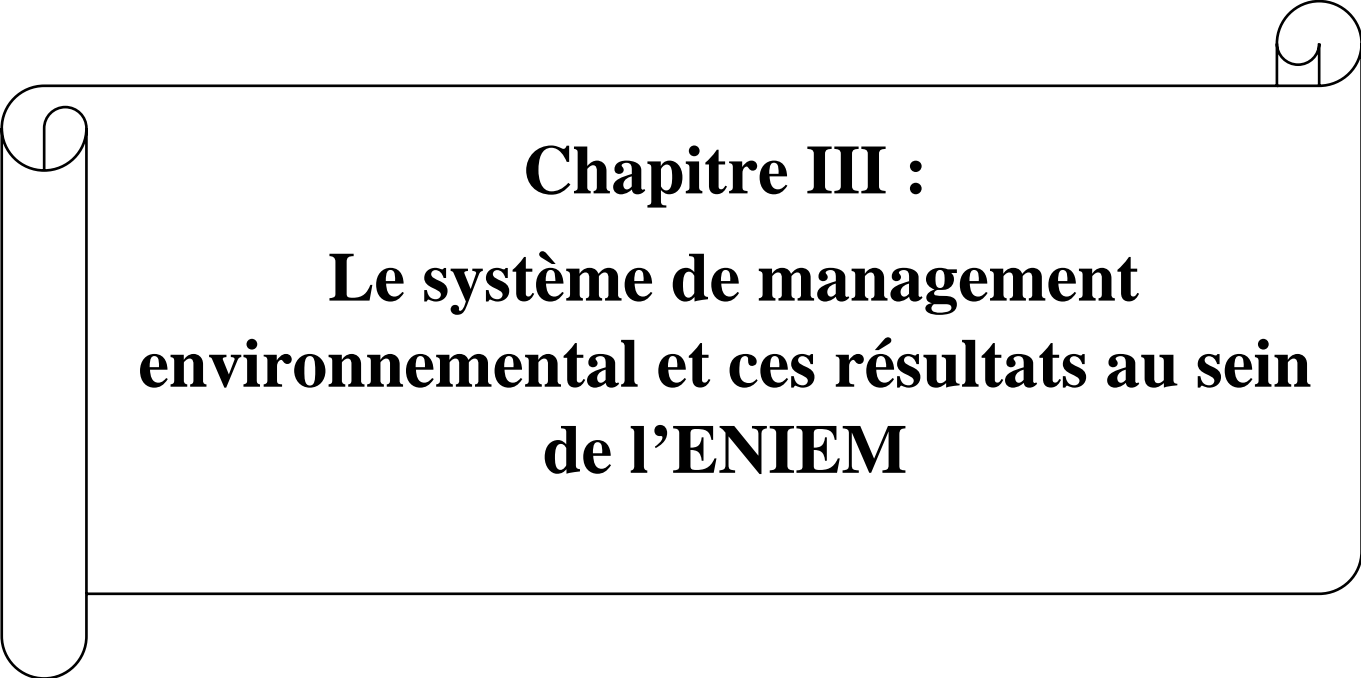
La mise en place d'un système de management environnemental, selon la norme ISO 14001, est l'un des fruits des différentes pressions externes que subissent les entreprises.

Bien que la mise en place d'un tel système permet à l'entreprise de se conformer aux exigences légales, de réduire les risques, de maîtriser les situations d'urgence et de gagner la confiance des parties intéressées, cette dernière n'est pas dénuée d'inconvénients dont les plus saillants sont les coûts en temps et en argent de mis en œuvre.

Cependant, l'une des conditions du succès du projet de mise en place d'un système management environnementale est l'analyse préalable de ses avantages et inconvénients. Si la nonne énonce clairement les exigences en tenues d'étapes à accomplir par une entreprise afin de se voir certifiée, la manière d'entreprendre les différentes étapes varie cependant d'une entreprise à une autre.

Par conséquent, la réussite du projet de certification selon la norme ISO 14001 impose la réunion d'une analyse préalable, d'une bonne planification, d'une communication efficace et d'une distribution équitable des responsabilités.

La mise ouvre d'un système management environnementale a pour objectif d'améliorer la performance environnementale de l'entreprise, donc, l'existence d'une mesure de cette performance conduirait à des actions permettant une amélioration continue, concept clé de toute la démarche de système management environnementale.



Chapitre III :
**Le système de management
environnemental et ces résultats au sein
de l'ENIEM**

Introduction

La présentation de ce chapitre semble être nécessaire, dont il sert à vérifier les informations collectées dans les deux chapitres précédents, et donner les résultats tirés par la seule entreprise étudiée « ENIEM ». Dans ce cas, ce chapitre portera premièrement sur la présentation de cette entreprise, pour ensuite passer à présenter les deux aspects de notre étude : le système management environnementale et le développement durable qui ont de poids important au niveau de l'entreprise, ainsi que l'interaction entre eux. Principalement et dans le but d'atteindre l'objectif tracé dès le début concernant, la recherche si l'entreprise met en œuvre un système management environnementale afin de préserver l'environnement, ce chapitre cependant, va nous permettre de conclure les résultats relatives à cet objectif.

Donc, en général il est évident de représenter tout au long de ce chapitre, le sens du développement durable et ces dimensions qui intéressent cette entreprise. Notamment donner le sens du système management environnementale à son niveau et les exigences que doit respecter pour mener à bien ce système et être certifier selon la norme ISO 14001.

Au cours de ce chapitre, nous allons essayer de bien commenter et élucider les résultats tout en long de notre étude de cas au niveau de l'ENIEM.

Ce chapitre sera subdivisé en deux section : La premier sera consacré présentation de l'entreprise et la deuxième la mise en place du système management environnementale de l'entreprise.

Section1 : Présentation de l'entreprise ENIEM

1. Historique de l'ENIEM

L'entreprise nationale des industries électroménagères (ENIEM) est une entreprise de droit Algérien constitué le 2 janvier 1983. Son siège social se situe à Tizi-Ouzou, elle est issue de la restructuration de l'ex SONELEC (Société Nationale de Fabrication et de Montage Matérielle Electrique et Electronique) suite au décret présidentiel N° 83 janvier 1983. L'occupation de l'entreprise est celle de la production et de la commercialisation des produits électroménagers dont :

- En juin 1977, le Complexe d'Appareils Ménager (CAM) de Tizi-Ouzou est entré en production et la commercialisation des produits. Ce dernier résulte d'un contrat « produit en main » établi dans le cadre du premier plan quadriennal, signé le 21 Août 1971 avec un groupe d'entreprises Allemandes sous la représentation de chef de file D.I.A.G. (société Allemande) pour une valeur de 400 millions de dinars.
- En février 1979, l'Unité Lampe de Mohammedia (ULM) a entré en production ;
- En octobre 1989, l'ENIEM est passée d'une entreprise publique économique à une société par actions avec un capital social de 40.000.00DA.

Aujourd'hui, le capital social de l'entreprise est passé à 2.947.500.000DA détenu en totalité par le HOLDING HEELIT (Holding Electronique, Informatique et télécommunication).

2. Situation géographique

Située à environ 7 Km à l'est de Tizi-Ouzou, elle s'étale sur une superficie de 55 Hectares et elle relève administrativement de la commune de Tizi-Rached, Daira Larbaa-Nath-Irathene. Son siège social se situe au chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou. L'ensemble de ses unités sont : Froid, Cuisson, Climatisation, Prestation Technique, Produits Sanitaire, FILAMP et l'unité commerciale. Ces unités se trouvent au niveau de la Zone Industrielle AISSAT-IDIR de OUED-AISSI.

3. Les missions de l'entreprise ENIEM

3.1. Le capital social : comme souligné déjà précédemment, l'entreprise a été transformée juridiquement en société par actions le 8 octobre 1989 avec un capital

de deux milliards neuf cent cinquante-sept millions cinq cent mille dinars (2.957.500.000 DA) détenu en totalité par le groupe INDELEC.

3.2. Objet social et champs d'activités : l'ENIEM est leader de l'électroménager en Algérie. Elle possède des capacités de production et une expérience de 30 ans dans la fabrication, le développement et la recherche dans le domaine des différentes branches de l'électroménager. Elle produit les appareils de réfrigération, de cuisson, de climatisation et de lavage avec une intégration nationale importante (70% environ). Comme elle assure une autre activité qui repose sur le montage de petits appareils électroménagers domestiques (robot de cuisine, moulin à café, hachoir, mixeurs, sèche-cheveux, etc.).

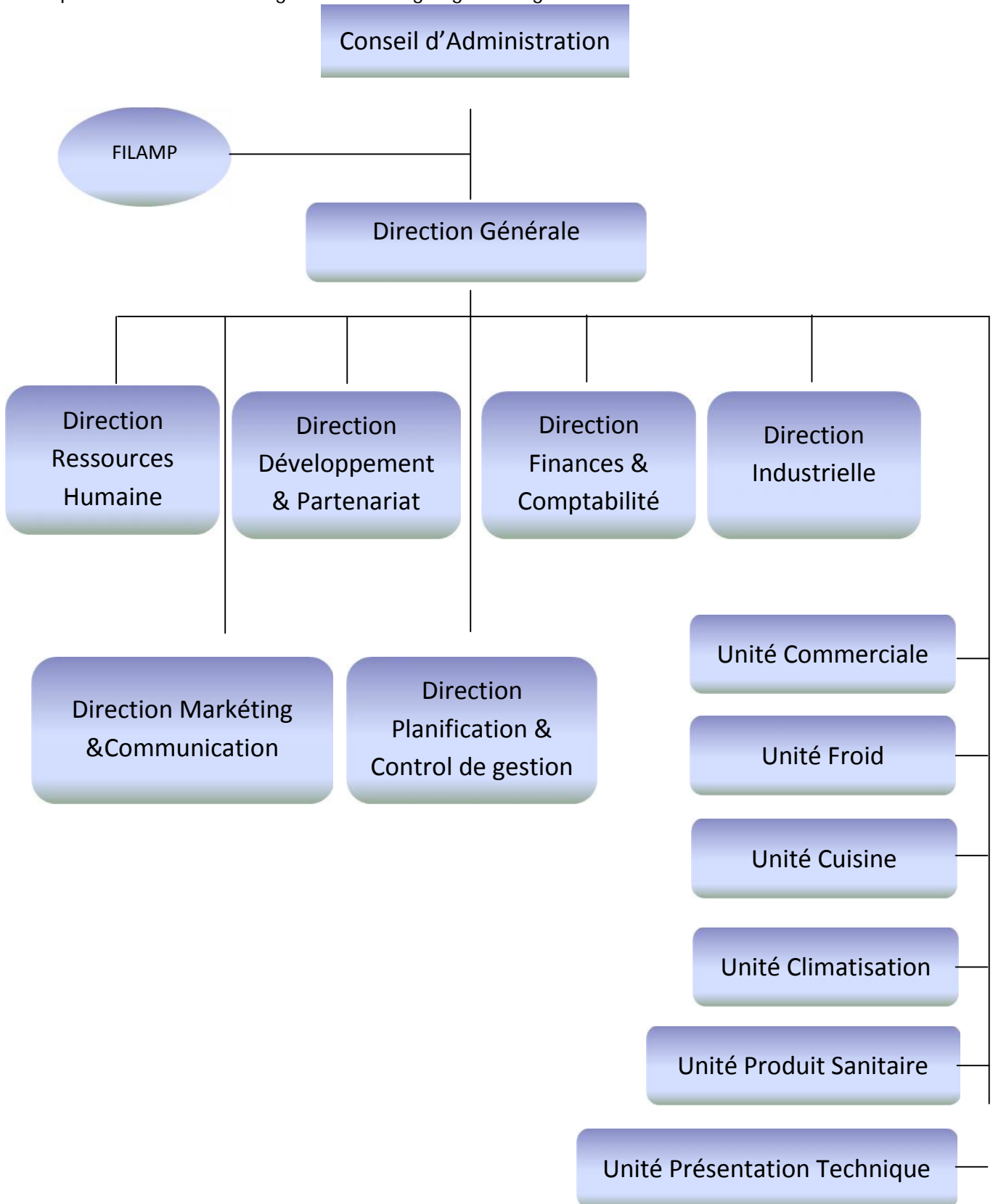
L'ENIEM est engagée pour la protection de l'environnement selon la norme ISO 14001 et compte relever un défi qui consiste en l'amélioration du design de sa gamme de produits et l'introduction de nouveaux produits.

4. Les objectifs de l'entreprise

- L'amélioration du chiffre d'affaire ;
- La réduction des déchets ;
- L'augmentation de la qualité de produits ;
- La maîtrise des coûts de production et la recherche d'autres sources de revenue ;
- L'accroissement du volume de production ;
- L'accroissement de des capacités d'étude et de développement ;
- L'accroissement des taux d'intégration ;
- L'amélioration de maintenance des installations et des équipements de production ;
- La mise en place du SME (système de management environnemental) selon la norme ISO 14001 : 2004, ISO 9001 (environnement et qualité) de 2008 ;
- Le développement de la formation et de la communication.

5. Présentation de l'organigramme général de l'ENIEM : il est présenté dans la figure ci-après.

Figure n° 09 : Organigramme général de l'ENIEM



Source : Direction Ressource Humaine (DRH)/ENIEM

6. L'organisation générale de l'ENIEM

6.1. Les directions : l'ENIEM est composé d'une seule direction générale et de six directions centrales qui sont :

- La direction générale : c'est la seule responsable de la stratégie et du développement de l'entreprise. Elle est d'une autorité hiérarchique exercé sur l'ensemble des fonctions des directions et des unités de l'entreprise.
- La direction industrielle : cette direction est chargée de développement et de mise en œuvre des divers moyens et d'organisation industrielle indispensable à la réalisation de la production dont il est question d'agir sur les approvisionnements, les moyens et les techniques de production.
- La direction des ressources humaines (DRH) : la DRH est responsable de recrutement, l'accueil, la formation et elle assure la supervision de la gestion administrative et légale des personnels. Et de plus en plus, elle vise l'accroissement et la valorisation du personnel.
- La direction développement et partenariat (DDP) : c'est la responsable des études et de développement du produit fini et du partenariat, de sous-traitance et comme elle a des relations avec la DI expliqué par la poursuite d'actions de développement.
- La direction de planification et de contrôle de gestion (DPCG) : la DPCG exerce la responsabilité du contrôle de la gestion, de l'audit finance et du budget de l'entreprise. C'est elle qui s'en charge de suivi de budget de l'entreprise en effectuant les recommandations nécessaires.
- La direction de finance et comptabilité (DFC) : c'est la responsable des obligations légales ainsi que les règles concernant la comptabilité et les procédures de l'ENIEM. Pour cela elle effectue des contrôles internes.
- La direction marketing et de la communication : chargé de la mise en place de la stratégie concurrentielle de l'entreprise, à réparation et l'organisation des foires et salons nationaux.

6.2. Les unités : l'ENIEM est composée de cinq unités de production et d'une unité commerciale à savoir

- Unité froid : chargé de la production de tout type de réfrigérateurs ; petit et grand model et des congélateurs bahut ;

- Unité cuisson : chargé de la production et le développement des produits de cuisson de gaz, électriques ou mixtes et tout produit de technologie similaire ;
- Unité commercialisation : chargé de la production des climatisations, chauffages et d'autres produits tel que les machines à laver, les radiateurs à gaz butane (RGB) ;
- Unité prestation technique (UPT) : elle a comme tâche initiale la gestion et l'exploitation des moyens communs usés dans le processus de production touchant les autres unités, et notamment les infrastructures communes comme les bâtiments, éclairages, etc. Cette unité aussi réalise les pièces mécaniques utiles à l'entretien des équipements de production, à la conception et la fabrication de nouveaux moyens (moules, outils, gabarits, etc.) ;
- Unité commerciale : la tâche de cette unité est l'assurance de la commercialisation des produits de l'entreprise, de la promotion des exportations et de la gestion du réseau SAV (service après-vente) acquise par l'ENIEM en 2000. Cette unité est dotée de six antennes disposer de la manière suivante sur le territoire : antenne Tizi-Ouzou, antenne MOUHAMADIA (Oran), antenne BAB ZOUAR, antenne HASSIBA (Alger), antenne LAGHOUAT et antenne ANNABA. Chacun de ces antennes est composé de trois postes à savoir : le chef d'antenne, le facturier et le magasinier, et leur rôle consiste à la commercialisation de ses produit.
- Unité produit sanitaire : cette unité est acquise par l'ENIEM en l'an 2000 avec une fonction de produire et de développer des produits sanitaires comme les baignoires, lavabos et éviers, etc.

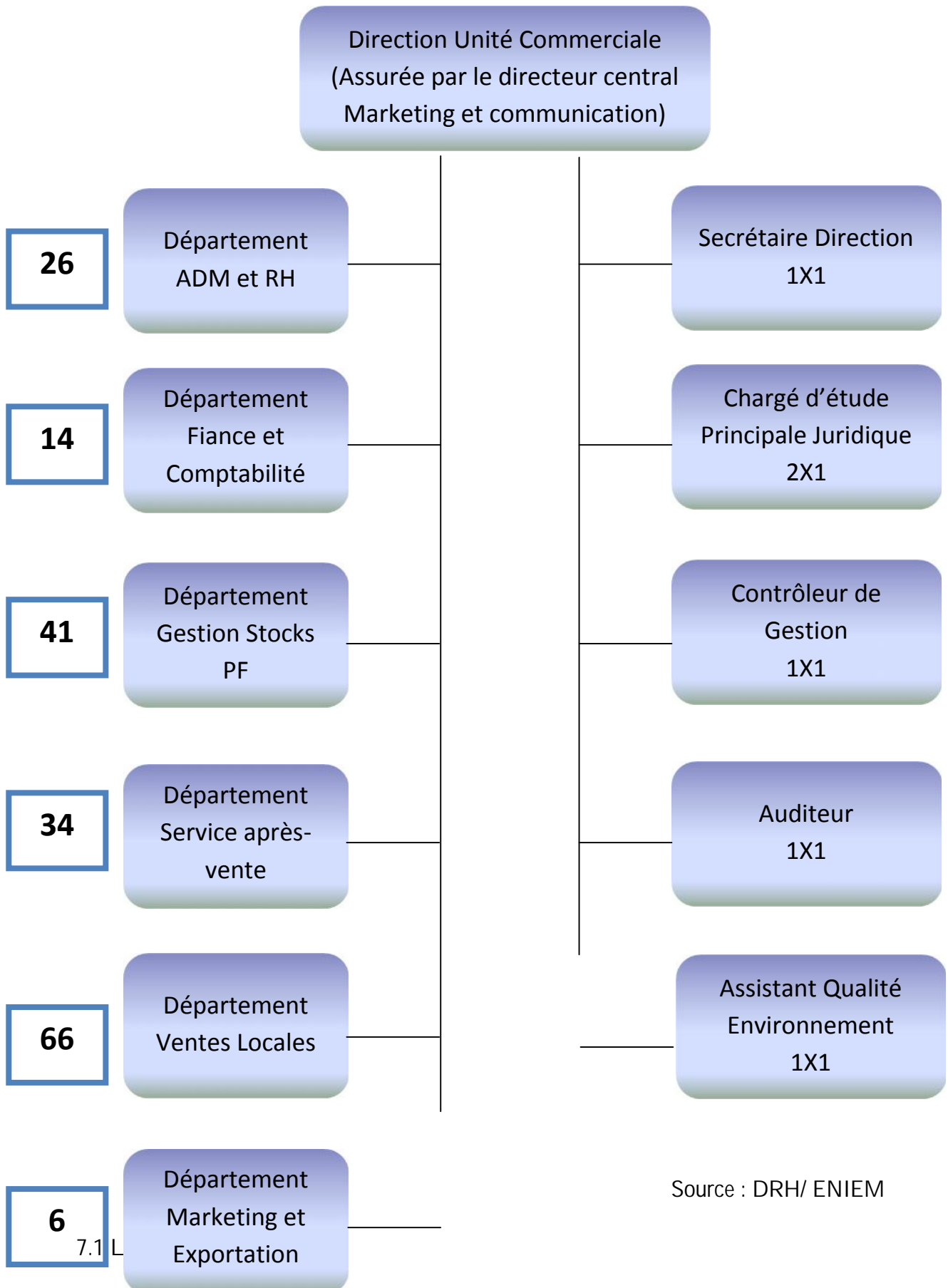
6.3. Les responsabilités et missions

- Le président Directeur Générale (PDG) : le PDG est le responsable de toutes les directions et unités, et c'est lui qui gère l'entreprise et veille sur le bon fonctionnement de l'ENIEM.
- Directeur central/ directeur d'unité : ce directeur est nommé par le PDG, il est rattaché hiérarchiquement à ce dernier. Il assure la gestion d'une direction dont il doit mettre en place la stratégie qui est déterminée par la direction générale, et doit veiller à établir et à mettre à jour de l'inventaire des moyens de fabrication et des équipements de mesure, de contrôle et d'essais avec d'autres tâche qui doit accomplir.
- Le chef de département/ de service : nommé par la direction des RH sur proposition du directeur d'unité et lui est rattaché hiérarchiquement dont il dirige une structure.

Chapitre III le système management environnemental de l'ENIEM

7. Présentation de l'unité commerciale : cette unité assure la commercialisation des produits de l'entreprise. Elle est organisée suivant l'organigramme ci-après :

Figure n° 10 : Organigramme général de l'unité commerciale (193 postes)



Source : DRH/ ENIEM

Elle comporte une direction commerciale au plus haut niveau et à laquelle l'ensemble de secrétaire de direction, le chargé d'étude juridique principal et chargé d'étude juridique, la direction commerciale. La direction commerciale comporte ainsi, est responsable de sept départements qui aident à la mise en œuvre la stratégie commerciale de l'entreprise.

7.1.1.Département Administration Général et Ressource Humaine (DRGRH) : ce département est composé d'un service de gestion du personnel qui s'en charge de la gestion de la paie, de la formation et les correspondants sociaux, les moyens généraux utilisés dans le but de gérer les affaires générales, notamment les achats et le transport pour les missionnaires, la livraison des produits pour les antennes de vente distribution de fourniture de bureau, etc.

7.1.2.Département Vente Local (DVL) : elle comporte trois services à savoir : le service de vente qui est chargé de la réception des commandes des clients, la gestion de facturation et des règlements, le contrôle des livraisons par rapport aux facturations. Le deuxième service concerne l'enregistrement des clients et la gestion de réseau des agents agréés à travers le territoire nationale, c'est le service client, qui s'effectue par la détermination des critères de sélection des agents, la réception et l'étude des dossiers de soumission et la classification, le suivi des clients, et enfin, le service synthèse et recouvrement qui consiste à effectuer le recouvrement des créances et qui sont générés par les ventes à terme, les ventes par facilité, ainsi que par les ventes par trait ou par chèque et le traitement et le suivi des marchés.

7.1.3.Département Gestion de Stocks (DGS) : ce département est composé de deux services : le service magasin produit finis et le service programmation. Le premier service consiste à gérer les stocks de l'entreprise et son rôle repose sur l'alimentation des stocks par les réceptions de production, la réintégration des produits retournés par le client dans le cadre de la garantie ainsi que par le client et les maîtres dans le stock non conforme. Le deuxième, le service programmation, dont il a comme fonction l'assurance des livraisons vers les clients tout en instaurant de bulletin de livraison.

7.1.4.Département Marketing : il consiste à placer une stratégie concurrentielle de l'entreprise, il a comme mission la préparation et l'organisation des foires et des salons nationaux et internationaux et la réalisation des maquettes, ainsi que des charges de marchés concernant la recherche et l'étude du marché.

7.1.5. Département Service Après-Vente (SAV) : ce département a comme mission la gestion du circuit SAV au niveau de territoire national, il existe plus de 140 agents agréés et qui forment le réseau SAV de l'ENIEM. Ce département prend en considération ce réseau SAV, qui doit les alimenter en pièce de rechange afin de garantir les prestations service inscrivant dans la cadre de la garantie des produits de l'entreprise.

7.1.6. Département Finance et Comptabilité : ce département est composé de deux service à savoir : la comptabilité qui garantit la comptabilisation de toutes les opérations qui ont le rôle d'établissement des bilans et des comptes des résultats et la gestion du trésorier de l'unité. Le deuxième, est la finance qui consiste la couverture des dépenses des autres départements à base desquelles les prix de ventes et les taxes sur les produits finis sont précisés.

- 7.1.7. Département Planification et Contrôle de Gestion (DPCG) : c'est un organe de contrôle de toute la gestion de l'unité commerciale. Il assure l'accomplissement et la présence de tous les travaux qui permet de produire une information complète et cohérente des activités de l'unité production, commercialisation, approvisionnement et finance, comme il a un accès à toutes les informations produites par les autres services ou département. Ce département ainsi assure l'exploitation et l'analyse de l'information relative aux agrégats de gestion dans le but d'indiquer les actions correctives indispensables avec toute l'anticipation attendue ainsi que l'exploitation des résultats d'audits, le financement des interprètes et la réalisation des recommandations nécessaires.

Section2 : La mise en place du SME au niveau de l'ENIEM

La mise en place du système du management environnementale se mettre en conformité avec l'engagement internationaux afin d'assurer la prise en charge des questions environnementales dans la perspective d'un développement durable.

1. Le développement durable au sein de L'ENIEM

La démarche du développement durable constitue l'une des préoccupations majeures de l'ENIEM, dont elle met en vigueur une politique environnementale responsable afin de s'inscrire dans le cadre du développement durable. L'ENIEM avec toute sa volonté a pris la décision d'assurer un développement dans le long terme tout en garantissant le profit et la totale satisfaction des clients, cela représente une opportunité pour elle dans le sens où ces produits seront exportés facilement vers les pays européen puisqu'elle est en conformité avec la norme internationale ISO. L'entreprise à engager dans une telle démarche responsable depuis l'an 2006. La démarche du développement durable au niveau de ENIEM est traduite par le système management environnementale mise en place tout en tenant compte d'une politique environnementale avec des objectifs et des cibles, mais qu'elle est notamment une démarche responsable qui veut dire qu'elle est la question de tout le monde au sein de cette entreprise. Dans ce cas, il y a lieu de tirer avantage dans le sens où il y a des exigences bien précises que chaque personne doit respecter, rendant ainsi la tâche de recrutement facile du fait que chacun est informé sur la tâche qui doit accomplit sur base de ces exigences.

1.1 Les objectifs visés par la mise en œuvre d'une démarche du développement durable

Il est nécessaire aujourd'hui que chaque entreprise sera consciente de l'état de son environnement et de ses ressources. De ce fait, ENIEM est consciente de cette situation, où elle vise comme objectif la protection de l'environnement en luttant contre la pollution par la valorisation d'une production propre, la réduction des déchets ainsi que la consommation des ressources pour éviter leur épuisement. Donc, l'entreprise cherche la réalisation d'un profit. Pour elle (l'entreprise), la mise en œuvre d'une telle démarche n'est pas coûteuse dans le sens où elle reçoit des aides. La première concerne la convention des Etats Unis, elle a bénéficié donc des aides de la PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) lors de la mise en œuvre du SME, notamment l'accompagnement ou le bureau d'étude pour la mise en œuvre de ce système.

1.2. La responsabilité sociétale de l'entreprise

La RSE constitue une forme d'indemnisation des riverains, des consommateurs, etc. suite aux dégâts entraînés par l'entreprise. Dans ce sens, l'entreprise sera responsable de ces actes, à chaque fois qu'elle crée des préjudices lors de la production, crée d'autre paysage par exemple : si l'activité de l'entreprise crée de la pollution, elle doit le reconnaître et essayer de créer d'autre paysage comme : les lacs, les jardins, etc.

Pour cette raison et afin de diminuer la pollution, l'ENIEM a aménagé un espace spécialement pour les décharges de déchets, pour ne pas occuper beaucoup d'espace et le dégradé, ne pas détruire les paysages et éviter la pollution. La RSE est tenu dans la norme ISO 26000, mais cette norme n'existe pas au sein de l'entreprise ENIEM.

1.3. L'intégration du développement durable à la gestion de l'ENIEM

La question du développement durable au sein de l'ENIEM consiste à mettre en œuvre un système management environnementale où tous les travailleurs sont responsables de son fonctionnement, mais il est ainsi indispensable d'identifier un responsable pour faciliter sa mise en œuvre (du système). A cet effet, l'ENIEM dispose d'un Responsable de Management Environnementale (RME).

Le développement durable est intégré donc dans la gestion de l'ENIEM, autrement dit dans chacune de ses fonctions à savoir :

- La fonction marketing : le rôle de cette fonction en faveur du développement durable se traduit par le choix des produits écologiques, tout en tenant compte des exigences des consommateurs et des marchés. Afin de connaître ces produits et sensibiliser les consommateurs sur la nécessité d'acheter ce genre de produit, cette fonction marketing effectue des publicités dans ce sens.
- La fonction R&D : cette fonction contribue au développement durable par l'intégration de la dimension environnementale lors de l'étude.
- La fonction achat : au niveau de cette fonction, les achats sont relatifs au développement durable, dans le sens où elle favorise les achats des matières facile à recyclés, etc.
- La fonction de production : consiste à produire rationnellement, en s'appuyant sur les trois fonctions précédentes (marketing, R&D, achat), afin de choisir des produit de moins impact sur l'environnement (réduire les matières première, les énergies et l'eau, la pollution, etc.).

- Aspect juridique : cela signifie l'obligation de respecter la réglementation relative à l'environnement comme les exigences de la norme ISO 14001.

1.4. Les perspectives de l'ENIEM à long terme pour la protection de l'environnement

L'ENIEM a la volonté d'assurer la responsabilité de ces activités pour diminuer ou éliminer la pollution. Elle paye des taxes sur les déchets dangereux produits dès la conception jusqu'à l'élimination avec l'assurance de bonnes conditions de stockages. Dans ce sens, l'ENIEM paye l'ensemble de ces taxes qui sont :

- Les taxes sur les déchets spéciaux dangereux(DSD) estimés de 12500 DA/tonne ;
- Les taxes sur les produits chimiques : 7000DA ;
- Les taxes relatives aux activités polluantes, dont toutes les activités de l'entreprise sont concernées. Dans ce cas, elle paye un montant annuel de 600000DA pour l'ensemble de ces activités.

Cette solution de paiement des taxes sur la pollution provoquée, représente l'un des principes du développement durable rencontré au niveau de l'ENIEM. Comme il existe d'autre tel que :

Le principe de prévention : le fait de préserver l'environnement en luttant contre les impacts néfastes causés sur l'environnement, comme les déchets qu'elle vise à réduire, la pollution et les énergies. Cela notamment s'applique en s'appuyant sur les exigences annoncées par la norme ISO 14001.

Le principe de précaution : ce principe se traduit au sein de l'ENIEM, par la mise en œuvre d'un système management environnementale dans le but de protéger l'environnement.

2. Le degré de la prise en compte de l'environnement dans l'activité de l'entreprise par la mise en place d'un système management environnementale

L'aspect environnemental est pris en charge par l'ENIEM, et cela se voit par la réduction ou l'élimination de l'ensemble des rejets néfastes de son activité. Dans ce contexte, l'ENIEM a mis en place un système de management environnemental conforme aux exigences de la norme ISO 14001 (2004) tout en s'appuyant sur une politique environnementale avec des objectifs et des cibles environnementaux.

2.1. Le sens de l'environnement au sein de l'ENIEM

L'environnement constitue le milieu dans lequel l'entreprise fonctionne tout en garantissant l'insertion de l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains ainsi que leurs interrelations dans celui-ci.

Les problèmes ou les défis environnementaux causés par le lancement d'un nouveau produit (ou l'amélioration de ceux déjà existant), sont dus aux anciens équipements et technologies existantes au niveau de l'ENIEM, qui sont à l'origine de toute pollution, de l'augmentation de la consommation de l'eau, de gaz et de l'électricité, etc.

Dans ces conditions, l'ENIEM a opté pour la réduction des effets causés par ces outils par l'acquisition de nouveaux équipements, la disposition de nouvelles technologies propres comme celle relative à la peinture en poudre.

2.2. Le sens de SME au niveau de l'entreprise

Dans le but de bien garantir le succès d'un système de management environnemental, la mise en place d'une politique environnementale est une nécessité. Pour cela, l'ENIEM a mis en place une politique environnementale avec les engagements que doit réaliser ainsi que ses objectifs. De là, l'entreprise cherche la garantie d'un bon niveau de performance environnementale qui s'effectue par la maîtrise des impacts de leurs activités, produits et services sur l'environnement mais en assurant la cohésion avec sa politique environnementale.

Pour cela l'entreprise s'appuie sur les exigences et les lignes directrices relatives à la mise en œuvre de ce système (SME) décrites dans la norme ISO 14001.

Le périmètre de certification concerne deux éléments à savoir :

- Les activités qui sont comme suit : la conception, la fabrication, l'assemblage, la vente et le service après-vente d'appareils électroménagers de différents modèles.

(Réfrigérateur, congélateur, cuisinière, climatiseur, machine à laver et chauffe-eau).

- Les sites concernent : le siège social, les unités de production d'Oued-Aissi, les unités de prestation technique et l'unité commerciale sise à Oued-Aissi.

2.2.1. Les exigences du SME au niveau de l'ENIEM et selon la norme ISO 14001

L'ENIEM depuis son engagement volontaire dans une démarche du développement durable (2006) introduit par la mise en place d'un système management environnementale , cette dernière est dans l'obligation d'assurer rétablissement, la documentation, la mise en œuvre, le maintien à jour et l'amélioration d'une manière continue de ce dernier (SME) et qui doit être en conformité avec la norme.

2.2.1.1. La politique environnementale : afin d'aboutir à des résultats favorable suite à la mise en œuvre de ce SME, il est nécessaire de déterminer une politique environnementale qui est comme suit :

-La politique environnementale de l'ENIEM et ses objectifs :

La politique environnementale de l'ENIEM s'inscrit dans le développement durable en intégrant un management proactif dans le domaine de la protection de l'environnement.

Pour y parvenir, l'ENIEM se base sur la prévention de toute pollution, la préservation des ressources, la sensibilisation et la formation, la responsabilité et l'implication de son personnel. Pour cette raison, l'entreprise a pris la décision de s'engager dans une démarche volontaire d'amélioration continue par la mise en place d'un SME selon le référentiel ISO 14001. L'ENIEM est une entreprise certifiée par «ISO 14001 version 2004», et dans ce cadre, cette entreprise intègre et met en relief l'intérêt accordé pour elle afin de préserver l'environnement dans le but de s'inscrire dans le cadre du développement durable tout en engageant une politique environnementale responsable. Pour cela la direction, générale assure les moyens indispensables à la réussite de ce projet.

- Les engagements de l'ENIEM :

1. Le respect des exigences légales et réglementaires en vigueur ;

2. La prévention et la maîtrise des risques de pollutions générés par l'activité de l'entreprise ;
3. L'amélioration de la gestion des déchets (papier, emballages, consommables informatiques, déchets des processus,...) ;
4. La rationalisation lors de la consommation d'énergies ;
5. L'amélioration de la communication avec les parties intéressées (interne et externe) ;
6. La poursuite de la formation afin d'améliorer la compétence du personnel ;
7. La poursuite de l'amélioration de l'efficacité du SME ;
8. Mener des revues de direction.

-Les objectifs et les cibles environnementaux de l'ENIEM :

Pour mener à bien sa politique environnementale, l'ENIEM détermine un ensemble d'objectifs et cibles pour cette année 2017 qui sont comme suit :

- L'amélioration de la gestion des déchets ;
- La rationalisation de la consommation des énergies et fluide ;
- La prévention des risques de pollution ;
- La sensibilisation des parties intéressées ;
- La formation du personnel sur l'environnement.

Concernant les cibles sont comme suit :

- La réduction des déchets générés de 1% ;
- L'accroissement de niveau de tri des déchets de 2% ;
- La réduction des stocks morts de 4% ;
- Le calcul des divers ratios de consommation tel que : ration consommation d'eau/production, ratio consommation d'énergie électrique/production, ration consommation de gaz/production ;
- La mesure des rejets atmosphériques ;
- La formation de 200 agents sur l'environnement ;
- La sensibilisation en permanence des fournisseurs, agents agréés et les sous-traitants sur l'environnement.

2.2.1.2.La planification : la planification consiste à fixer les objectifs et les processus essentiels afin de réaliser des résultats en cohérence avec la politique environnementale de l'ENIEM.

- Les aspects environnementaux : une fois que tous les processus sont définis, l'entreprise doit déterminer tous les aspects environnementaux liés au processus d'activité et leur impact sur l'environnement et que chaque processus nécessite un pilote pour garantir la bonne conduite de celui-ci. Et le fait de déterminer les divers aspects environnementaux (les déchets, l'énergie, les ressources naturelles, la pollution, les situations d'urgences comme les incendies et les explosions, les paysages), l'entreprise pourra les réduire ou les éliminer complètement, mais aussi elle peut ne pas avoir la capacité pour les réduire tous. Pour cela, elle effectue une pondération afin de ressortir les aspects environnementaux significatifs, c'est-à-dire selon le critère de gravité de ces derniers ainsi que celui de fréquence et de conformité qui se présente comme suit :

Tableau n° 05 : les aspects environnementaux significatifs

- Critère de gravité

Gravité	1	2	3	4
Déchet non dangereux	<1%	<5%	<20%	>20% ou DSD
Eaux usées	Aucun rejet	Eau usée similaire	Eau usée faiblement polluées chimiquement	Rejet dans les milieux naturels
Rejet atmosphérique	Aucun rejet	Rejet traité	Rejet traité présentant des insuffisances	Rejet non traité
Pollution du sol				
Bruit	Aucun	Limité à l'atelier	Limité à l'intérieur du site	Limité au site du complexe
Odeur	Aucune	Limité à l'atelier	Limité à l'intérieur du site	Limité au site du complexe

Consommation d'électricité	Aucune	Faible : <à 5% du C° total	Moyen : <à 20% du C° total	Importante : > à 20% de la C° total
Consommation du gaz	Aucune	Faible : <à 5% du C° total	Moyen : <à 20% du C° total	Importante : > à 20% de la C° total
Consommation de l'eau	Aucune	Faible : <à 5% du C° total	Moyen : <à 20% du C° total	Importante : > à 20% de la C° total

C° : consommation

Source : document interne à LENIEM

- Critère de conformité : un aspect environnemental peut être conforme (AC) ou non conforme (ANC) selon le plan réglementaire, dont un ANC est considéré comme étant un aspect significatif.

Dans ce contexte, nous pouvons dire que l'entreprise ENIEM vise la protection et la performance de l'environnement par l'identification et le classement de ces divers aspects environnementaux (voir l'annexe n°07), tout en tenant compte de l'ensemble des exigences légales auxquels l'entreprise a souscrit dans le cadre de ces aspects environnementaux. Pour l'efficacité de mettre en œuvre le SME, il est nécessaire de déterminer les objectifs et les cibles que doit atteindre l'entreprise et qui sont cités déjà, ainsi que l'établissement d'un programme environnemental comportant les éléments suivants : l'identification pour chaque fonction responsabilités indispensables afin de réaliser les objectifs visés avec les cibles, et les moyens nécessaire à sa réalisation, notamment le calendrier, tout en identifiant un bilan (qui constitue le principe d'efficacité d'un processus) des entrés et des sorties pour les divers ressources utilisées dans la production.



Interprétation du tableau N° 05 :

D'après le tableau n° 05, nous constatons que l'ENIEM prene des actions en faveurs des aspects environnementaux significatifs en vue de réduire leurs effets et si c'est possible les éliminer complètement. Pour cela, ils sont classés en 4 catégories selon leurs critères de gravités à savoir : les aspects dans la première classe sont pratiquement inexistant, car les

déchets sont inertes, les effluents industrielles dont l'ENIEM arrive à traiter les rejets, ainsi que ceux concernant les effluents sanitaires et préserve le sol. A cet effet, l'entreprise a procédé à l'achat des poubelles et a préparé un hangar particulièrement pour les déchets. Dans le but de diminuer le bruit, elle a consacré un budget important rien que pour la diminution de bruit des anciens chariots, pour l'achat de quatre chariots sans bruit et consommant moins d'électricité, et ainsi qu'elle fixe comme objectif la diminution de la consommation de l'eau et de gaz.

- Mais en revanche, l'ENIEM dans plusieurs situations, la diminution et surtout l'élimination d'effets concernant ces aspects est une tâche complexe, dont il est des fois impossible de maîtriser les déchets et la consommation des énergies, le cas de la deuxième, la troisième et la quatrième classe (les aspects sont moins maîtrisés ou totalement impossible).

2.2.1.3. La mise en œuvre et le fonctionnement

Après avoir déterminé la politique environnementale, fixer les objectifs et cibles à réaliser, le programme environnemental à suivre, il y a lieu donc, de passer à l'action, c'est-à-dire de mettre en œuvre tous les éléments nécessaires pour l'établissement et l'amélioration du SME qui est comme suit :

- Les ressources, rôles, responsabilité et autorité : là, l'entreprise et principalement la direction de celle-ci, pour son efficacité, doit mettre à la disposition d'un SME les ressources nécessaires tel que : les ressources humaines, les compétences particulières, les infrastructures organisationnelles et les ressources technologiques et financières, ainsi que les rôles, les responsabilités et les autorités doivent être déterminés, documentés et communiqués.
- Les compétences, la formation et sensibilisation : pour réussir la mise en œuvre du SME au sein de l'entreprise, il est nécessaire de posséder un personnel compétent, responsable (apte à exécuter ses tâches), et cette compétence pourra être acquise par la formation initiale ou professionnelle convenable ou par l'expérience.

Dans ce sens, l'ENIEM prend des actions pour sensibiliser l'ensemble de son personnel sur la question de l'environnement.

Pour les années qui suivent, l'ENIEM a opté pour l'assurance des formations toujours concernant cette question environnementale.

La communication : l'entreprise dans ce sens doit assurer la communication interne entre ses divers niveaux et fonctions pour faciliter la circulation de l'information, mais entre autre ces information devront être regroupé,dans des documents répondre aux diverses demandes relatives aux parties intéressés externes.

La documentation : au sein de l'ENIEM, toute action ou décision prise doit être signalé par écrit, et constitue une exigence au respect de la norme ISO dans le but de garantir la planification, la maîtrise de l'ensemble des processus de l'ENIEM qui concerne les aspects environnementaux significatifs. Alors, la documentation d'un SME s'appuie sur : la politique environnementale, les objectifs et les cibles, la représentation du domaine d'application du SME ainsi que les éléments essentiels de ce derniers (SME) et les références concernant les documents. Il est ainsi indispensable de maitriser la documentation.

- La préparation et réponse aux situations d'urgence : l'entreprise prend parmi les aspects environnementaux défini, la situation d'urgence comme les explosions, les incendies, les accidents (potentiels) afin de pouvoir les gérer en cas de leur réalisation et qui permet de prévenir ou réduire leur impact sur l'environnement qu'ils peuvent causer.

2.2.1.4.Le contrôle : le SME doit être suivi pour son efficacité :

- Surveillance et mesurage : l'entreprise effectue des vérifications à l'ensemble de ces opérations tout en assurant des équipements dans le sens (mesurer et contrôler) afin d'être apte à gérer les divers aspects environnementaux significatifs, ainsi qu'afin de mettre en œuvre des actions préventives et correctives.
- Evaluation de la conformité : l'entreprise ENIEM vise sa conformité avec les exigences légales. Pour cela elle établit et met à jour une procédure d'évaluation d'une manière périodique avec l'obligation d'assurer les enregistrements pour les résultats concernant ces évaluations. Comme elle pourra connaitre des non conformités, dont l'entreprise considère cette non-conformité pour entreprendre les actions correctives et les actions préventives ; (l'ENIEM dans ce cas discute la situation lors de son existence afin de trouver sur place des réponses, c'est-à-dire afin de réagir rapidement et elle établit des fiches de non-conformité). Cela donc, permet de déterminer et corriger la non-conformité et entreprendre les actions nécessaires pour mettre fin à (ensembles des impacts environnementaux, déterminer les causes de cette non-conformité pour corriger au bon moment, analyser les besoins d'actions afin de pouvoir la prévenir (non-conformité). Après avoir déterminé les actions à mettre en œuvre afin de corriger les

non-conformités, il est indispensable à cette entreprise d'effectuer les enregistrements nécessaires concernant les résultats de ces actions. Alors, dans ce contexte il est nécessaire d'approprier toute la documentation du SME au regard des actions mises en œuvre.

- La maîtrise des enregistrements : l'enregistrement constitue un outil majeur pour déterminer le degré de la conformité de l'entreprise aux exigences de management environnemental ainsi qu'à la norme ISO 14001. Les enregistrements qui ont rapport avec l'environnement peuvent porter sur : les enregistrements des réclamations, de surveillance des procédés, de contrôle, d'entretien et d'étalonnage, les enregistrements pertinents sur les sous-traitants et fournisseurs, ceux relatifs à la formation et aux tests de préparation aux situations d'urgences, ainsi que les rapports d'incidents, les résultats d'audits et des revues de direction, la décision de communication externe, l'information sur la performance environnementale, la communication avec les parties intéressés, et enfin les enregistrements des exigences légales applicables, les enregistrements des aspects environnementaux significatifs et les enregistrements sur la conformité réglementaire.
- L'audit interne : un audit interne concernant le SME doit être assuré par l'entreprise et cela dans le but de préciser le degré de la conformité de ce système par rapport aux exigences de la norme internationale ISO 14001, et déterminer si la mise en œuvre de SME est tenu bien comme il faut et à jour ainsi que si les informations sur les résultats d'audit sont à la disposition de la direction. Il y a lieu de souligner que l'audit interne du SME s'est déroulé tous les 25 et 26 Avril de cette année 2017.
- La revue de direction : la direction à son plus haut niveau doit passer en revue le SME de l'entreprise, pour assurer sa conformité permanente, sa suffisance et efficacité. La direction de l'entreprise doit saisir l'évaluation des opportunités d'améliorations et la nécessité d'effectuer des changements au SME tout en contenant la politique environnementale ainsi que les objectifs et cibles environnementaux et avec la nécessité de réaliser des enregistrements.

Le but de la revue de direction est d'établir un rapport qui sert à évaluer la conformité du SME de l'entreprise par rapport aux exigences légales et autres, vérifier les divers documents ainsi que l'écart qui pourra exister pour les corriger. Il est à souligner les deux sortes de données détenues par la revue de direction : données d'entrées et de sorties qui finit par l'identification d'un nombre d'actions et des recommandations.

Les données d'entrées de la revue de direction prennent en considération les éléments suivant :

- Observation de l'audit externe ;
- Résultats des audits internes ;
- Résultats des évaluations de la conformité aux exigences légales et autres exigences¹ ;
- Informations venant des parties intéressées externes, sans oublier les plaintes ;
- Performance environnementale ;
- Niveau de réalisation des objectifs et cibles ;
- Evaluation du programme environnemental ;
- L'état des actions correctives et préventives ;
- Le suivi des actions décidées lors des revues de direction précédentes ;
- Les changements de circonstance qui concernent les modifications des activités produits et services, les développements dans le domaine des exigences légales et les leçons tirées des situations d'urgences passés ;
- Recommandations pour l'amélioration.

Les données de sorties de la revue de direction concerne l'ensemble des décisions et des actions relatives à des modifications possibles de la politique environnementale, des objectifs, des cibles et notamment d'autres élément du SME.

Les actions décidées :

- Continuer le transfert des boues résiduaire vers le hangar aménagé à cet effet ;
- Achat de poubelles pour les déchets ménagers ;
- Saisir le ministère de l'environnement pour la prise en charge des déchets spéciaux dangereux stockés ;
- Continuer la recherche de repreneurs de produit chimique, dont les produits chimiques ou produits de traitement de surface, représente, la matière de production entraînant un impact majeur sur l'environnement.

Les recommandations pour l'amélioration se présentent comme suit :

- Planifier les actions non finalisés ;

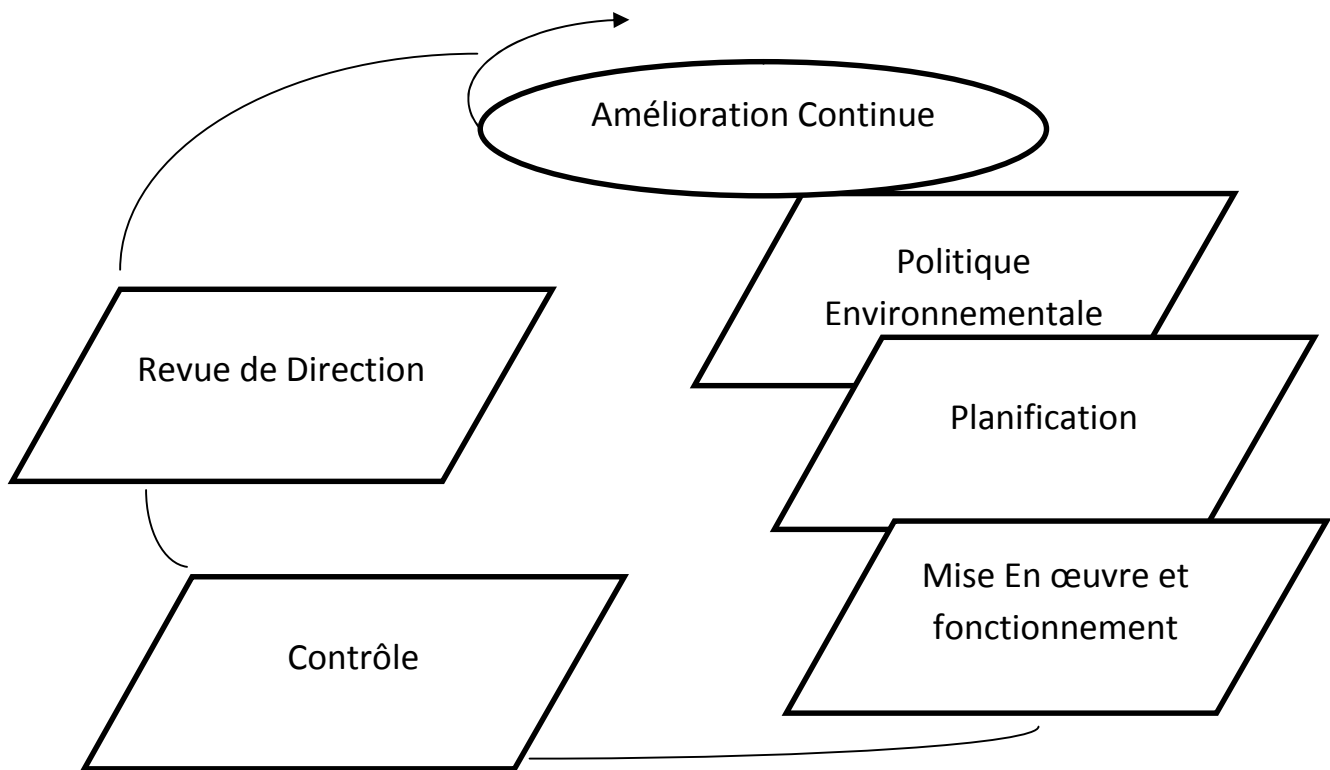
¹ - les autres exigences sont pas légales mais son obligatoires : les engagements environnementales dans le cadre d'adhésion dans une organisation, accord avec les parties intéressés tel que : les fournisseurs, sous-traitants et les compagnies d'assurances, agence lié à l'environnement socio-économique de l'entreprise.

- Assurer d'une manière permanente la sensibilisation du personnel notamment les nouvelles recrues ;
- Poursuivre le tri des déchets afin d'optimiser leur valorisation ;
- Continuer le transfert des boues vers le hangar désigné à cet effet ;
- Continuer la demande des emballages biodégradable auprès des fournisseurs et optimiser ces deniers afin de diminuer les quantités de déchet ;
- Continuer l'effort de mise sous rétention des produits chimiques en préférant ceux à l'état liquide ;
- Continuer le déstockage des produits chimiques et des huiles ;
- Centraliser le stockage des huiles au complexe ;
- Continuer la recherche des récupérateurs de DSD (déchets spéciaux dangereux).

L'ensemble de ces recommandations effectuées en 2016 sont au cour d'étude afin d'assurer leur succès, car l'ENIEM a pris en considération ces recommandations, et il Ya lieu de souligner les résultats qu'a pu tirer au cour de cette année 2017 comme l'assurance des formations aux personnels de l'entreprise (se progresser de plus en plus) afin de sensibiliser tout le monde sur la question environnementale, elle a ainsi diminué la quantité de déchet spéciaux dangereux du fait de remplacer la peinture liquide par la peinture en poudre (projet finalisé), etc.

Toute modification ou amélioration ou bien tout le SME doit être en harmonie avec la logique de l'amélioration continue qui se résume à base de la figure n°11 présentée ci-après :

Figure n°11 : les exigences de la norme ISO 14001 (document de l'ENIEM)



Source : les exigences de la norme ISO 14001 (document de l'ENIEM relative à la norme environnementale)

L'explication de cette logique PCDA(plan, Do, check, Act) qui résume les points expliqués auparavant (les exigences de la mise en œuvre du SME de l'ENIEM) dont l'ENIEM s'y inscrit sont comme suit :

- Planifier (Plan) : cette étape constitue l'établissement des objectifs et des processus indispensables à la fourniture de résultats cohésion avec la politique environnementale de l'entreprise ;
- Mettre en œuvre (Do) : mettre en œuvre les processus ;
- Contrôler (check) : concerne le pilotage et la mesure des processus par rapport à la politique environnementale, les objectifs et les cibles ainsi que les exigences légales (et autres) et rendre compte des résultats ;

Agir (Act) : mener des actions afin d'améliorer la performance du SME continuellement.

2.2.2. Comment assurer la performance environnementale au sein de l'ENIEM

Avant d'entamer le sens de performance environnementale, il est nécessaire de la définir. La performance environnementale implique les résultats mesurables du management des aspects environnementaux d'un organisme. Ces résultats peuvent être mesurés à l'égard de la politique environnementale, aux objectifs et cibles environnementaux et les diverses exigences relatives à la performance environnementale de l'entreprise.

Au sein de l'ENIEM, la performance environnementale s'appuie sur la garantie de suivi des actions décidées lors de la revue de la direction.

3 : Effet de la dégradation de l'environnement

D'après une enquête de terrain, nous constatons que pour trouver le taux de pérennité et classer l'aspect, c'est-à-dire significatif ou non, nous devons multiplier le taux de fréquence de l'aspect et celui de la gravité. Si le résultat est supérieurs ou égal à 12, dans ce cas, l'aspect est significatif, donc, il faut faire un programme environnemental, sinon (Inférieur à 12) l'aspect est non significatif et il faut juste mettre des instructions pour le réduire, voire même l'éliminer.

3.1. Impact environnemental : il s'agit de toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultante totalement ou partiellement des activités, produit et/ou services d'un organisme.

Après avoir expliqué l'impact et l'aspect environnemental, nous pouvons passer à l'identification des différentes externalités de production de l'ENIEM sur son environnement.

3.1.1 .Génération des déchets : Un déchet est tous résidus d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou, plus généralement, tout bien, meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.

L'ENIEM a classé ses déchets en quatre catégories selon la loi, qui sont :

- ✓ **DMA :** Tous déchets issus des ménages, ainsi que les déchets similaires provenant les activités industrielles, commerciales, artisanales et autres, qui par leur nature et leur composition sont assimilables aux déchets ménagers ;
- ✓ **DS :** Tous déchets issus de l'activité industrielle, de services et toutes autres activités, qui en raison de leur nature et de la composition des matières qu'ils contiennent ne peuvent être collectés, transportés et traités ;
- ✓ **DSD :** ils sont des déchets susceptibles de nuire à la santé publique et/ou à l'environnement, qu'on désigne aussi par Déchets Dangereux (DD) ;

- ✓ **DI :** Tous déchets provenant des travaux de démolition, de construction ou de rénovation, qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique lors de leur mise en décharge, et qui ne sont pas contaminés par des substances dangereuses ou autre élément générateur de nuisance, susceptible de nuire la santé du personnel et/ou l'environnement.

Dans le tableau ci-dessous, nous verrons la production de déchet de l'ENIEM (DMA, DD, DSD) durant une période de cinq ans.

Tableau n°06 : Suivi annuel de la quantité de déchet générée en tonne entre 2012 et 2016

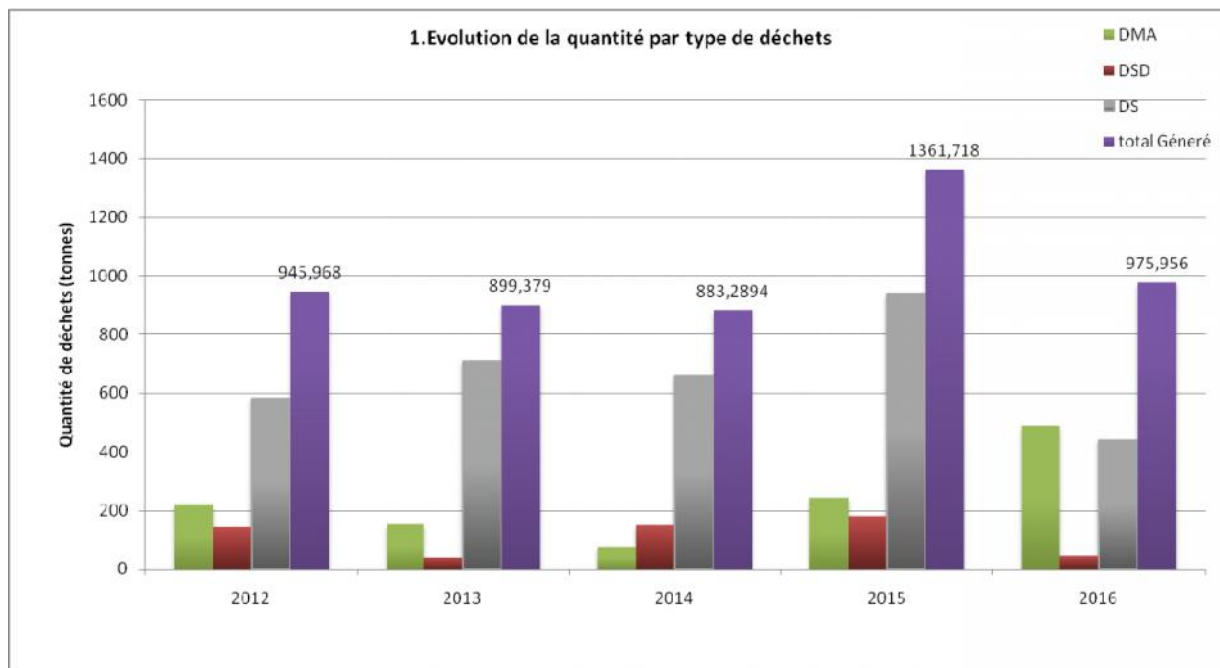
	2012	2013	2014	2015	2016
Déchets Ménages &Ass (DMA)	219,178	152,287	73,205	243,456	488,584
Déchets Dangereux (DD)	143,45	39,322	150,707	180,172	47,463
Déchets Spéciaux (DS)	583,34	707,77	659,3774	938,09	439,909
TOTAL	945,968	899,379	883,2894	1361,718	975,956
Evolution par rapport à l'année précédente		- 5%	- 2%	+ 54%	- 28%
Indicateur (tonnes produit)	13372	12670	11600	11691	8271
Quantité spécifique des déchets (tonne /indicateur)	0.07	0.07	0.08	0.12	0.12

Source : la revue de direction du

SME, Document internes à l'ENIEM

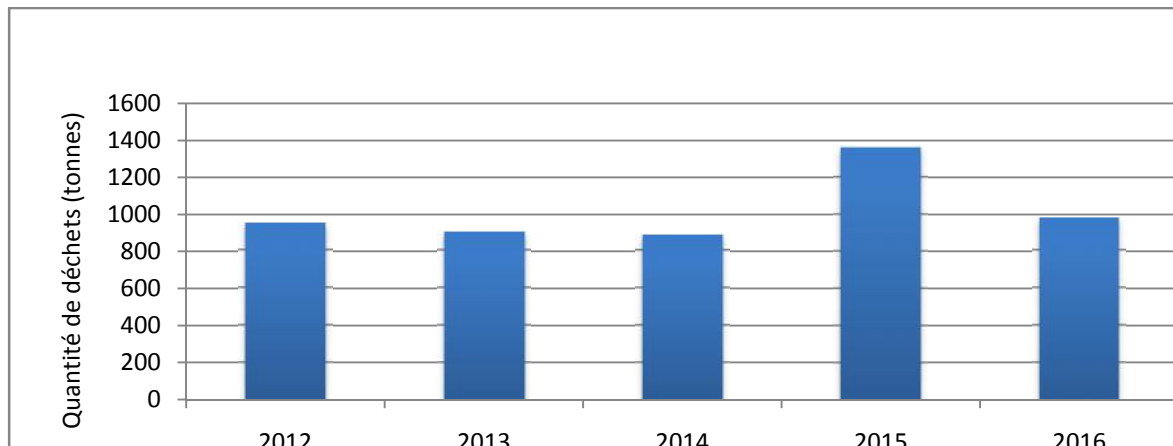
A travers le tableau ci-dessus, qui représente les déchets (DMA, DS, DD) de l'ENIEM au cours des cinq années précédentes (2012-2016), nous constatons que cette entreprise dispose de quantités importantes de déchets générées par le processus de fabrication des unités, de production à savoir la cuisson et le froid, d'une valeur de 975,956 tonnes en 2016 dont 439,909 tonnes sont des DS, c'est-à-dire 40,07% alors que les DMA représente 50,06% et les DD 4,86%, contre 945,968 tonnes en 2012 dont 583,34 tonnes DS, ce qui représente 61,66% de la quantité total, et 23,17% de DMA, 15,16% de DD. Mais néanmoins, l'ENIEM a réussi à maîtriser ces déchets vu que la quantité du déchet tonnes/indice est en baisse passant de 0,07 à 0,08 entre 2012 et 2014. Sachant que durant la période de 2015 et 2016 celle-ci doit faire un aspect significatif, donc, il faut faire un programme environnemental. Les deux graphiques suivants résument l'évolution de la quantité par type des déchets et par quantité globale de déchets de 2012 à 2016.

Graphe n°01 : Evolution de la quantité par type de déchets entre 2012 et 2016



Source : Etabli à partir de tableaux n°06 page105.

A travers notre enquête de terrain, ce graphe présente la quantité la par type de déchets générée par l'ENIEM, il montre une part importante et significative des DS (métaux, plastique et verre) durant cinq ans, et ce en raison de l'utilisation des métaux comme matière première, principale avec 912,425 tonnes de déchet généré en métaux, qui représente 97,26% des quantité totales de déchets spéciaux en 2015 et 95,77% en 2014, c'est-à-dire une quantité de 631,5364 tonnes. Donc les métaux sont la principale source des déchets spéciaux, soit presque des déchets spéciaux.

Graphe n° 02 : L'évolution de la quantité totale des déchets de 2012 à 2016

Source : Conçu à partir du tableau n°06 page .

Nous constatons une diminution de 84,82% de la quantité totale de déchets entre 2012 et 2014, cela à cause de la conversion de la peinture liquide en peinture poudre à la fin de l'année 2012 dans l'unité froide. En 2015 le ratio était 0.12 cause par un surplus de déchets spéciaux (180 tonne) généré principalement par l'assainissement de la zone « BOOM » et le rebut de la chaîne émaillage. En 2016, c'est le surplus de 160 tonne de bois avarié.

Consommation de matières premières : L'ENIEM est parmi les entreprises qui consomment énormément de matières premières afin de satisfaire ses clients, ainsi que fabriquer des produits de bonne qualité, mais cela affecte directement l'environnement par l'épuisement des ressources naturelles. Cette entreprise utilise l'eau, le gaz et l'électricité.

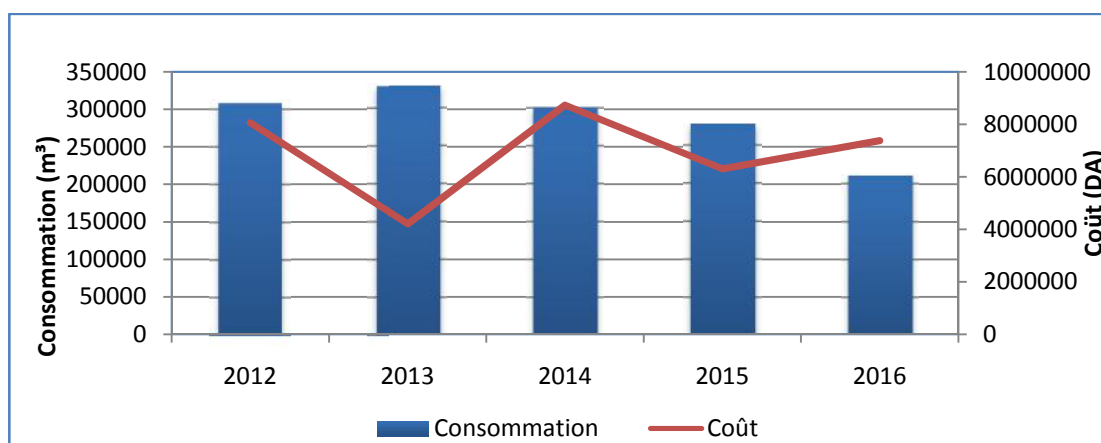
- 1. Consommation de l'eau :** Elle est utilisée excessivement par les processus de production (traitement et revêtement de surface) mais aussi pour le ménage, la cuisine Le tableau ci-dessous présente un suivi des consommations et des coûts en eau via la facture ainsi que via le forage de 2012 à 2016.

Tableau n°07 : Suivi des consommations totales et des coûts en eau entre 2012 et 2016

	Début de période	Fin de période	Consommation (m³)	Coût (DA)	Durée période (jours)	Consommation journalière moyenne (m³/jour)	Evolution consommation journalière moyenne (%)	Coût journalier moyen (DA/jour)	Coût moyen par m³ (DA/m³)	Indicateur tonnes produit	Consommation spécifique (m³/indicateur)
2012	01/01/2012	31/12/2012	308409	8063700,00	365	844,96		22092,33	26,15	13372	23,06
2013	01/01/2013	31/12/2013	329475	4211000,00	364	905,15	+ 7%	11568,68	12,78	12670	26,00
2014	01/01/2014	31/12/2014	301513	8735000,00	365	826,06	- 9%	23931,51	28,97	11600	25,99
2015	01/01/2015	31/12/2015	278630	6309000,00	364	765,47	- 7%	17332,42	22,64	11691	23,83
2016	01/01/2016	31/12/2016	211224	7383919,38	365	578,70	- 24%	20229,92	34,96	8271	25,54
TOTAL			1429251	34702619,38							

Source : la revue de direction du SME, Documents interne à l'ENIEM

Graph n°03 : Evolution de la consommation et du coût annuel de l'eau



Source : conçu à partir du tableau n°07, page 108.

La consommation en eau a baissé de 7.59% par rapport à l'année précédente pour presque une même quantité de production. Cela est dû en majorité à la maîtrise de la pression de service initiée par l'unité de prestation technique. Grace au passage à la consommation

d'eau de forage avec un coût de 25(DA /M3) au lieu des 66(DA/M3) pour l'eau de réseau ADE.

- 2. Consommation d'électricité :** cette ressource est indispensable dans le fonctionnement de l'ENIEM, dans le tableau suivant nous présentons l'évolution de la consommation d'électricité pendant cinq ans de 2012 à 2016.

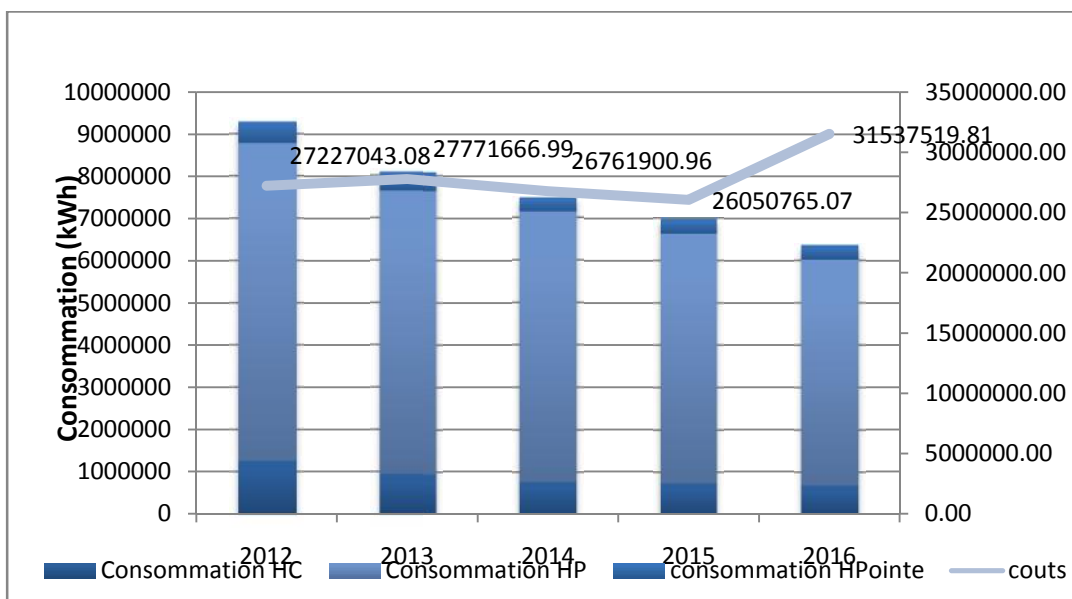
Tableau n°08 : Récapitulatif des consommations et coûts en électricité haute-tension par année

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Durée période (jours)	366	365	365	365	366
Consommation heures Pointes (kWh)	7517735	6687013	6367921	5893455	5328338
Consommation heures Pointes (kWh)	515357	449021	336774	344356	344686
Consommation heures creuses (kWh)	1263808	960000	775205	745189	694476
Consommation totale (kWh)	9296900	80969034	7479900	6983000	6367500
Consommation journalière moyenne (kWh/jour)	25401,4	22180,9	20492,9	19131,5	17397,5
Evolution consommation journalière moyenne(%)	#VALEUR !	-13%	-8%	-7%	-9%
Coût total (htva) (DA)	27227043,08	27771666,99	26761900,96	26050765,07	31537519,81
Coût journalier moyen (htva) (DA/jour)	74390,83	76086,76	73320,28	71371,96	86168,09
Tarif moyen (htva) par (htva) par kWh (DA/jour)	2,929	3,430	3,578	3,731	4,953
indicateur tonnes produit	13373,0	12670,0	11600,0	11691,0	8271,0
Ratio consommation/indicateur (kWh/indicat.)	695,25	638,99	644,82	597,30	769,86

Source : la revue de direction du SME, Document internes à l'ENIEM

D'après le tableau précédent, la consommation d'électricité a vu une diminution de 37% entre 2012 et 2016. Mais aussi, le ratio de la consommation totale d'électricité par une tonne produite à 32% durant ces cinq ans, ce qui a parmi a l'ENIEM de faire des économies d'énergie considérables. Afin de bien voir l'ampleur de cette diminution, nous avons établi le graphe suivant :

Graphe n°04 : L'évolution de la consommation d'électricité par une tonne produite de 2012 à 2016



Source : conçu à partie du tableau n°08, page

A travers notre enquête de terrain, nous constatons que la consommation d'électricité du complexe a baissé de 7% par rapport à 2014, cette baisse s'explique par l'arrêt de production de l'atelier montage final R2.

3. consommation de gaz : Une autre matière première et énergétique consommée par l'ENIEM est le gaz. Ce dernier, est utilisé dans toutes les unités de production. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la consommation de l'ENIEM en gaz et ses coûts pendant cinq ans (2012 à 2016).

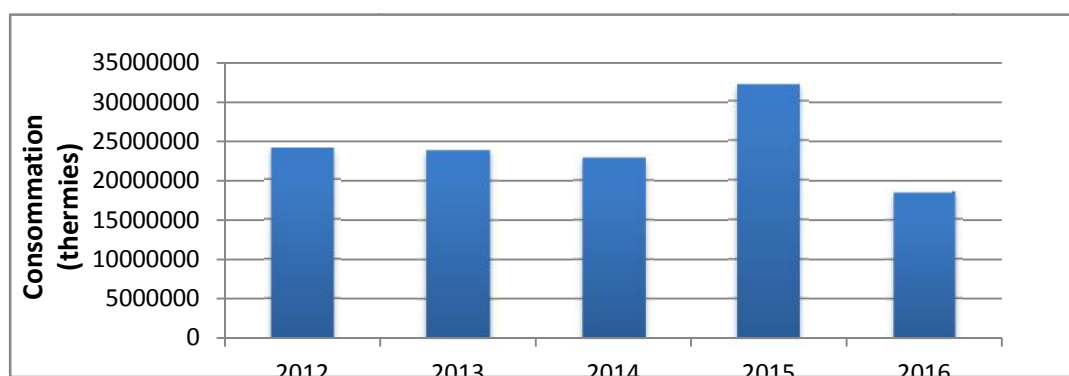
Tableau n°9 : Suivi annuel de la consommation et les coûts de gaz

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Durée période (jours)	366	365	365	365	366
Consommation (thermies)	23970350	23881000	22871535	32061000	18479949
Consommation journalière moyenne (th/jour)	65492,8	65427,4	6256661,7	87838,4	50491,7
Evolution consommation journalière moyenne (%)	#VALEUR !	-0%	-4%	+40%	-43%
Cout total htva (DA)	8736900,00	8692000,00	8258684,34	5651000,00	18479949,00
Cout journalier moyen htva (DA/jour)	23871,31	23813,70	22626,53	15482,19	50491,66
Tarif moyen htva par thermie	0,364	0,364	0,361	0,176	1,000
Indicateur (tonnes produit)	13372,00	12670,00	11600,00	11691,00	8271,00
Ratio consommation/indicateur (th/tp)	1792,58	1884,85	1971,68	2742,37	2234,31

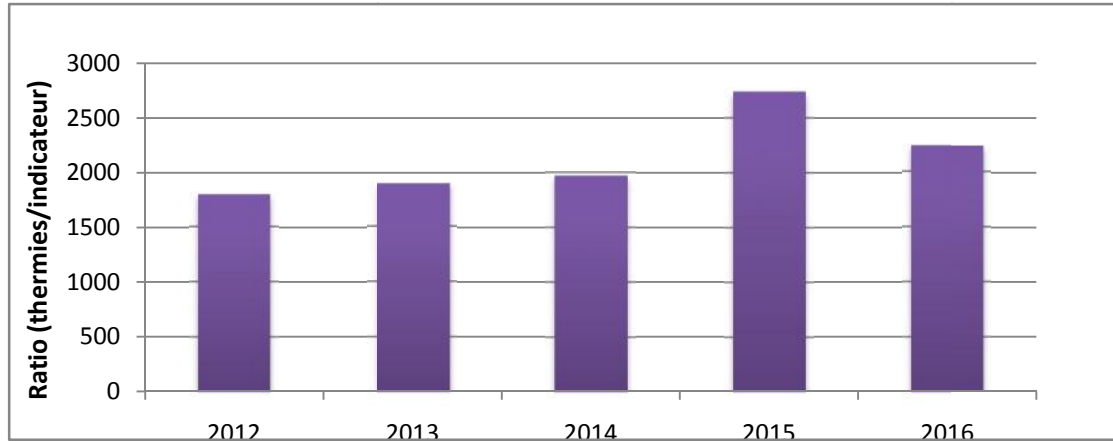
Source : revue de direction du SME, Document internes à l'ENIEM

D'après notre enquête de terrain, et à travers ce tableau nous constatons que la quantité totale consommée de gaz baisse d'une année à une autre, par exemple elle a baissé de 0 % / 2012 à 2013 et de 4% en 2013 à 2014. Cependant en 2015 une hausse considérable très significative cause a la mise en service d'une chaudière supplémentaire raison d'une fuite d'où surchauffé.

Graphes n°05 : L'évolution de la quantité consommée de gaz durant cinq ans



Source : Conçu à partir du tableau n°13, page 111.

Graphe n°06 : l'évolution de la quantité de gaz consommée par rapport à la quantité fabriquée de produit durant cinq ans

Source : Conçu à partir du tableau n°09, page

D'après une enquête de terrain, on peut dire que la consommation du gaz naturel a augmenté de 40% par rapport à 2014, cette hausse s'explique par la mise en service d'une chaudière supplémentaire en raison d'une fuite sur le réseau d'eau surchauffée et le retard enregistré pour sa réparation.

La baisse de la facture de 2934 KDA soit 34% par rapport à 2014 est dû à la révision du débit mis à disposition de 25000th à 15000th dont le changement du mode de facturation.

Pollution de l'eau

La pollution ou la contamination de l'eau peut être définie comme la dégradation de celle-ci en modifiant ses propriétés physiques, chimiques et biologiques, par déversements, rejets, dépôts directs ou indirects de corps étrangers ou de matières indésirables telles que les microorganismes, les produits toxiques, les déchets industriels. L'ENIEM dispose d'une unité de neutralisation qui reçoit toutes les eaux polluées à cause de leur utilisation par les différentes unités de production. Pour mieux expliquer, chaque unité est reliée à la station de neutralisation avec traitée pour qu'elle devienne respectueuse de l'environnement.

le bruit

Cette externalité peut toucher le voisinage et la santé des travailleurs, mais dans le cas de l'ENIEM les nuisances sonores n'affectent pas les riverains car le risque est maîtrisé à l'intérieur des ateliers. D'ailleurs, il n'y a jamais eu de plainte à ce propos. Concernant les employés, ils sont munis

d'équipement de protection individuelle malgré la conformité du bruit aux normes réglementaire. L'ENIEM a progressivement remplacé les chariots élévateurs à gasoil par des chariots électrique pour minimiser les nuisances sonores qui ne devaient pas dépasser 85 Décibel pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs dans les ateliers.

Rejet atmosphérique

Chaque unité de production de l'ENIEM libère des polluants dans l'air. Ces derniers sont identifiés (CO, NO_x, SO_x....) mais ne sont pas mesurés à cause du manque de financement et de la sous-traitance.

Pollution du sol

Comme toute installation industrielle, l'ENIEM entraîne la dégradation de ses sols à cause d'une fuite, d'un accident ou encore d'une gestion de décharge de déchets. Mais ces aspects n'ont plus un impact significatif sur l'environnement car ils sont maîtrisés depuis l'obtention de la certification ISO 14001 en 2008.

Utilisation des nouvelles technologies

L'ENIEM dans sa démarche pour la préservation de l'environnement s'est reconvertie à l'utilisation de nouvelle technologie et au changement des installations de production qui ont des impacts négatifs sur l'environnement. Ces nouveaux procédés sont

- L'émaillage poudre

Depuis l'ouverture de cette entreprise, elle utilisait l'émaillage liquide dans l'unité cuisson, cette technologie nécessite beaucoup de temps, de matière première et dégage beaucoup de déchets (Rejet atmosphérique, boue de peinture ...) La pièce passe par plusieurs étapes afin d'être prête au montage. Elle passe dans plusieurs bains pour le traitement et le revêtement à travers des bains de rinçage, et des bains pour enlever le nickel pour mieux recevoir l'émaillage liquide, puis sécher avec le séchoir, enfin passer la pièce dans un four à 820 degré pour qu'elle soit prête au montage. Donc, tout ça nécessite beaucoup de matières premières (Eau, électricité et gaz) ainsi que la main d'œuvre. L'ENIEM a profité de l'offre de l'Etat dans les cadres de développement durable, pour installer de nouvelles technologies moins polluantes et plus respectueuses de l'environnement. Elle a installé cette année (2015), de nouvelles machines de l'émaillage en poudre, qui ont coûté 12 milliards de dinar, dont les objectifs visés sont :

- Gain d'espace et de temps car tout est automatisé
- Economie de l'eau et d'énergie :
- Absence d'accident (tout est automatisé, pas de relation entre employé et machine) ;
- propreté des lieux ;
- Réduction des rejets atmosphériques ;
- Réduction et recyclage des déchets ;

- Et pas de déversement.

b-Reconversion peinture liquide en peinture poudre

L'ENIEM s'est dotée d'une nouvelle installation du processus de production dans l'unité froid, un projet qui s'est inscrit dans le cadre du développement durable de l'ONEDD d'un montant de 10 milliards de DA. Ce nouveau procédé vient substituer l'ancien système de peinture liquide, qui consommait beaucoup d'eau énergie ...dans la phase de traitement et revêtement de surface de la pièce métallique (Dégraissage rinçage, phosphatation ...) afin d'enlever les impuretés de la pièce. En 2011, le procédé, est reconverti en peinture poudre. Cette technologie utilise la haute tension de 1250V pour faire adhérer la peinture poudre. donc, il n'y a plus de déversement de boues de peintures ou de blocs de peinture solides. plusieurs processus de production ont été éliminés et d'autres ont été réduites automatiquement, ce qui a permis d'économiser beaucoup d'énergie et de matières premières ainsi que la réduction de temps de production.

Economie d'énergie et préservation de ressources naturelles

En plus de ce qui a précédé, d'autres techniques et actions sont utilisées pour réduire l'épuisement des ressources naturelles. telle que :

- Economiser l'électricité en utilisant la lumière du jour par des ouvertures en verre au niveau des plafonds des ateliers pour faire rentrer la lumière. Dans cette perspective, L'ENIEM a aussi équipé les bureaux de ses immeubles d'un mur tout en verre ;
- a- Dotation de l'entreprise d'un réchaud à gaz naturel qui protège l'environnement avec son système d'arrêt automatique en cas de refoulement de monoxyde de carbone et sa non évacuation vers l'extérieur, ainsi que le remplacement et la mise en rebut de tous les transformateurs à PCB (polychlorobiphényles), et l'utilisation de rétention pour le stockage de produits chimiques liquides et les huiles pour éviter les déversements et la pollution des sols ;
- b- Réparation immédiate de toute fuite ;
- c- coupure des eaux des sanitaires et des bâtiments après les heures de travail ;
- d- Exiger aux fournisseurs des emballages biodégradables
- e- L'ENIEME a creusé un forage sur son site en 1986 pour économiser sur la facture d'eau.

4. Les bénéfices tirés par la mise en œuvre du SME au sein de l'ENIEM

- La diminution des coûts : dans ce cas, l'ENIEM depuis la mise en œuvre d'un tel système, elle essaye d'être de plus en plus rationnelle en cas de l'usage ou la consommation des ressources tel que : l'eau, l'énergie (électricité), ainsi qu'elle diminue la quantité des déchets ;
- L'ENIEM puisque elle a mis en place ce système, elle doit respecter les règles et les normes relatives à l'environnement ;
- L'augmentation de l'esprit de challenge au sein de l'ENIEM: qui veut dire que chacun essaye de se montrer en faisant de son mieux, mais à condition que l'entreprise les motive en les mobilisant vers la réalisation des objectifs et cibles environnementaux. Cela ainsi permet la maîtrise des processus de l'entreprise ;
- L'augmentation de l'esprit de management de la qualité de l'entreprise tout en répondant à la demande des clients ;
- La réduction des rebuts ;
- L'obtention d'une bonne image par sa conformité avec les normes dont l'ENIEM représente la première entreprise au niveau national à avoir intégré la notion de l'environnement parmi ces préoccupations, tout en mettant en place un SME afin de préserver ce dernier (l'environnement).

5. Les enjeux de la mise en œuvre de SME au niveau de l'ENIEM

- Les règles de travail sont claires pour chaque personne au niveau de l'entreprise (la transparence) ;
- La dépendance aux règles : dont chaque employé doit travailler selon les exigences de la politique environnementale ;
- Cultiver l'esprit de challenge.

6. Les stratégies adoptées par l'ENIEM pour la protection de l'environnement

L'environnement est une question primordiale au sein de l'ENIEM, elle constitue un objectif à réaliser dans le long terme (la protection de l'environnement) en maîtrisant les divers

Chapitre III le système management environnemental de l'ENIEM

aspects environnementaux. Pour ce faire, l'ENIEM dispose d'une stratégie dans ce but , cette stratégie concerne les principes de la politique environnementale. Notamment, il Ya lieu de citer ses stratégies : la stratégie des 3R qui consiste à réduire la consommation des matières premières, la réutilisation des produits afin de réduire les déchets, ainsi que le recyclage des matières.

Comme d'autre stratégie, celle liée à la production, dont elle vise des produits propres comme le cas de la peinture en poudre (non polluante et sans déchets).

L'ENIEM effectue aussi des achats responsables, car elle vérifie la provenance de ces produits, à savoir le transport, les matières premières, et même en cas de recrutement elle vérifie la provenance ou l'origine de la main d'œuvre (ne pas recruter les mineurs), etc.

Conclusion

Au sein des entreprises, la notion du développement durable et spécifiquement la prise en compte de la notion de l'environnement a procuré divers avantages pour l'entreprise, car le fait que cette dernière dispose de stratégies protectrices de l'environnement. Il y a lieu de souligner que cette entreprise ENIEM n'effectue pas des analyses de cycles de vie de ces produits. Cela consiste à évaluer l'impact générer par les divers produits tout au long de leur vie, car elle n'est pas exigée par la législation algérienne, contrairement au pays européens. L'ENIEM intègre la problématique de l'environnement dans la phase de conception d'un nouveau produit ou les produits améliorés ; c'est l'éco conception qui permet de diminuer l'impact provoqué sur l'environnement. Elle vérifie donc lors de la fabrication ou la production, la notion de l'environnement par la favorisation des produits avec moins d'impact sur l'environnement, elle s'intéresse notamment à la fin de leurs produits, car elle assure une gestion des déchets qui représente une exigence réglementaire effectuée de la manière suivante :

- Le tri des déchets ;
- Le stockage de ces déchets ;
- La valorisation de ces déchets ;
- Ainsi que leur comptabilisation.

L'ENIEM a permis de réduire la quantité de déchets et a assuré la conformité avec les règles ainsi que la diminution des coûts, etc. mais l'ensemble de ces activités sont des activités polluantes, dont elle paie des montants important dans ce cadre (les taxes), et les technologies qu'elle utilise sont anciennes tout en provoquant des effets sur l'environnement, tel que la pollution, la consommation importante des matières et ressources ainsi que celle de l'eau (la consommation), etc.



Conclusion générale

En Algérie, la question environnementale a commencé à émerger lorsque la situation écologique était sérieusement menacée. En effet, plusieurs facteurs de développement du pays sont à l'origine de la dégradation de l'environnement naturel dans notre pays. Le plus marquant est celui du développement industriel connu juste après l'indépendance. Le contexte écologique a atteint un niveau de gravité qui risque non seulement de compromettre une bonne partie des acquis économiques et sociaux, mais également de limiter les possibilités de gains de bien-être pour les générations futures.

Les préoccupations environnementales en Algérie sont rentrées en vigueur de façon formelle avec la promulgation de la loi-cadre sur la protection de l'environnement en 1983. A l'échelle de l'entreprise, la protection de l'environnement a soulevé de nouvelles exigences, celles qui s'intéressent à la façon de concilier protection de l'environnement et maximisation des résultats économiques. Face à cette nouvelle donne, la mise en place du SME s'annonce comme une voie royale.

Le SME, qui est par définition une composante du système de management d'un organisme utilisé pour développer et mettre en œuvre sa politique environnementale et gérer ses aspects environnementaux. L'Algérie répond à la réglementation environnementale à travers le contrat de performance environnementale recommandé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) et international par la certification ISO 14001, répondant aux normes environnementales internationales préconisées par l'ISO (international Standard Organization).

Pour répondre à notre problématique de départ, nous avons d'abord, dans les deux premiers chapitres, abordé quelques notions théoriques autour de la notion du développement durable, du SME et de la performance de l'entreprise.

Les résultats de notre enquête de terrain ont abouti à vérifier nos conclure que l'objectif principal de cette entreprise est d'augmenter le volume de production tout en améliorant la qualité de ses produits et en protégeant l'environnement écologique et social, et cela pour satisfaire ses clients, mais aussi avoir une bonne image. Cette entreprise a plusieurs impacts positifs sur l'environnement social, mais elle a que des impacts négatifs sur l'environnement écologique. Pour limiter ou éliminer ces derniers, elle a mis plusieurs impacts positifs sur l'environnemental pour chaque année, après avoir identifié les aspects significatifs et non significatifs, pour qu'elle puisse y remédier à ses impacts environnementaux engendrés par ses activité et les suivre. Pour cela, elle respecte toutes les lois réglementaires, mais aussi, elle s'est engagée volontairement pour la certification ISO 14001

2004 et 2008, qui s'inscrit dans le développement durable en intégrant un management proactif dans le domaine de la protection de l'environnement. Pour y parvenir, cette entreprise se base sur la prévention de toute pollution, sensibilisation et la formation, la préservation des ressources, Actuellement, l'ENIEM se prépare pour la certification ISO 14001 version 2017.

Cependant, il est nécessaire de signaler que malgré toutes les actions volontaires et réglementaires, l'ENIEM est toujours confrontée au problème de déchets spéciaux dangereux stockés car elle n'a pas trouvé encore les solutions au problème des émissions atmosphérique non mesurées.

Les principaux constats auxquels nous avons permis d'arriver notre enquête de cas sont les suivants :

- L'ENIEM s'est engagée volontairement dans une démarche de développement durable depuis 2006, et cela se traduit par la mise en œuvre d'un Système de management environnementale en conformité avec la norme ISO 14001 :2004.
- Cette entreprise est certifiée par la norme ISO 14001 en 2004.
- Afin d'assurer le bon fonctionnement du SME, il est intéressant de tenir une politique environnementale tout en fixant des objectifs et des cibles. C'est le cas pour l'entreprise de l'ENIEM.
- L'ENIEM ainsi accorde des formations pour l'ensemble de son personnel (100 agents pour l'année 2017) pour la sensibiliser sur la question de l'environnement ;
- L'ENIEM fait preuve de sa volonté de protéger l'environnement. Dans ce sens, elle a opté pour un nouveau procédé plus propre : procédé de peinture en poudre qui a représenté le seule produit lancé par cette entreprise et qui respecte l'environnement complètement, non polluant et pas de déchets, alors qu'avant c'était un procédé de peinture liquide générant beaucoup de déchets et connue par sa pollution.
- Dans le but de protéger toujours l'environnement, l'ENIEM a consacré un budget dans ce sens avec un montant de 119,23 Milliard de Dinars ou 1,5 MDA consacré à l'achat de quatre chariots élévateurs afin de diminuer la pollution et 100 MDA pour la peinture en poudre.
- Il est donc, à dire que cette entreprise vise le respect des normes relatives à l'environnement qui veut dire qu'elle met en œuvre la pratique de management environnemental.

Finalement, il ya lieu d'attirer l'attention sur l'importance de notre travail de recherche actuellement au niveau des entreprises, car l'environnement ou nous vivons se dégrade de plus en plus, les ressources s'appuis ainsi de plus.

Ce sujet permet d'ouvrir un débat qui nécessite une grande prise en considération par tout le monde (consommateurs, fournisseurs, etc. et beaucoup plus les entreprises). La question qui se pose et reste sans réponse c'est comment sera la vie dans les prochaines années (au future) avec l'accroissement des effets pervers sur l'environnement, autrement dit, comment faire face à ces effets néfastes causés sur l'environnement dont nous avons besoin pour vivre ?



Bibliographie

Ouvrage

- BALLAND Stéphane, Anne-Marie BOUVIER, « management des entreprises en 24 fiches », édition Dunod.
- BARACC HINIP, guide de la mise en place du management environnemental en entreprise selon ISO14001.troisième édition : presse polytechniques en universitaire romandes, 2007.
- BENHAYOUN Gilbert, Nathalie Gaussier, Bernard Planque, « l’ancrage territorial du développement durable », édition l’Harmattan, Paris, 1999.
- BERNARD M, Daniel C. « gestion des ressources humaines, pilotage sociale et performances », Dunod, 8ème édition, Paris, 2013.
- BOITAL O, les normes internationales ISO 14000 : fondements, enjeux, et implication pour la gestion environnementale des entreprises importatrices Québec : Edition université Travail, 1998.
- BOURGUIGNON A. »performance et contrôle de gestion, encyclopédie de comptabilité ; contrôle de gestion et audit », Ed. Economica ,2000.
- CHRISTOPHE Germain. « La performance globale de l’entreprise et son pilotage : quelques réflexions », école.
- DESMAZES.J, LAFONTAINE J-P_V « l’assimilation des budgets environnementaux et du tableau de bord vert par les entreprises », 28ème édition congrès de l’association francophone de comptabilité, France, 2007.
- E. Arnaud, A. Berger, C. De Perthuis, « le développement durable », édition Nathan, Paris, 2011.
- GENDRON C, le développement durable comme compromis : la modernisation écologique de l’économie à l’âge de la mondialisation. Edition : PUQ presse de l’université Québec ; 2006.
- GRANDE Jean-Pierre, « construire un système de mesure de la performance organisationnelle », département contrôle et pilotage des organisations, ESCP-EAP,Paris.
- JOUNOT, Alian , « le développement durable : 100 questions pour comprendre et agir », édition afnor, 2004.
- MEIER Olivier, »DICO du manager », Edition Dunod, Paris.
- MORONCINI .A, « stratégie environnementale des entreprises : contexte, typologie et mise en œuvre », presse polytechniques universitaires Romandes, 1998.

- MOUTAMALLE Liste, «l'intégration du développement durable au management quotidien d'une entreprise », édition l'Harmattan, 2004.
- Tabet-Aoul Mahi, « développement durable et stratégie de l'environnement », office des publications universitaires, place centrale de Ben-Aknoun (Alger), 1998
- Wolff Dominique, « le développement durable : théories et applications au management », 2^e édition Dunod, Paris, 2005.
- Yvette Veyret, « le développement durable : approches plurielles », édition Hatier, Paris.

Documents et article :

-Dossier spéciale (direction des achats et développement durable), entreprise et développement durable, une édition de comité21.

-KADRI Mouloud, « le développement durable, l'entreprise et la certification ISO 14001. », marché et organisations 1/2009(N°8).

-LACONO G ; La certification de droit économique N°63, 1994

Thèse et mémoire

-HARIZ SAMIA, étude critique de système de management environnementale au niveau des entreprises algériennes, Université Hadj Lakhdar de Batna ; 2009.

-JACQUEL, génie industriel, intégrait de l'environnement en entreprise : proposition d'un outil de pilotage de processus de création de connaissance environnemental, Arts et métier 2002.

-MELBOUCI L., « L'évolution organisationnelle de l'entreprise publique algérienne : Cas de l'ENIEM ». UMMTO, 1999.

-PERSONNE M, contribution à la méthodologie d'intégration de l'environnement dans les PME-PMI évaluation des performance environnementale Institut national des sciences appliquées de Lyon ,Ville urbaine, France ; 1998.

-TARAB YACINE, La contribution du contrôle de gestion à l'amélioration de la performance de l'entreprise ENIEM,Tizi-Ouzou, 2014.

Réglementaire et législative

- ISO 14 000. « Système de management », spécification et ligne directrices pour son initialisation. Première édition 1996.

- ISO 14001 « système de management environnemental ». Exigences et lignes directrices pour son utilisation, AFNOR, 2004

Siteinternet

-<http://www.brochure10-11.pdf>.

-<http://www.petite-entreprise.net/P-3174-136-G1-les-indicateur-de-performance-de-l'entreprise>.

-<http://www.i-enrenment.com>.

<https://sites.google.com/site/barometredegestionstrategique/accueil/articles/performance>.

-www.actu-environnement.com.

-www.actu-environnementale.com

-www.iso.org

-www.iso.org intitulé de l'article : « qu'est-ce qu'une norme ?

-YVON Pesqueux, »la notion de performance globale »,5 forum international ETHICS, déc. 2004,Tunis,Tunisie.(halshs-00004006). <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00004006>.

A decorative horizontal scroll-like border with rounded ends and a slight shadow effect, containing the text 'Table des Matières'.

Table des Matières

Remerciement	
Dédicace	
Sommaire	
Introduction générale.....	06
Chapitre I : le développement durable	09
Introduction.....	09
Section 01 : Analyse conceptuelle et fondements du développement durable.....	10
1. Définition et progression théorique.....	10
1.1. Définition du développement durable (DD)	10
1.2. Historique du concept :.....	11
2. Les dimensions du développement durable:	14
2.1. La dimension économique :.....	14
2.2. La dimension environnementale	14
2.3. la dimension social.....	14
3. Les objectifs du développement durable.....	15
4. Les conditions du développement durable :.....	16
5. Les problèmes du développement durable.....	16
5.1. L'agenda 21 et les agendas 21 locaux.....	17
5.2. Le protocole de Kyoto.....	17
6. les enjeux du développement durable.....	18
6.1. La nature des risques écologiques globaux.....	18
6.2. La croissance démographique.....	19
7. Les principes et les acteurs du développement durable.....	19
7.1. Les principes :.....	19
7.2. Les acteurs du développement durable.....	21
8. Les indicateurs du développement durable :.....	25
8.1. Indice de développement humain (IDH) :.....	25
8.2. L'indice de la durabilité environnementale (IDE) :.....	26
8.3. L'empreinte écologique :.....	26
Section 02 : la mise en œuvre du développement durable asein des entreprises.....	27
2.1. La responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise	27
2.1.1. La responsabilité sociétale d'entreprise et les parties prenantes	29
2.2. L'intégration du développement durable à la gestion de l'entreprise	30
2.2.1. La prise en compte de la notion du développement durable à base de différents aspects d'éthique	31
2.3. Les domaines d'application du développement durable (les fonctions de l'entreprise)	32
2.3.1. La fonction marketing	32
2.3.2. La fonction de recherche et de développement	32
2.3.3. La fonction touchant l'aspect juridique	33
2.3.4. La fonction achat	33
2.3.5. La fonction de production	33
2.4. Les difficultés de mise en œuvre du développement durable	33
2.4.1. La prise de conscience	34
2.4.2. Les décisions limitées	34

2.4.3. La spécification de la problématique du développement durable	34
2.5. Les conditions de mise en œuvre du développement durable	35
Conclusion.....	36
Chapitre II : Le système de management environnemental de l'entreprise	38
Introduction.....	38
Section 01 : Le système de management environnemental de l'entreprise.....	39
1. La notion d'environnement	39
1.1 Définition de l'environnement.....	39
1.2 L'Objectif environnemental.....	40
1.3. L'aspect environnemental.....	40
1.4. L'amélioration continue.....	40
1.5. L'impact environnemental.....	40
1.6. La Cible environnementale.....	40
2. Le Système de Management Environnemental.....	40
2.1. Le Management Environnemental.....	40
2.2. L'intégration du management environnemental dans la gestion d'entreprise.....	43
2.2.1. Le développement durable.....	43
2.2.2. L'entreprise et l'environnement.....	43
2.2.3. L'intérêt de la démarche environnementale.....	44
2.3. Définition d'un SME.....	44
2.4. La construction d'un SME.....	45
2.5. Le SME selon le règlement européen "Eco-audit" ou EMAS.....	45
3-Processus de la démarche du SME.....	48
3.1. Définition de la politique environnementale.....	50
3.2. Planification du système de management.....	50
3.2.1. Les analyses environnementales.....	51
3.2.2. Les programmes environnementaux.....	51
3.3. Mise en œuvre et fonctionnement du SME.....	51
3.4. Le contrôle des résultats et les actions correctives.....	51
3.5. L'évaluation du système de management environnemental et revue de direction.....	54
4. Le référentiel ISO 14001 → 14065	54
4.1. L'organisation internationale de normalisation (ISO).....	55
4.1.1. Définition de l'ISO.....	55
4.1.2. Les caractéristiques des normes ISO.....	55
4.1.3. Les atouts des normes ISO.....	55
4.1.4. La famille ISO 14000	56
4.1.5. L'intérêt des normes ISO 14000.....	59
4.2. La norme ISO 14001.....	60
4.2.1. Définitions.....	60
4.2.2. Objectifs et champ d'application.....	60
4.2.3. Les avantages et les inconvénients de la norme ISO 14001.....	61
4.2.4. La normalisation environnementale.....	62
5. L'ISO 14001 et le cycle PDCA (plan-Do-Check-Act).....	64
6. Les objectifs du SMI.....	66

6.1. Les bénéfices de la démarche environnementale.....	66
6.2. Les gains attendus par les entreprises.....	66
Section 02 : La notion de la performance dans l'entreprise.....	68
1. Historique et définition de la performance.....	68
1.1. Historique de la performance.....	68
1.2. La définition de la performance.....	69
2. Les critères de la performance.....	69
2.1. La notion d'efficacité.....	70
2.2. La notion d'efficience.....	70
2.3. La notion de pertinence	71
3. Les indicateurs de la performance.....	71
3.1. Les indicateurs financiers.....	71
3.2. Les indicateurs de marché.....	72
3.3. Les indicateurs organisationnels.....	72
3.4. Les indicateurs individualisés.....	72
4. Les typologies de la performance.....	72
4.1. La performance économique et organisationnelle.....	72
4.2. La performance sociale.....	73
4.3. La performance commerciale et globale.....	74
5. Les réponses du contrôle de gestion pour piloter la performance.....	76
Conclusion.....	77
Chapitre III : Le système de management environnemental et ses résultats au sein de l'ENIEM	79
Introduction	79
Section 01 : Présentation de l'entreprise ENIEM	80
1. Historique de l'ENIEM	80
2. Situation géographique	80
3. Les missions de l'entreprise ENIEM	80
4. Les objectifs de l'entreprise	81
5. L'organigramme général de l'ENIEM : il est présenté dans la figure ci-après.....	82
6. L'organisation générale de l'ENIEM	83
6.1. Les directions	83
6.2. Les unités	83
6.3. Les responsabilités et missions	84
7. Présentation de l'unité commerciale	85
Section 02 : La mise en place du SME au niveau de l'ENIEM	89
1. Le développement durable au sein de l'ENIEM.....	89
1.1 Les objectifs visés par la mise en œuvre d'une démarche du développement durable.....	89
1.2. La responsabilité sociétale de l'entreprise	90
1.3. L'intégration du développement durable à la gestion de l'ENIEM	90
1.4. Les perspectives de l'ENIEM à long terme pour la protection de l'environnement	91
2. Le degré de la prise en compte de l'environnement dans l'activité de l'entreprise par la mise en place d'un système management environnementale.....	92
2.1. Le sens de l'environnement au sein de l'ENIEM	92

2.2. Le sens de SME au niveau de l'entreprise	92
2.2.1. Les exigences du SME au niveau de l'ENIEM et selon la norme ISO 14001	93
2.2.2. Comment assurer la performance environnementale au sein de l'ENIEM	103
3. Effet de la dégradation de l'environnement.....	103
4. Les bénéfices tirés par la mise en œuvre du SME au sein de l'ENIEM	115
5. Les enjeux de la mise en œuvre de SME au niveau de l'ENIEM	115
6. Les stratégies adoptées par l'ENIEM pour la protection de l'environnement	115
Conclusion	117
Conclusion général	119
Bibliographie.....	123
Liste des abréviations.....	127
Liste des tableaux.....	131
Liste des figures.....	133
Liste des Graphes.....	135
Liste des annexes.....	137
Table de matière.....	168

Liste des Abréviations

- (AC) : Aspect Conforme.
- (ANC) : Aspect Non Conforme.
- (APE) : Agence Américaine de Protection Environnementale.
- (CAM) : Complexe D'appareils Ménager.
- (CMED) : Commission and Mondiale sur L'Environnement et le Développement.
- (DD) : Développement Durable.
- (DDP) : direction Développement et Partenariat.
- (DFC) : Direction de Finance et Comptabilité.
- (DGS) : Département Gestion de Stock.
- (DPCG) : Direction de Planification et de Gestion.
- (DRGRH) : Département Administration Général et Ressource Humaine.
- (DRH) : Direction des Ressources Humain.
- (DSD) : Déchet Spéciaux Dangereux.
- (DVL) : Département Vente Local.
- (EMAS) : Environnementale Management and Audit Schéma.
- (ENIME) : Entreprise Nationale des Industries Electro-ménager.
- (FEM) : Fonds pour L'Environnement Mondiale.
- (FMI) : Fonds Monétaire Internationale.
- (HEELIT) : Holding Electronique Informatique Télécommunication.
- (IDE) : Indice de la D'durabilité Environnementale.
- (IDH) : Indice de Développement Humaine.
- (ISO) : Organisation Internationale de normalisation.
- (OMC) : Organisation Mondiale de L'Environnement.
- (OMC) : Organisation Mondiale du Commerce.
- (OMD) : Objectif Millénaire pour le développement.
- (OMD) : Objectif Millénaire pour le développement.
- (ONG) : Organisation Non Gouvernementale.
- (PCDA) : Plan Do Check Act.
- (PDG) : Président Directeur Générale.
- (PMD) : La Part de March.

(PNUD) : Programme des Nations Unies pour le Développement.

(PNUE) : Programme des Nation Unies.

(PVD) : Pays en voie de Développement.

(R&D) : Recherche de Développement.

(RGB) : Radiateur à gaz Butane.

(RISCPT) : Registre Internationale de Substances Chimique Potentiellement Toxique.

(RME) : Responsable de Management Environnementale.

(RSE) : Responsabilité sociétale de l'entreprise.

(SAV) : Service Après-vente.

(SGE) : Système de Gestion Environnementale.

(SME) : Système de management Environnementale.

(SONELEC) : Société Nationale de Fabrication de Montage Matérielle Electrique et Electronique.

(ULM) : Unité Lampe de Mohammedia.

(UPT) : Unité Prestation Technique.

A decorative horizontal scroll border with a black outline and a white fill. The left and right ends of the scroll are rolled up, and the top and bottom edges are slightly curved. The text "Liste des Tableaux" is centered within the scroll.

Liste des Tableaux

Tableaux n°01 : date clés de l’histoire et l’essor du développement durable.....	13
Tableaux n°02 : la relation entre les enjeux du développement durable et les objectifs de l’entreprise.....	19
Tableaux n°03 : les attentes des parties prenantes envers les entreprises	29
Tableaux n°04 : la famille ISO 14000	57
Tableaux n°05 : les aspects environnementaux significatifs	95
Tableaux n°06 : Suivi annuel de la quantité de déchet générée en tonne entre 2012 et 2016	105
Tableaux n°07 : Suivi des consommations totales et des couts en eau entre 2012 et 2016	108
Tableaux n°08 : Récapitulatif des consommations et cout en électricité haute-tension par année	109
Tableaux n°09 : Suivi annuel de la consommation et les couts de gaz	111



Liste des Figures

Figure n°01 : Les dimensions du développement durable.....	15
Figure n°02 : Système de gestion environnementale.....	42
Figure n°03 : Mise en œuvre du règlement EMAS	47
Figure n°04 : Démarche du système management environnementale de type ISO.....	49
Figure n°05 : Processus de certification ISO 14001.....	53
Figure n°06 : Principe de la norme ISO 14001	64
Figure n°07 : Les mesures de la performance	69
Figure n°08 : Critère de la performance objectif.....	70
Figure n°09 :L'organisation générale de L'ENIEM.....	82
Figure n°10 : Organigramme générale de l'unité commerciale (193postes)	86
Figure n°11 : les exigences de la norme ISO 14001	102

A decorative horizontal border with a scroll-like appearance on the left and right sides, containing the text "Liste des Graphes".

Liste des Graphes

Grappe n°01 : Evolution de la quantité par type des déchets entre 2012 à 2016.....	106
Grappe n°02 : L'évolution de la quantité totale des déchets de 2012 à 2016.....	107
Grappe n°03 : Evolution de la consommation et du coût annuel de l'eau.....	108
Grappe n°04 : Evolution de la consommation d'électricité par tonne de produit de 2012 à 2016	110
Grappe n°05 : L'évolution de la quantité consommé de gaz durant cinq ans.....	111
Grappe n°06 : L'évolution de la quantité de gaz consommée par rapport à la quantité fabriquée de produit durant cinq ans.....	112



Liste des annexes

Annexe n°01 :Questionnaire.....	139
Annexe n°02 :La politique environnementale ISO 14001.....	144
Annexe n°03 :Bilan duprogramme environnemental année 2016.....	145
Annexe n°04 :Programme EnvironnementalAnnée 2016.	150
Annexe n°05 :Tableau représentant le score possible pour chaque élément du SME selon le référentiel ISO 14001.....	164

A decorative horizontal scroll graphic with a black outline and a white fill. The scroll is slightly curved at the ends, with a small circular detail at the top right corner. The text "Liste des Annexes" is centered within the scroll in a bold, black, serif font.

Liste des Annexes

A/ Questions liées à la présentation générale de l'entreprise

1. Quelle est la structure organisationnelle de votre entreprise ?

.....
.....

2. Quel est le profil de vos employés ? quel sont les catégories et les types d'employés que vous avez ? quel est leur niveau d'éducation ?

.....
.....

3. Quels sont les produits et services principaux de l'entreprise ?

.....
.....

4. Quels sont les techniques utilisées pour délivrer vos produits et vos services à vos clients ?

.....
.....

5. Quels sont les technologies, équipements et installations utilisés par votre entreprise ?

.....
.....

6. Quels sont les plus importants types de fournisseurs et clients de votre entreprise ?

.....
.....

7. Quelle est la position de l'ENIEM par rapport à la compétions ? quelle est sa part de marché ?

.....
.....

8. Quel nombre et quel types concurrents a-t-elle ?

.....
.....

9. Quels sont les principaux facteurs qui déterminent le succès par rapport à ses concurrents ?

.....
.....

10. Quels sont les défis stratégiques clés de l'ENIEM dans les affaires, les opérations et les ressources humaines ?

.....
.....

11. Quels sont les défis stratégiques clés associés à la durabilité de l'entreprise ?

.....
.....

12. Comment maintenez-vous l'attention sur l'amélioration de la performance de l'entreprise ?

.....
.....

13. Est-ce que cette entreprise exporte, et vers quelle destination ? sinon pourquoi ?

.....
.....

B/ questions liées à la certification ISO 14001 :

1. Avez-vous participé aux conventions sur l'environnement ? si oui lesquelles ?

.....
.....

2. Avez-vous entendu de parler sur le système de management environnemental ?

.....
.....

3. Comment gérez-vous l'environnement avant la certification ISO ?

.....
.....

4. Les technologies utilisées par ENIEM sont-elles respectueuses de l'environnement ?

.....
.....

5. Avant la certification ISO 14001, l'ENIEM s'est-elle conformée au système de management environnemental national ?

.....
.....

6. Depuis quand l'ENIEM s'intéresse à la préservation de l'environnement ?

.....
.....

7. L'ENIEM est-elle certifiée ISO 14001 version 1996 ?

.....
.....

8. Quelles sont les motivations et objectifs qui poussent l'ENIEM à intégrer l'environnement dans sa gestion ?

.....
.....

9. Quels sont les obstacles que vous avez rencontrés lors de la mise en place du système de management environnemental ?

.....
.....

10. Quel est le cout financier global de la certification de l'entreprise ?

.....
.....

11. Mesurez-vous la performance environnementale de l'entreprise ? si oui par quels moyens ?

.....
.....

12. Existe-il un suivi permanent du système de management environnemental ?

.....
.....

C/ Questions liées à l'application duSME :

- 1- connaissez-vous la composition de vos rejets atmosphérique ?
- 2- Les sources essentielles d'émission atmosphériques polluantes sont-elles connues ?
- 3- Les employés portent-ils des vêtements de protection contre les polluants atmosphériques ?
- 4- Employez-vous une technologie propre pour la réduction des émissions à la source ?
- 5- Les Connaissez-vous les principes sources de nuisance sonore de votre entreprise ?
- 6- Des dispositifs d'insonorisation existent-ils au sein de l'ENIEM ?
- 7- La source des déchets est-elle connue ?
- 8- Les opérations de fabrications pourraient-elles être optimisées de façon à produire moins de déchets ?
- 9- Les points de rejets pour déchets solides soit-il identifiés ?
- 10- Vos déchets contiennent-ils des matériaux valorisables ?
- 11- Le tri des déchets est-il organisé ?
- 12- Évaluez-vous les consommations de gaz, eau et électricité ?
- 13- Avez-vous un programme de minimisation de la qualité de ces ressources ?

C/ Question liées aux résultats obtenus par l'entreprise après la certification ISO 14001 :

1. Quels sont les progrès réalisés par l'entreprise de puis la certification ISO à nos jours

.....

2. Le passage à la certification ISO 14001 a-t-il apporté des changements au niveau de la gestion dans son ensemble et des performances réalisées par l'entreprise ?

.....

3. Quel est l'effet commercial de la certification ISO 14001 sur l'entreprise ?

.....

4. Le système de management environnemental a-t-il apporté des améliorations au niveau :

	Oui	Non
- De la planification de la production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Des processus relatifs aux clients	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- De la conception et développement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Des approvisionnements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- De la production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- De la commercialisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- De la consommation des ressources	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres, précisez :

.....

5. Avez-vous réduit la génération de déchets liquides et atmosphériques ?

.....

La politique environnementale ISO 14001



ENTREPRISE NATIONALE DES INDUSTRIES DE L'ELECTROMENAGER

ENIEM

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La politique environnementale de l'ENIEM s'inscrit dans le développement durable en intégrant un management proactif dans le domaine de la protection de l'environnement.

Pour y parvenir, l'ENIEM se base sur la prévention de toute pollution, la préservation des ressources, la sensibilisation et la formation, la responsabilité et l'implication de son personnel.

Pour cela, l'ENIEM a décidé de s'engager dans une démarche volontaire d'amélioration continue en mettant en place un système de management environnemental selon le référentiel ISO 14001/2004.

La direction générale met à disposition les moyens nécessaires à la réussite de ce projet.

Engagements :

- Respecter les exigences légales et réglementaires en vigueur.
- Prévenir et maîtriser les risques de pollutions qui peuvent être générés par nos activités.
- Améliorer la gestion des déchets (papier, emballages, consommables informatiques, déchets des processus...).
- Rationaliser les consommations d'énergies
- Améliorer la communication avec les parties intéressées (interne et externe).
- Continuer la formation pour améliorer la compétence du personnel.
- Continuer l'amélioration de l'efficacité du Système de Management Environnemental.
- Mener des revues de direction



LE PRESIDENT/DIRECTEUR GENERAL

O. BOUDIAF



Mars 2013

Bilan du Programme environnemental année 2016

UNITE FROI (1/2)

N°	Aspect	Cibles	Actions	Pilote/Structure	Résultat
01	Consommation en Eau	Réduire le Ratio Consommation Eau/Production <ul style="list-style-type: none"> Ratio < 10.79 	<u>Eau des procédés :</u> <ul style="list-style-type: none"> Installation des compteurs par atelier pour suivre les consommations. Sensibilisation du personnel sur l'utilisation rationnelle de l'eau. 	Chefs de services fabrication	Saisir l'UPT Action en continue (sensibilisation du personnel) Compteur installés pour l'atelier presse et peinture. Action continue
02	Consommation en énergie électrique	Réduire le Ratio consommation électricité/ production <ul style="list-style-type: none"> Ratio < 465.09 	<u>Installation :</u> <ul style="list-style-type: none"> Tenir compte dans la programmation des équipements de production des temps pour le préchauffage, Mise à l'arrêt des équipements non programmés. <u>Eclairage et Annexes :</u> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser le personnel sur l'utilisation rationnelle de l'électricité 	-Service Ordonnancement -Chef de services Fabrication	-Action en continue -Action en continue -Action en continue
03	Projets d'effluents résiduares	passer au passivant non chromique	<ul style="list-style-type: none"> Voir la possibilité de leur cession pour passer au passivant non chromique 	-Service Gestion des Stocks	-consommation du passivant chromique -consommation faible

UNITE CUISSON (1/2)

N°	Aspect	Cibles	Actions	Pilote/Structure	Résultat
01	Consommation de gaz m ³ /t prod	Réduire le Ratio consommation gaz / production. Ratio 2015= 84	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance des paramètres des fours. - Extinction des fours lors des arrêts de production prolongés. 	Département Technique & Maintenance	Ratio= 92,49 m ³ /T - La hausse du ratio est causée par le manque à produire du produit fini. - Les paramètres des fours surveillés. - L'action d'extinction se fait à chaque arrêt de production prolongé.
02	Consommation d'électricité Kwh/t prod	Réduire le Ratio consommation Electricité/ Production Ratio 2015 =229	<ul style="list-style-type: none"> - Extinction des équipements lors des arrêts de production. - Utilisation de la lumière du jour si nécessaire 	Département J production	Ratio= 228,56 Kwh/T - Objectif atteint.
03	Consommation en eau m ³ /t prod	Réduire le Ratio consommation Eau / Production Ratio 2015 = 53	<ul style="list-style-type: none"> - Elimination des fuites au niveau des Ateliers - Suppression des circuits de refroidissement ouverts - Sensibilisation du personnel 	Département Technique & Maintenance	Ratio=24,04 m ³ /T - Objectif atteint, fuites réparées, et reconversion d'émaille liquide en poudre .
04	Emissions dans l'air	Respect de la réglementation Se conformer aux paramètres fixés par la loi	<ul style="list-style-type: none"> - Sous traiter l'analyse avec un organisme externe - Saisir l'UPT par courrier 	Département production	UPT saisie et rappelée.

UNITE CUISSON (2/2)

N°	Aspect	Cibles	Actions	Pilote/Structure	Résultat
05	Déversements	Zéro déversement	-Utilisation des retentions aux endroits appropriés -Avoir des bacs de sable aux endroits appropriés -Respect des instructions affichées	Département. production	-Les retentions, bacs de sable sont mis aux endroits appropriés
06	Déchets spéciaux	Réduire de 1% les D.S et rebuts.	-Tri rigoureux des déchets -Sensibilisation du personnel -Entretien des équipements de production	Département. production	-Actions continues.
07	Déchets spéciaux dangereux	Réduire de 50 % les D.S.D	Surveillance rigoureuse des paramètres du nouveau procédé d'émaillage en poudre	Département. production	-Actions continues.
08	Bruit	Se conformer à la Réglementation	Surveillance du niveau sonore conformément à la réglementation.	Sécurité industrielle	-Niveau sonore mesuré (Fiche d'analyse de bruit).
09	Risques Incendie	Zéro incendie	Mise en œuvre du plan de prévention des réponses aux situations d'urgences.		-Action réalisée. -Exercice de la simulation réalisée. - Aucune incendie
10	Risques d'explosion	Zéro explosion	-Mise en œuvre du plan de prévention des réponses aux situations d'urgences		-Actions réalisées. -Compte rendu de visite -Contrôle périodique du réseau gaz. -Aucune explosion.

UNITE PRESTATION TECHNIQUE (1/2)

N°	Aspect	Cibles	Actions	Pilote/Structure	Résultat
01	Consommation en gaz	Réduire de 5% la consommation de gaz des chaudières	.Alimentation du complexe en eau surchauffée par une seule chaudière. .Eude de l'opportunité de valorisation de la température des fumées.	Service Énergies et fluides.	Une hausse de 99 594 m ³ , soit +16,82% par rapport à l'année 2015. t'objectif n'est pas atteint, et ce, en raison de plusieurs fuites d'eau surchauffée (réseau souterrain) et te retard accusé dans sa réparation ce qui a engendré la mise en service de deux chaudières au lieu d'une.
02	Consommation énergie électrique	Réduire de 5%	Réduire la pression de service des compresseurs de 07 à 06 bars (conditionner par la réparation des fuites d'air au niveau des ateliers).	Service Énergies et fluides.	Une hausse de 204 200 Kwh soit +13,26%. Objectif non atteint. Cette hausse est justifiée par la mise en service des compresseurs pour les travaux en heures supplémentaires tous les jours de 16h à 19h et aussi les week-ends (projet AE unité Froid)
03	Consommation d'eau	Réduire de 28% la consommation d'eau des annexes	Réparation des fuites et le maintien de la pression du réseau à 2,5 bars la journée et 1,5 bars la nuit.	Service Énergies et fluides.	Une baisse 57 862 m ³ soit -43,40% par rapport l'année 2015 et ce en raison de la réparation de deux fuites sur le réseau ADE et celle localisée à l'intérieur du complexe aux alentours de la C2.
04	Déversements	0% de pollution	Bétonnage Intérieur de l'atelier engins roulants.	Dpt maintenance	Action réalisée.
			finaliser l'opération de mise de la boue résiduaire dans les citernes.	DGE	Action partiellement réalisée (90%) suite au manque de contenants (citernes de 10001). Le reste est programmé à partir du mois de Mai 2017.

UNITE PRESTATION TECHNIQUE (2/2)

N°	Aspect	Cibles	Actions	Pilote/Structure	Résultat
05	Déchets spéciaux dangereux	Elimination des DSD en stock	Concrétisation de l'opération, avec l'Avis d'appel d'offre lancé pour l'élimination des six déchets.	Dpt gestion Environnement	Avis d'appel d'offre infructueux et l'avis anfractuosités en attente de publication (Voir bon de commande N°217006 du 16/01/2017 pour ANEP ALGER)
06	Déchets spéciaux et Déchets ménagers	5% stock avant enlèvement	Elaboration d'un cahier des charges et lancement d'un avis d'appel d'offres pour la sélection d'un ou de plusieurs prestataires pour la gestion des déchets.	Dpt gestion Environnement Dpt sous-traitance	1 Attente de la relance de la production pour la publication - 1 de l'avis d'appel d'offre pour la sélection d'un prestataire
07	Risque incendie	Préservation des données de l'entreprise	Mise en conformité de la station de détection et extinction incendie par la substitution du gaz	Dpt Informatique & Sécurité Industrielle	*En consultation par le service commercial. * Prise en charge des dix-sept (17) détecteurs IONIQUE défectueux.
		Préservation des archives l'entreprise	Rénovation de la centrale de détection	Sce imprimerie	* Relancer les consultations selon le descriptif élaboré.
		Eliminer les sources d'incendie	Réformer les produits chimiques et évacuer les produits chimiques stockés à l'imprimerie.	Sce imprimerie	* Procéder à la mise à la reforme de ces produits.
		Eliminer les infiltrations d'eau	Réparation de la toiture du magasin	Dpt commercial & Dpt maintenance	Marché attribué et travaux lancés par le prestataire BELAMRI.
08	Risque explosion	Zéro accidents	Réalisation d'un audit sécurité et prévention	Dépt Sécurité industrielle *Dépt. Intervention	Rapport d'audit est réalisé et transmis pour les concernés afin de prendre en charge les recommandations formulées.

Programme environnemental année 2016 :

Programme Env, Unité Prestation Technique :

N°	Aspect	Objectifs	Cibles	Actions	Pilote/Structure	Délai	Moyen Budget
01	Consommation en Gaz	Rationaliser la consommation en Gaz	Réduire de 5% la consommation de gaz des chaudières.	.Alimentation du complexe en eau surchauffée par une seule chaudière. .Eude de l'opportunité de valorisation de la température des fumées.	Service Énergies et fluides.	Période de mai 2016	Moyens entreprise
02	Consommation énergie électrique	Réduire la consommation en électricité	Réduire de 3%	Réduire la pression de service des compresseurs de 07 à 06 bars (conditionner par la réparation des fuites d'air au niveau des ateliers).		immédiat	Moyens entreprise
03	Consommation d'eau	Réduire la consommation d'eau du	Réduire de 5% la consommation de ces installations	Réduire la pression du réseau à 2,5 bars la journée et 1,5 bars la nuit.		immédiat	Moyens entreprise
04	Déversements	Prévention de la pollution du sol et de la nappe.	0% de pollution	Bétonnage intérieur de l'atelier engins roulants.	Dpt maintenance	Décembre 2016	Moyens entreprise
05			0% de pollution	Finaliser l'opération de mise de la boue résiduaire dans les citernes.	Dpt gestion Environnement	Décembre 2016	Moyens entreprise
06	Déchets spéciaux dangereux	Elimination des DSD en stock	06 positions	Concrétisation de l'opération, avec l'Avis d'appel d'offre lancé pour l'élimination des six déchets.	Dpt gestion Environnement	Décembre 2016	50 MDA
07	Déchets spéciaux et Déchets ménagers	Meilleure gestion des DS et DMA de la zone de récupération.	5% stock avant enlèvement	Elaboration d'un cahier des charges et lancement d'un avis d'appel d'offres pour la sélection d'un ou de plusieurs prestataires pour la gestion des déchets.	Dpt gestion Environnement Dpt sous traitance	Décembre 2016	sans

Prestations Techniques :

N°	Aspect	Objectifs	Cibles	Actions	Pilote/Structure	Délai	Moyen Budget
08	Risque incendie		Préservation des données de l'entreprise	Mise en conformité de la station de détection et extinction incendie par la substitution du gaz	Dpt Informatique& Sécurité Industrielle	Décembre 2016	02 MDA
09		Prévenir le risque d'incendie aux archives	Préservation des archives de l'entreprise	Rénovation de la centrale de détection	Sce imprimerie	Décembre 2016	01 MD1
10		Prévenir le risque d'incendie à l'imprimerie.	Eliminer les sources d'incendie	Reformer les-produits chimiques et évacuer les produits chimiques stockés à l'imprimerie.	Sce imprimerie	Juin 2016	Moyens entreprise
11		Prévenir le risque d'incendie au magasin désacières	Eliminer les infiltrations	Réparation de la toiture du magasin	Dpt commercial &Dpt maintenance	31/03/2016	5 MDA
12	Risque d'explosion	Prévenir le risque d'explosion	0% accidents	Réalisation d'un audit sécurité et prévention	Sécurité industrielle	Juillet 2016	1,4 MDA

Programme environnemental Froid :

N°	Aspect	Objectifs	Cibles	Actions	Pilote/Structure	Délai	Moyen Budget
01	Consommation en Eau	Réduire la consommation en Eau	Réduire le Ratio Consommation Eau/Production •Ratio < 10,79	<u>Eau des procédés :</u> •installation des compteurs par atelier pour suivre les consommations, •Sensibilisation du personnel sur l'utilisation rationnelle de l'eau.	Chefs de service fabrication	Décembre 2016	Moyen unité
02	Consommation en énergie électrique	Rationaliser la consommation de l'énergie électrique	Réduire le Ratio consommation Electricité/ production •Ratio < 465.09	<u>Installation :</u> •Tenir compte dans la programmation des équipements de production des temps pour le préchauffage. •Mise à l'arrêt des équipements non programmés, <u>Eclairage et Annexes :</u> •Sensibiliser le personnel sur l'utilisation rationnelle de l'électricité	-service Ordonnancement -Chef de services Fabrication	Décembre 2016	Moyen unité
03	Rejets d'effluents résiduaires	Prévention de la pollution du sol	Passer aux passivants non chromiques	•voir la possibilité de passer au passivartt non chromique	Service Gestion des Stocks	Décembre 2016	Moyen unité
04	Emission dans l'air	Eviter les émissions de gaz R134a et R22 dans l'atmosphère	Récupérer la totalité du R134a et R22 libérés lors des réparations et des pesées de charges.	Remise en état de service des récupérateurs de gaz R134a.	-Chefs de service des montages finaux RGM/RPM/Bahut	Décembre 2016	Moyen unité

Froid :

N°	Aspect	Objectifs	Cibles	Actions	Pilote/ Structure	Délai	Moyen Budget
05	déchets spéciaux	Réduire la génération des déchets spéciaux	Réduire de 1% les déchets spéciaux	* Récupérer les chutes et les formats et pièces rebutées	Chefs de service ateliers Refendage& Presses	Décembre 2016	Moyen Unité
				*Aménagement d'un poste de récupération des cuves intérieures et contre portes (atelier plastique)	Dépt-Technique Sce Méthode de fabrication	Juin 2016	
06	Déchets Spéciaux Dangereux	Réduire la génération des DSD	Réduire de 1% les DSD	*Surveillance et correction des paramètres machine.	Production	Continu	Moyen entreprise
07	nuisances olfactives	Réduction des nuisances olfactives	Réduction des odeurs et fumées aux postes utilisant des produits chimiques	<u>Atelier montage RPM :</u> *Aménagement aire préparation de la colle pour le bac d'écoulement RPM.	Dpt-Technique Sce Méthode de fabrication	Décembre 2016	Moyen entreprise
				*Etude et aménagement d'un local de la section découpe styropor (Atelier 04)			
				*Installation d'une hotte et d'un extracteur (pompe à vide (atelier Bahut).			
				*Installation d'un extracteur chaîne armoire avant moussage RPM.			
08	Bruit	Prévention des nuisances sonores	Respect des valeurs prévues par la réglementation	*suppression de la palette en bois par le carton	-Sécurité Industrielle Chefs de Fabrication -Atelier Refendage	Juin 2016	Moyen entreprise
09	Déversement de produits chimiques	Prévention des déversements accidentels de produits chimiques	Aucun déversement accidentel de produits chimiques	* Formation du personnel du service gestion et stocks sur la manipulation et le stockage des produits chimiques.	DARH	Selon plan de formation	Moyen entreprise
10	Risques d'incendie	Prévention des risques d'incendie	Aucun incendie	* Doter les chariots élévateurs Diesel de coupe courant	Assistant Sécurité Industrielle.et Département : Commercial	Décembre 2016	Moyen entreprise

Programme environnemental Cuisson :

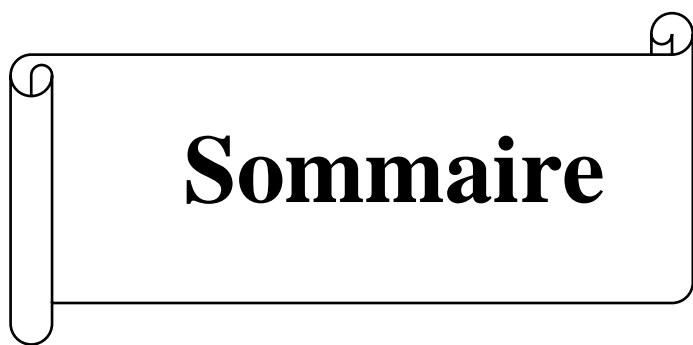
N°	Aspect	Objectifs	Cibles	Actions	Pilote/ Structure	Moyen Budget	Délai
01	consommation en Gaz	Optimiser la consommation en Gaz	Réduire le Ratio gaz / tonnes prod. Ratio 2015 = 84 m ³ /tonnes prod	Rénovation des Fours dans le cadre du PLD	Département Technique et Maintenance	Moyen entreprise	Décembre 2016
02	Consommation D'Electricité	Optimiser la consommation d'Energie Electrique.	Réduire le Ratio Electricité/ Tonnes Production Ratio 2015 = 229	Extinction des Equipements lors des arrêts de production. -Utilisation de la lumière du jour si nécessaire. -éliminer les fuites d'air comprime	Département Production	Moyen unité	Décembre 2016
03	Consommation en Eau	Réduire la consommation en eau	Réduire le Ratio Eau/tonnes Prod Ratio 2015 = 53 m ³ /tp	Suppression des circuits ouverts des soudeuses.	Département Technique et Maintenance	Moyen entreprise	Décembre 2016
04	Odeurs	Réduction des nuisances olfactives	Canaliser les odeurs au niveau du four E 11.	Réalisation d'une hôte pour canaliser les odeurs et les fumées dégagées par le four E11 vers l'atelier.	Département Technique et Maintenance	Moyen unité	Août 2016
05	Déversements	Prévenir tous déversement d'huile et produits chimiques.	Zéro déversement	Utilisation des rétentions aux endroits appropriés. Avoir des bacs de sable aux endroits appropriés Respect des instructions affichées	Département Production	Moyen unité	Avril 2016
06	Déchets spéciaux	Optimiser la gestion des D S	Réduire de 1% les D S et rebuts	Tri rigoureux des déchets Sensibilisation du personnel Entretien des équipements de production	Département Production	Moyen unité	2016 Action continue
07	Déchets spéciaux Dangereux	Optimiser la gestion des D S D	Réduire de 50% les DSD	Surveillance rigoureuse des paramètres du nouveau procédé d'émaillage en poudre.	Département Production	Moyen unité	2016

Tableau représentant le score possible pour chaque élément du SME selon le référentiel ISO 14001.

Exigences du SME	Etapes de développement	score
<u>1 Politique :</u> Politique environnementale (Plan)	Politique (s)environnementale(s) expliquée (s) aux cours d'initiation.	2
	Politique(s) communiquée(s) à une grande partie des entreprises.	1
	Mise à jour de la (les) politique(s) existante(s) ;	1
<u>2 Planification :</u> 2.1 Aspects environnementaux (Plan)	Les entreprises disposent d'une (de)procédure(s) pour identifier les aspects environnementaux de leurs activités.	1
	Les entreprises identifient les aspects environnementaux de leurs activités, produit et services.	1
	Les entreprises déterminent les aspects environnementaux significatifs.	1
<u>2 Planification :</u> 2.2 Exigences légales et autres (Plan)	Les entreprises établissent et tiennent à jour une (des) procédure (s) pour identifier et avoir accès aux exigences légales.	2
	Les entreprises déterminent comment ces exigences s'appliquent à ces aspects environnementaux.	1
	Les entreprises s'assurent que les exigences légales et autres sont prises en compte dans l'établissement.	2
<u>2 Planification :</u> 2.3 Objectifs cibles et programmes (Plan)	Les entreprises mettent en œuvre et tiennent à jour des objectifs et cibles environnementaux documentée.	2
	Les entreprises disposent d'un ou de plusieurs programmes environnementaux	2
	Le (s) programme (s) comporte les moyens et le calendrier de réalisation.	3
<u>3 Mise en œuvre et fonctionnement :</u> 3.1 Ressource ,rôles ,responsabilités et autorités (Do)	La direction est sûre de la disponibilité des ressources indispensable à La mise en œuvre du SME.	3
	Les rôles, les responsabilités est les autorités, sont définis, documentés et communiqués.	2
	La direction s'assure qu'un SME est établi, mise en œuvre et tenu à jour.	2
<u>3 Mise en œuvre et fonctionnement :</u> 3.2 Compétence, formation Et sensibilisation (Do)	Les entreprises identifient les besoins en formation associées à leurs aspects environnementaux et à leur SME.	2
	Les entreprises fournissent une formation en Management Environnementale.	2
	Les entreprises mettent en œuvre un programme de sensibilisation à la protection de l'environnement.	1
<u>3 Mise en œuvre et fonctionnement :</u> 3.3 Communication (Do)	Les entreprises disposent de procédure de communication des informations environnementales.	3
	Toute participation dans l'aspect environnementale est clairement justifiée avec des documents.	2
	Les entreprises établissent et mettent en œuvre des méthodes pour la communication externe	2

Exigence du SME	Etapes de développement	Score
<u>3 Mise en œuvre et fonctionnement :</u> 3.4 Documentation (Do)	Existence d'une documentation exhaustive relative au SME	3
	Des copies de cette documentation en version papier et en version électronique existent	1
	Compréhension suffisante de l'interaction entre les différents éléments du SME	2
<u>3 Mise en œuvre et fonctionnement :</u> 3.5 Maîtrise de la documentation (Do)	Les documents requis par le SME et la norme internationale ISO 14001 son bien maitrisés	2
	Les enregistrements spécifiques sont maitrisés	1
	Les entreprises établissent : mettent à jour et tiennent une (ou plusieurs) procédure(s) de maitrise de la documentation	1
<u>3 Mise en œuvre et fonctionnement :</u> 3.6 Maitrise opérationnelle (Do)	Les entreprises identifient et planifient desopérations associées aux aspects environnementaux significatifs.	3
	Les aspects environnementaux significatifs sont cohérents avec la politique environnementale et avec les objectifs environnementaux des entreprises.	1
	Les opérations associées aux aspects environnementaux sont réalisée dans de bonnes conditions.	2
<u>3 Mise en œuvre et fonctionnement :</u> 3.7 Préparation et réponse aux situations d'urgences (Do)	Les entreprises disposent de procédure(s) d'identification d'urgences potentielles et d'accidents potentiels ayant des impacts sur l'environnement.	3
	Les entreprises répondent bien aux situations d'urgence et aux accidents réels	1
	Les entreprises testent périodiquement leur(s) procédure(s) d'identification d'urgences potentielles	2
<u>4 Contrôle</u> 4.1 Surveillance et Mesurage (Check)	Les entreprises disposent deprocédure(s) de surveillance et de mesurage des, principales opérations ayant un impact environnementale significatif	3
	Cette procédure incluant la documentation des informations permet Je suivi de la performance environnementale des entreprises	2
	Les entreprise s'assurent que les équipes de surveillance et de mesure étalonnés ou vérifiés sont utilisés et entretenus.	2
<u>4 Contrôle :</u> 4.2 Evaluation de la conformité (Check)	Les entreprises disposent de procédure pour évaluer périodiquement leur conformité aux exigences légales applicables.	2
	Les entreprises évaluent leurs conformités aux autres exigent auxquelles elles ont souscrites :	1
	Les entreprises conservent des enregistrements des résultats des évaluations périodiques de leurs conformités, aux exigences	1
<u>4 Contrôle :</u> 4.3 Non-conformité Action corrective Action préventive (Check)	Les en (reprises disposent de procédures pour traite la non-conformité réelle et potentielle.	2
	Les entreprises prennent des actions correctives et préventives.	1
	Les actions des entreprises sont adaptées à l'importante des problèmes et aux, impacts environnementaux rencontrés.	1

Exigence du SME	Etapes de développement	Score
4 Contrôle : 4.4 Maîtrise des enregistrements (Check)	Les entreprises établissent et mettent à jour des enregistrements de la conformité aux exigences de leurs SME	2
	Les entreprises disposent de procédures pour l'identification, le stockage, la protection, l'accessibilité, la durée de conservation et l'élimination des enregistrements	1
	Les enregistrements sont lisibles, identifiables, et traçables.	1
4 Contrôle : 4.5 Audit interne (Check)	Les entreprises réalisent des audits internes du SME à des intervalles planifiés Les entreprises disposent d'un programme d'audit.	3
	Les entreprises disposent d'une procédure d'audit	2
	Le choix des auditeurs et la réalisation des audits doivent assurer l'objectivité et l'impartialité du processus d'audit	1
5 Revue de direction (Act)	Les directions passent en revue le SME des entreprises à des intervalles planifiés	1
	Les revues de direction comprennent l'évaluation d'opportunités des améliorations et le besoin de changement à apporter au SME	1
	Des enregistrements des revues de direction sont conservés.	1
6 Amélioration Continue (Act)	Les données de sortie de la revue de la direction des décisions à des modifications possibles de la politique environnementale en cohérence avec l'engagement de l'amélioration continue	0
	des données de sortie de la revue de direction doivent comprendre des actions relatives à des modifications possibles de la politique environnementale en cohérence avec l'engagement d'amélioration continue.	0
	Les données de sortie de la revue de la direction doivent comprendre des objectifs, des cibles et d'autres éléments du SME, en cohérence avec l'engagement d'amélioration continue	0
	Les entreprises réalisent une amélioration continue de leurs performances environnementales	1



Sommaire

Résumé

La dimension environnementale est de nos jours une question d'actualité. Elle intéresse la plupart des organismes notamment les entreprises industrielles ont un impact environnemental préoccupant (rejets atmosphériques, déchets liquides et solides, consommation de ressources, etc.) La mise en place d'un système de management environnemental s'avéré une voie royal pour réduire et maitriser ces impacts. La certification environnementale de type ISO 14001 est le modèle de référence pour l'application du système de management environnemental (SME). Notre travail se fixe comme objectif l'étude de l'impact de la mise en place du SME sur la performance environnementale dans les entreprises algériennes.

En effet, l'étude que nous avons menée sur le cas de l'ENIEM a montré que la plupart des indicateurs environnementaux étudiés suivent une tendance favorable, ce qui nous permet d'affirmer qu'une bonne mise en place du SME suivant le référentiel ISO 14001 permet une amélioration de la performance environnementale, Cependant, il est à signaler que si le SME n'est pas bien appliqué et suivi, il peut constituer un cout pour l'entreprise (exemple : redevances et taxes sur le stockage prolongé des déchets).

En définitive, nous dirons que le système de management environnemental est avant tout une construction, ensuite une mise en place et enfin un entretien continu et permanent du système.